

PER  
B-226

S

319/25 160

# LE BULLETIN DE LA FERME

ORGANE DES CULTIVATEURS DE PROGRÈS



FONDÉ EN 1914

Bibliothèque St-Sulpice  
452-14-6-25  
340 rue St-Denis

PARAIT TOUS LES JEUDIS

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

ADMINISTRATION: 111 CÔTE DE LA MONTAGNE.  
(Édifice Morin)  
QUÉBEC

ABONNEMENT: CANADA EXCEPTÉ CITÉ DE QUÉBEC  
CITÉ DE QUÉBEC ET PAYS ÉTRANGERS  
POUR LES SOCIÉTAIRES DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

\$1.00  
\$1.50  
.75

VOLUME XIII, No 35

QUÉBEC

LE 3 SEPTEMBRE 1925

## FABRICANTS DE BEURRE ET DE FROMAGE!

### La Coopérative Fédérée de Québec

Vous donne des avantages exceptionnels,

Vous offre un marché très étendu pour vos produits,

Vous obtient les meilleurs prix possibles,

Vous fournit gratuitement les services d'un expert en classification qui vous renseigne exactement sur les qualités ou les défauts de votre fabrication. Et cela vous épargne des milliers de dollars par année.

PRENEZ DONC L'HABITUDE DE NOUS EXPÉDIER RÉGULIÈREMENT TOUS VOS PRODUITS LAITIERS.

FABRICANTS, COMMENCEZ MAINTENANT, DÈS CETTE SEMAINE.

### COMMANDEZ VOS ENGRAIS CHIMIQUES MAINTENANT.

Nous sommes en mesures de vous fournir les engrais chimiques complets dont vous avez besoin à des conditions très avantageuses.

ADRESSEZ-VOUS IMMÉDIATEMENT A

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC, Ste-Rosalie Jonction, Qué.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC, 114, RUE ST-PAUL-EST, MONTRÉAL

(BOITE POSTALE, 326)

3

3

3

**PANIER AUX LETTRES**

"Le livre de la vie est un livre suprême".

**Demande.**—Pourriez-vous me citer les six vers dont vous venez de lire le premier et que l'on attribue à Lamartine. J'ai beau parcourir ses poèmes, je ne les vois pas. Où pourrait-on les trouver et sous quel titre?—Amoureux mélancolique.

**Réponse.**—Ces vers ne font point partie des longs poèmes de Lamartine; ils font corps à eux seuls, et voici leur histoire, d'après Frédéric Lollé.

Certain soir, la sœur de Lamartine lui présentait une jeune fille qui désirait vivement, pour son album, quelques lignes du chantre des Méditations. Aussitôt il prend la plume, et, sans s'accorder seulement une minute, que dis-je? une seconde d'attention ni de réflexion préparatoire, il écrit ces vers immortels :

"Le livre de la vie est un livre suprême  
 "Qu'on ne peut ni fermer ni rouvrir à son choix,  
 "Le passage attrayant ne s'y lit pas deux fois,  
 "Mais le feuillet fatal se tourne de lui-même.  
 "On voudrait revenir à la page où l'on aime,  
 "Et la page où l'on meurt est déjà sous nos doigts."

Puis, sa main ayant terminé, il les tendit nonchalamment à sa sœur, qui, toute saisie de leur beauté et de son air d'insouciance, toute stupéfaite de cette sorte d'inconscience géniale, ne put s'empêcher de s'écrier:

"Mon Dieu, pardonnez-lui, il ne sait pas ce qu'il fait!"

Il ne prenait pas la peine de penser, mais ses idées pensaient pour lui.

**LA MINUTE POUR DIEU**

*La croix de Montcalm*

Un jour, en 1758, le marquis de Montcalm gagnait sur les Anglais l'éclatante victoire de Carillon, qui repoussait les troupes ennemis loin du Canada français.

Cette victoire avait enthousiasmé notre armée, et les soldats aussi bien que les colons portaient aux nues leur général.

Deux jours après la bataille, Montcalm faisait dresser une croix de bois sur un mamelon qui couronnait la plaine et il dictait lui-même cette admirable inscription :

"Quid dux? Quid miles? quid strata ingentia ligna?

"En lignum! En victor! Deus hic, Deus ipse triumphat.

"A quoi bon un général, des soldats, de scamps retranchés? Voilà le bois vainqueur! C'est Dieu, c'est Dieu lui-même qui triomphe".

Jamais Montcalm ne fut plus grand que ce jour-là! Son humilité en a fait un héros et sa mémoire grandit parmi nous"..... Hervé Bazin.

Réd: Tel: 1385w. Bureau Tel 1022w.  
**CHARLES M. LE TARTE**  
 Avocat — Advocate  
 DE  
**LE TARTE & RIOUX**  
 52, rue St-Joseph, Québec.  
 COLLECTION & REGLEMENT

**LE "BULLETIN DE LA FERME"**  
 Rédaction et Administration  
 111, Côte de la Montagne, (Edifice Morin)  
 Revue publiée par le "Bulletin de la Ferme" Ltée.  
 Imprimée par "Le Soleil" Ltée  
 Téléphone 2-4227 Case Postale 129

**JUTRAS**



**L'épandeur que tout cultivateur devrait posséder.**

Parce que bien fait, fort et léger. N'harasse pas les chevaux. Charge bien balancée, travaille aussi bien sur le terrain planche que dans les montées.

Fabriqué par les pionniers de l'industrie des épandeurs d'engrais dans la province de Québec.

MANUFACTURÉS PAR  
**LA COMPAGNIE JUTRAS LIMITÉE**  
 VICTORIAVILLE, QUÉ.

**LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA**

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900

Capital autorisé..... \$ 5,000,000.00  
 Capital payé et Réserve..... \$ 4,500,000.00  
 Actif total (au 30 nov. 1924)..... \$40,646,000.00

La seule banque au Canada dont les argents confiés à son département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, ces messieurs examinant mensuellement les placements faits en rapport avec tels dépôts. Conformément aux règlements approuvés par ses actionnaires lors de sa fondation, cette banque ne prête pas d'argent à ses directeurs.

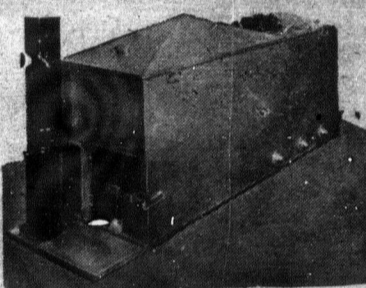
Président du Conseil d'Administration  
**L'HONORABLE SIR HORMISDAS LAPORTE**

Vice-Président et Directeur-Général  
**M. TANCREDE BIENVENU**

Président du Bureau des Commissaires-Censeurs  
**L'HONORABLE N. PERODEAU**

Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec

350 Succursales et Sous-Agences dans les Provinces de Québec, d'Ontario du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.



**Vos Fruits,  
 Vos Légumes,  
 Vos Viandes,**

**Qu'en Ferez-Vous?**

Mettez-les en conserves avec les appareils

**"UTILITY"**

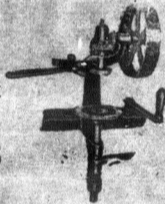
C'est un moyen sûr de les bien conserver et de les vendre à des prix plus rémunérateurs. La récolte s'annonce abondante dans tous les districts de la Province c'est donc une excellente année pour commencer à faire des conserves, de bénéficier des profits qu'assure cette industrie qui se propage rapidement dans la Province de Québec.

NOUS AVONS TOUT CE QU'IL FAUT POUR VOUS OUTILLER D'UNE FACON MODERNE ET ECONOMIQUE

ECRIVEZ-NOUS POUR AVOIR NOS CIRCULAIRES ET NOS PRIX FAITES CELA AUJOURD'HUI, C'EST LE TEMPS.


**Les Fabricants de Conserves Domestiques**

439 Bonsecours - Montréal



**QUEBEC**  
**EXPOSITION**  
**PROVINCIALE**

1925 LE PLUS GRAND ÉVÈNEMENT ANNUEL DE LA PROVINCE "L'Année du Tourisme"



Le plus beau programme. La plus belle Exposition.

**5-12 SEPTEMBRE**

ADRESSE  
 Abonnés  
 Canada  
 de Q  
 Cité de  
 étran  
 Pour l  
 la C  
 ré de  
 Tarif d  
 Annua  
 sous p  
 par m  
 de 25  
 Po  
 res éc  
 Ferme  
 la Mo  
 Québec  
 Tel. 2-  
 Volume  
 Abonn  
 Le Bu  
 traite de cl  
 leur Coop  
 Il n'es  
 toujours le  
 pour cette  
 encourager  
 progrès.  
 Le Bu  
 actualité q  
 res de leur  
 et des coo  
 céréales, le  
 animaux  
 Il rem  
 Les fa  
 profit. Ils  
 nous publ  
 ils sauron  
 seraient ex  
 Le Bu  
 et de rense  
 signés par  
 concours d  
 courant d  
 Enfin  
 Coopérati  
 Ferme".  
 Les ru  
 Il y a  
 réflexion.  
 lité. les ho  
 où se dépl  
 jeunes, fai  
 légistes di  
 portée po  
 Le Bu  
 chent unic  
 publiée po  
 En to  
 concours e  
 la plus sin  
 Si not  
 d'y abonn  
 Les  
 Ce que l  
 Qué  
 Depu  
 dans notr  
 et les fabr  
 tation q  
 inspecteur  
 Voici  
 Le no  
 de 1947; l  
 une valeu  
 de \$7,367  
 En 19  
 nous consi  
 parues éta  
 outilles et  
 qualité. C  
 livres de b  
 de fromag  
 386,505.00  
 Ces c  
 ques, le la  
 dans les v  
 grandes c  
 L'am  
 comme l'é  
 par nos in

## VINCIALE

1900  
\$ 5,000,000.00  
\$ 4,500,000.00  
\$ 40,646,000.00

affés à son département  
rs, ces messieurs exami-  
avec tels dépôts.  
actionnaires lors de sa  
s directeurs.

LAPORTE

Québec  
es de Québec, d'Ontario  
d-Edouard.

urts,  
gumes,  
landes,

## Ferez-Vous?

en conserves avec  
es appareils

des prix plus rémunérateurs.  
vines c'est donc un excellent  
sita qu'as-  
le Québec.

R D'UNE

OS PRIX

tiques

EC

ION  
LE

"L'Année  
du Tourisme"

DE LA PROVINCE

La  
plus belle  
Exposition

MBRE

ADMINISTRATION ET PUBLI-  
CITÉ

Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité  
de Québec..... 1.00  
Cité de Québec et pays  
étrangers..... 1.00  
Pour les Sociétaires de  
la Coopérative Fédé-  
rée de Québec..... 75c.

Tarif des annonces 10c. la ligne  
Annonces classifiées 25 mots, 50  
sous par insertion, plus un sous  
par mot additionnel au-dessus  
de 25 mots, minimum, 60 sous

Pour abonnement et annon-  
ces écrire au "Bulletin de la  
Ferme" Limitée, 111 Côte de  
la Montagne, (Bâtiment Morin),  
Québec, Case postale 129—  
Tél. 2-4297.

## LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION &amp; RÉDACTION

111 CÔTE de la MONTAGNE 111  
QUÉBEC

RÉDACTION ET  
COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux  
intérêts de la ferme et du foyer  
rural.

Elle est rédigée par un comi-  
té de techniciens et de prati-  
ciens agricoles, assistés de colla-  
borateurs occasionnels et de  
correspondants de diverses ins-  
titutions agricoles. Toute col-  
laboration est sujette au con-  
trôle du directeur.

La correspondance concer-  
nant la rédaction doit s'adres-  
ser au Directeur du "Bulletin  
de la Ferme", Case postale 129  
Haute-Ville, Québec.

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC  
QUÉBEC, LE 3 SEPTEMBRE 1925

Numéro 35

Volume XIII

## Abonnez-vous au 'Bulletin de la Ferme'

Le Bulletin de la Ferme appartient aux cultivateurs, parce qu'il traite de choses qui les intéressent et parce qu'il est l'organe officiel de leur Coopérative.

Il n'est pas la chose d'un groupe, ni d'une faction; il est et il reste toujours la porte parole de tous les cultivateurs de progrès. Et c'est pour cette unique raison qu'il s'adresse à eux directement pour les encourager, les féliciter, les animer davantage dans la marche du progrès.

Le Bulletin de la Ferme publie, pour eux, des articles de toute actualité qui les renseignent sur l'agriculture en général, sur les cultures de leur province et sur les œuvres et activités des sociétés agricoles et des coopératives. Il donne les prix du marché pour le grain, les céréales, les engrais alimentaires, le beurre, le fromage, les œufs, les animaux vivants et abattus.

Il renseigne sur tout d'une façon rapide et sûre.

Les fabricants de beurre et de fromage y trouveront surtout leur profit. Ils suivront avec lui la marche du marché grâce aux prix que nous publions et aux commentaires appropriés que nous insérons; ils sauront que nos prix font prime sur le marché et que sans eux, ils seraient exploités par des maisons d'exportations et des commerçants.

Le Bulletin de la Ferme publie à leur intention une série d'articles et de renseignements sur la fabrication du beurre et du fromage, tous signés par des experts et la matière. Il a fait une large publicité au concours de la Course à la perfection et tient tous les fabricants au courant de ses résultats.

Enfin, les fabricants recevront tous une circulaire venant de la Coopérative Fédérée, pour les prier de s'abonner au Bulletin de la Ferme. Nous souhaitons que tous y porteront la meilleure attention.

Les rubriques du Bulletin de la Ferme sont attrayantes.

Il y a les grains de sagesse et miettes de bon sens qui prêtent à réflexion, les causeries de la veillée qui sont tout un feuilleton d'actualité, les hommes et choses, revue de la semaine; puis la section féminine où se déplacent d'agréable façon des conseils très utiles; et le coin des jeunes, fait pour instruire et égayer; et surtout la loi pour tous, où des légistes distingués distribuent des consultations gratuites de haute portée pour nos cultivateurs.

Le Bulletin de la Ferme renferme une multitude de choses qui touchent uniquement à la classe agricole; c'est un journal fait pour elle, publiée pour elle et qui sauvegarde ses plus chers intérêts.

En toute justice nous réclamons des cultivateurs de lui prêter leur concours et de lui donner leur plus ferme appui, s'abonner est la chose la plus simple pour eux et la plus utile pour nous.

Si notre organe vous rend service, rendez-nous en retour le service d'y abonner vos amis. Abonnez-vous en grand nombre.

## Les progrès de l'industrie laitière

Ce que la Province doit au Ministère de l'Agriculture de Québec et à la Coopérative Fédérée de Québec.

Depuis dix ans, l'industrie laitière a accompli des pas de géants dans notre province; les produits laitiers sont de meilleure qualité et les fabriques sont mieux outillées et mieux conduites, selon la constatation qu'en a faite dans son rapport officiel monsieur Elie Bourbeau, inspecteur général des beurrieres et fromageries.

Voici quelques chiffres à l'appui.

Le nombre des fabriques de beurre et de fromage était, en 1914, de 1947; leur production de lait était de 34,015,265 livres de beurre, ayant une valeur de \$8,788,277.00; 56,185,251 livres de fromage d'une valeur de \$7,367,745.00, formant un total de \$15,156,022.00.

En 1923, le nombre des fabriques avait été réduit à 1715, ce que nous considérons comme une amélioration, parce que les fabriques disparues étaient, pour la plupart, des établissements mal construits, mal outillés et incapables de mettre sur le marché des produits de bonne qualité. Ces 1715 fabriques ont livré à la consommation 59,226,767 livres de beurre, ayant une valeur de \$20,605,992.00; 46,890,579 livres de fromage d'une valeur de \$8,780,513.00, formant un total de \$29,386,505.00.

Ces chiffres ne comprennent pas le beurre et le fromage domestiques, le lait et la crème consommés en nature dans les campagnes et dans les villes ou transformés en beurre et en crème à la glace dans les grandes cités.

L'amélioration de la qualité de nos produits a été remarquable, comme l'établit une comparaison entre la qualité des produits examinés par nos inspecteurs en 1915 et en 1923. D'après leurs rapports, ces

officiers ont inspecté, lors de leurs visites aux fabriques en 1915, 277,888 boîtes de fromage qui ont été classifiées comme suit: 115,247 boîtes No 1 (41.5%), 134,021 boîtes No 2 (48.2%), et 28,620 boîtes No 3 (10.3%). En 1923, ils ont examiné 215,580 boîtes, qui ont été classifiées dans l'ordre suivant: 181,319 boîtes No 1 (70.967%), 32,736 boîtes No 2 (22.396%), et 1,525 boîtes No 3, (0.043%). Il a été fabriqué 6,742 boîtes de beurre pasteurisé en 1914 et 91,572 boîtes en 1923.

Devant ces résultats, l'honorable monsieur Caron, ministre de l'agriculture, n'a pu s'empêcher de dire:

Il n'est qu'équitable de reconnaître que la Coopérative Fédérée a contribué largement à l'amélioration de la qualité de nos produits laitiers, comme elle l'a fait d'ailleurs pour plusieurs autres produits agricoles."

## Honneur au mérite!

Un de nos sociétaires est décoré

M. Amildas Héту, cultivateur de Saint-Sulpice, comté de l'Assomption, vient de recevoir la médaille d'or du Mérite Agricole, avec le diplôme de très grand mérite exceptionnel, et le titre de premier commandeur de l'Ordre du Mérite Agricole de la Province de Québec. L'heureux titulaire est membre de la Coopérative Fédérée de Québec.

M. Héту, dont le travail est cité à l'ordre du jour de la classe agricole de la province, est sorti vainqueur d'un concours très ardu, où treize concurrents se disputaient la palme. Il a conservé 941.4 points. Il sera décoré officiellement à l'Exposition de Québec, qui se tient du 5 au 12 septembre courant.

Les résultats du concours du Mérite Agricole de 1925 sont maintenant connus.

Outre les treize concurrents qui deviennent commandeurs avec M. Héту, il y a soixante-cinq concurrents qui ont obtenu le titre d'officier de l'Ordre du Mérite Agricole avec la médaille d'argent et un diplôme de très grand mérite. Les deux premiers de cette catégorie sont M. Alphonse Moquin, de Brousseau station, Laprairie, et M. J.-D. Stewart, de Howick, Chateauguay, qui ont conservé chacun 933.4 points.

De plus, cinquante-quatre concurrents ont gagné le titre de chevaliers de l'Ordre avec diplômes de grand mérite. Les deux premiers de ce groupe sont M. Pierre Forget, de St-Janvier de Terrebonne et M. Conrad Létourneau, de St-Constant, qui ont conservé chacun 845 points.

Enfin, il y a sept diplômes de mérite. M. Dorila Arsenault, de Coteau-du-Lac, Soulanges, a été le premier de ces diplômés avec 739 points.

Le gouvernement de Québec a établi l'Ordre du Mérite Agricole, comme la chevalerie de la classe agricole, pour encourager le travail de nos cultivateurs et récompenser leurs labeurs.

La récompense exceptionnelle qui retombe sur M. Amildas Héту, de Saint-Sulpice, honore beaucoup la Coopérative Fédérée de Québec en ce qu'elle couronne l'un de ses membres les plus méritants.

## Nos engrais chimiques

Notre succursale de Sainte-Rosalie Jonction a conclu des contrats importants pour l'achat d'engrais chimiques, si nécessaires à l'exploitation avantageuse d'une ferme. Elle est en mesure de satisfaire toutes les demandes en fait de superphosphate, de muriate de potasse, de sulfate de potasse, de nitrate de soude, de sulfate d'ammoniaque et de phosphate Thomas.

Nous acceptons volontiers des commandes à long terme, c'est-à-dire dont la livraison pourra être faite du 1er décembre 1925 au 1er mai 1926. Il est même très avantageux d'en profiter, car cela met le cultivateur à l'abri des sautes du marché et des hausses de prix. Nous conseillons à tous de commander dès maintenant, ce sera une économie de temps et d'argent.

Tous les ans, le prix des engrais chimiques monte durant les mois d'hiver jusqu'au temps des semailles. Ceux qui attendent trop tard, en janvier par exemple, pour nous tenir leur commande, seront déçus, car les prix ne seront plus les mêmes. Ainsi l'an dernier un cultivateur a perdu près de \$100. pour avoir attendu en février pour commander une quantité considérable d'engrais.

Nous vous prions donc de ne pas hésiter à placer maintenant vos commandes, quitte à nous de réserver la livraison, selon votre désir, entre les mois de décembre et de mai prochain. Adressez vos commandes à Coopérative Fédérée de Québec, Ste-Rosalie Jonction, Qué.

3

3

3

**Honneur à Monsieur  
AWILDAS HETU  
Commandeur de l'Ordre du mérite  
agricole**

1925 SEPTEMBRE		SOLEIL		LUNE	
		Lev.	Cou.	Lev.	Cou.
S	5 S. Laurent, Justilien, évêque et conf.	5 20	6 26	8 15	8 12
D	6 XIV Pentecôte, Sol. de la Mat.	5 21	6 24	8 42	9 22
L	7 Ste Reine, vierge et martyre.	5 22	6 22	9 11	10 31
M	8 Nativité de la B. V. Marie.	5 23	6 20	9 44	11 36
M	9 S. Gorgon, martyr.	5 24	6 18	10 19	8 39
J	10 S. Nicolas de Tolentin, confesseur.	5 26	6 16	11 00	1 37
V	11 SS. Proxe et Hyacinthe, martyrs.	5 27	6 14	11 46	2 30

**et aux 65 médailles d'argent et  
54 médailles de bronze du  
même ordre.**

## Grains de sagesse, Miettes de bon sens

En veux-tu de la catalogue ?

Mais dans tout ce fouillis d'écarlate ou de chrome,  
Dont la maison du riche un jour s'accommoda  
Et qu'on voulut singer sous l'humble toit de chaume,

Je cherche, pauvre gueux sans bourse et sans dada,  
Un modeste tissé que la lessive embaume:  
La catalogue aux fils tordus du Canada.

C'est en ces termes que le poète canadien Jules Tremblay (fils de Rémi), déplorait, en l'espèce, l'abus que l'on fait, jusque dans nos campagnes, des importations exotiques au détriment de nos industries domestiques, car il venait d'écrire:

Vous foulez, délicats, les beaux tapis persans,  
La carpe moelleuse à la frange légère,  
Les dessins tapageurs, les coloris perçants,  
Et tout ce que fournit l'industrie étrangère.

Et il cherchait en vain: "La catalogue aux fils tordus du Canada".

Heureusement, nos cercles de fermières ont tout changé cela. Vous le constaterez facilement en visitant, à l'Exposition Provinciale, leur étalage de travaux domestiques, dont beaucoup sont à la fois artistiques.

Et, pour de la belle catalogue, il y en a —  
Il y en a, "En veux-tu, en vl'a".....

L'EXPOSITION DE MONTMAGNY, comme toujours, a un beau programme, et elle a lieu les 12, 13, 14 et 15 septembre. N'oublions pas ces dates.

A NORMANDIN, LAC-SAINT-JEAN. — Nos plus sincères sympathies sont acquises aux cultivateurs de Normandin, qui ont vu leur récoltes détruites par une grêle dont le volume atteignait jusqu'à celui d'un jaune d'œuf, si l'on en croit les rapports. Il serait tombé deux pouces de grêle, et les toits recouverts en papier ont été ruinés, les vitres partout brisées, et les tiges des céréales tellement hâchées qu'on fait pâturer les animaux dans ces champs, la récolte y étant complètement détruite. Les pertes sont considérables.

COMBUSTION SPONTANÉE DU FOIN. — On signale encore des incendies de granges, que l'on ne peut expliquer que par la combustion spontanée de fourrages engrangés en mauvais état. Une chaleur intense s'y est produite et des gaz inflammables ont amené la combustion spontanée. Il n'y a pas longtemps, le gouvernement de la province d'Ontario s'est assuré, par des expériences bien contrôlées, que la combustion spontanée des fourrages est possible, dans certaines conditions. Cette année, vu les pluies fréquentes, beaucoup de foin a été engrangé avant d'avoir bien séché. Voyons à ce qu'il ne chauffe pas outre mesure et gare au feu!

VIEUX TEMPS, VIEILLES CHoses. — Pierre Fouille-Partout parle aujourd'hui du travail de la Commission des Monuments historiques. Notons que ce travail porte sur les objets suivants: Les œuvres d'épigraphie ou inscriptions. Les œuvres de peinture. Les œuvres de sculpture. Les œuvres d'architecture. Les monuments commémoratifs (statues, colonnes, tumulus ou cairns, boulders, etc.). Les églises et chapelles anciennes. Les forts du régime français. Les moulins à vent. Les croix de chemin et les calvaires. Les inscriptions commémoratives. Les monuments de dévotion. Les anciens manoirs.

Les vieilles maisons.  
Les livres anciens.  
Les vieilles gravures.  
Les médailles, monnaies et sceaux.  
Les autographes et manuscrits de toutes sortes sur le Canada.  
Les arts domestiques.  
Les objets à l'usage des ancêtres.  
Les anciens costumes.  
En un mot, toutes les "vieilles choses" canadiennes d'intérêt historique ou artistique.

Dans l'occasion, chacun est prié de signaler l'existence de l'une ou de l'autre de ces choses anciennes au Secrétaire de la Commission, M. Pierre-Georges Roy, hôtel du Gouvernement, Québec.

"TU PARLES D'UN ALAMBIC!" — Toute une sensation la semaine dernière dans une campagne de l'est à propos d'alambic. Un villageois, qui demeure à six lieues de la station du chemin de fer, y avait pris pour le compte d'une voisine un appareil assez volumineux consistant en un réservoir en ferblanc solide et accessoires en fer. Tout le long de la route on interpellait le charretier quant à la destination et au fonctionnement de l'appareil — évidemment une perfection dans le genre. Comme il n'en savait rien lui-même, il se bornait à révéler le nom de la destination.

— Ah ben! s'exclamait-on, jamais je croirai qu'une demoiselle comme ça va se mettre à distiller de la boisson, à moins qu'elle ne soit pour se marier prochainement. En tout cas, si elle s'en mêle, elle va en faire de la bonne avec une machine perfectionnée de même....

La nouvelle se répandit comme une traînée de poudre. Aussi le lendemain la demoiselle, qui pratique l'apiculture, recevait des visiteurs aussi inaccoutumés qu'inattendus. Ils la trouvèrent extrayant, au moyen de la machine perfectionnée..... le miel des gâteaux replets qu'elle venait d'enlever de ses ruches afin d'y faire de la place pour le miel de sarrasin, dont la production suit immédiatement celle du miel de trèfle.

"Flying straws show where the wind blows, (la paille qui flotte dans l'air révèle la direction du vent). Si cet adage

anglais dit vrai, il est manifeste que le vent est plus à la distillation clandestine qu'à l'apiculture perfectionnée, dans la région où a échoué le déjà fameux extracteur à miel.

### CE QUE LES AUTRES EN DISENT

LES HONORAIRES DU MÉDECIN. — Viendra-t-il enfin un jour où, au lieu de payer pour faire réparer la machine humaine, on retiendra et rémunérera les services du médecin pour prévenir la détérioration des pièces de la dite machine, en d'autres termes pour veiller sur la santé des gens et la leur conserver? Ce serait là un bien grand progrès, les soins préventifs étant moins dispendieux et de beaucoup plus efficaces. — "Farmer's Advocate"

L'ÉCOLE ET SES ABORDS. — L'aspect qu'offrent les abords de l'école, ou terrains scolaires, témoigne du degré d'intérêt que la communauté porte au temple local de l'Instruction. Quelques heures de travail suffisent pour tenir propres et attrayants les abords de l'école primaire. — IDEM.

AUTOMOBILISTES MURTELIERS. — Un règlement de police de l'Indiana oblige les automobilistes homicides à contempler pendant une heure la dépouille mortelle de leurs victimes. Il serait plus logique et plus efficace de sévir contre les chauffeurs ivres ou imprudents AVANT qu'ils ne commettent l'homicide. Nous est avis que la police de l'Indiana ferme la porte à clé après que le cheval a été volé. — IDEM.

CECI A TUÉ CELA. — Un juge de New-York vient de déclarer que l'automobilisme a été la mort des bonnes manières chez les Américains.

"Certain Messieurs en auto bousculeraient même leur propre mère, dit-il. Il semble que ces gens-là, dès qu'ils prennent le volant d'une auto, perdent complètement le sens de la courtoisie et de la politesse. Les gens les plus polis sur la route sont les chauffeurs de profession."

Certains incidents qui se sont produits le long de nos routes, au cours de l'été, nous font partager l'opinion de ce juge au sujet de ses compatriotes. — "L'Automobile au Canada"

## Vieux temps, Vieilles choses

Notre histoire en août (Suite)

Le 14 août  
1756. — Prise d'Oswego par Montcalm.  
1814. — Le croiseur anglais Nancy est détruit au cours d'une bataille entre Anglais et Américains dans la Baie Georgienne.  
1861. — Inondation considérable à Montréal.  
1924. — Décès de l'hon. Joseph Bolduc, de la Beauce, président du Sénat Canadien.  
Le 15 août  
1642. — La première église de Montréal est ouverte au culte.  
1749. — Le marquis de Jonquières devient gouverneur de la Nouvelle-France.  
1866. — Le collège d'Ottawa devient Université.

Le 16 août.  
1637. — Fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec.  
1826. — Pose de la première pierre du Canal Rideau, par sir John Thonakin, l'explorateur des régions arctiques.

1858. — Abolition au Canada de l'emprisonnement pour dettes.  
1876. — Incendies désastreux à Québec et à Lévis.  
Le 17 août 1640. — Le gouverneur de la Nouvelle-France, ou plutôt le roi de France, concède l'Île de Montréal à la Société Notre-Dame.

Le 18 août.  
1663. — L'Île de Montréal devient la propriété des MM. de St-Sulpice, ou Sulpiciens.  
1670. — L'intendant Talon arrive à Québec.

1833. — Le Royal William, bateau à vapeur construit à Québec, quitte Pictou, N.-E., pour l'Angleterre. La nouveauté de la chose était que le bateau était mû par la vapeur, fait encore très rare à cette époque. On disait alors: "le bateau est mû par sa propre vapeur".  
1882. — Fondation de Saskatoon, Sask.

1891. — À la suite des dénonciations de feu J.-Israël Tarte, dans Le Canadien de Québec — dénonciations publiées dans une série d'articles à sensation intitulés, "Les Coulisses du McGreevysme" — M. Thomas McGreevy donne sa démission comme député de Québec-Ouest, à Ottawa.

Le 19 août.  
1535. — Découverte du fleuve St-Laurent.  
1840. — Pour la première fois un bateau à vapeur (L'Ontario) saute les rapides de Lachine.  
1853. — Le parlement du Canada-Uni se réunit à Québec.

Le 20 août  
1648. — Louis d'Ailleboust, gouverneur de la Nouvelle-France.  
1740. — Décès de Mgr de l'Auberivière, évêque de Québec.  
1812. — Lancement à Montréal du Swiftsure, le deuxième bateau à vapeur à flotter sur les eaux du St-Laurent.

Le 22 août.  
1711. — Naufrage, en bas de Québec, de la flotte anglaise qui devait en faire le siège. 884 pertes de vie.  
1870. — Le premier char dortoir Pullman circule sur le G. T. R.  
1919. — Le Prince de Galles actuel inaugure officiellement le Pont de Québec.

Le 23 août.  
1541. — Jacques Cartier aborde à Stadacona (Québec).  
1850. — Incendie au Griffintown, Montréal.  
1902. — Décès de l'hon. Joseph Royal, ancien directeur de La Minerve et gouverneur des Territoires du Nord-Ouest de 1888 à 1893.

Le 24 août.  
1912. — Mgr Georges Gauthier, sacré évêque auxiliaire de Mgr Bruchési.  
1921. — Décès de Sir Sam Hughes, ministre de la milice de 1911 à 1916.

Le 25 août.  
1760. — Le général Amherst prend le fort de Lévis.  
1860. — Le Prince de Galles, plus tard Edouard VII, pose la première pierre du pont Victoria, à Montréal.

Le 25 août.  
1760. — Le général Amherst prend le fort de Lévis.  
1860. — Le Prince de Galles, plus tard Edouard VII, pose la première pierre du pont Victoria, à Montréal.

Le 25 août.  
1760. — Le général Amherst prend le fort de Lévis.  
1860. — Le Prince de Galles, plus tard Edouard VII, pose la première pierre du pont Victoria, à Montréal.

illes d'argent et de bronze du ordre.

Le 16 août.  
l'ation de l'Hôtel-Dieu de de la première pierre du l, par sir John Thomkin, les régions arctiques. lition au Canada de l'em-pour dettes.

1640.—Le gouverneur de rance, ou plutôt le roi de de l'Île de Montréal à la -Dame.

Le 18 août.  
e de Montréal devient la MM. de St-Sulpice, ou pendant Talon arrive à

Royal William, bateau onstruit à Québec, quitte pour l'Angleterre. La nou-hose était que le bateau était peur, fait encore très rare e. On disait alors: "le bateau sa propre vapeur".

adation de Saskatoon, Sask. a suite des dénonciations de Tarte, dans Le Canadien dénonciations publiées dans rticles à sensation intitulés, es du McGreevysisme — M. ree y donne sa démission é de Québec-Ouest, à Otta-

Le 19 août.  
ouverte du fleuve St-Lau- ur la première fois un bateau (Ontario) saute les rapides de parlement du Canada-Uni uebec.

Le 20 août  
nis d'Ailleboust, gouverneur le-France. cès de Mgr de l'Auberivière, Québec. acement à Montréal du Swift-ême bateau à vapeur à flot-ix du St-Laurent.

Le 22 août.  
nfrage, en bas de Québec, anglaise qui devait en faire pertes de vie. premier char dortoir Pull-sur le G. T. R. Prince de Galles actuel inau-ement le Pont de Québec.

Le 23 août.  
ques Cartier aborde à Sta- (ébec). endie au Griffintown, Mont- cès de l'hon. Joseph Royal, ctour de La Miserec et gou-Territoires du Nord-Ouest de

Le 24 août.  
gr Georges Gauthier, sacré liaire de Mgr Bruchési, cès de Sir Sam Hughes, mi-milice de 1911 à 1916.

Le 25 août.  
général Amherst prend le fort e Prince de Galles, plus tard H, pose la première pierre du is, à Montréal.

**A la veillée -- Glose hebdomadaire et feuilleton d'actualité par C. L'Habitant**

**PIERRE CORNICHON**

ou Marie-toi à ta porte Avec gens de ta sorte

**IIIe partie. — Roublards et Johards, ou La crédulité publique**

**X — Contrat de mariage... et plum pudding interrompu**

"Ça presse pas comme une cassure", avait répondu avec indifférence le beau-père de Mariette lorsqu'elle lui annonça, dès le lendemain de l'arrivée de Pierre, que celui-ci allait officiellement demander sa main, en d'autres termes, faire la grande demande.

Mais l'indifférence, si bien marquée fut-elle dans le ton, n'était que simulée et voulue, car toute la nuit les époux Vestedelaine étudièrent et scrutèrent la question, ou plutôt le cauchemar pourtant déjà et tant de fois débattu.

Ils en vinrent à la conclusion que, devant l'opiniâtreté de la jeune fille, forcée leur serait à la fin, et de guerre lasse, d'accéder à son désir, depuis si longtemps et si bien exprimé d'épouser Pierre. Une décision finale s'imposait d'autant plus que, depuis le retour de son amoureux, Mariette ne discutait plus la question avec les siens, mais se contentait de répondre laconiquement et non sans fermeté: "Il y a assez longtemps que ça traîne, c'est affaire-là, il faut que ça se règle."

Les époux Vestedelaine réglèrent donc l'affaire dans le sens désiré par Mariette, mais y mirent certaines conditions. Ils exigèrent un contrat de mariage qui protégerait la future épouse contre les vicissitudes de la fortune, au moins dans la mesure du possible.

A cette nouvelle, Mariette répondit qu'elle n'oserait jamais soumettre une telle question à Pierre, de crainte de le blesser au vif. Mais la mère Vestedelaine finit par avoir raison de cette délicatesse exagérée, et irraisonnée de la jeuneoureuse, qui ne se sentait plus de joie du consentement au mariage, et ne voyait plus partout que du rose et de la félicité.

"Ecoute, ma fille, raisonna la mère de Mariette, si j'eusse eu, avec ton père, un contrat de mariage comme celui que nous te proposons, ta dot, aujourd'hui, serait assez rondelette, et nous ne craindrions pas tant ton avenir. Lorsque j'épousai ton père, je possédais ce que l'on considérait alors comme une petite fortune, qui, faute d'un contrat de mariage, tomba, ainsi le veut la loi, dans la communauté de biens. Un cautionnement que ton père avait fourni, pour tirer d'embarras un parent éloigné dont il était l'obligé, nous ruina, mais j'avais voulu la ruine comme lui puisque je n'avais pas eu l'élémentaire prudence d'exiger que mes biens fussent protégés par un contrat de mariage, et puisque j'avais moi-même consenti et approuvé le cautionnement qui finit par nous mettre dans la rue ou quasi. Bien plus, ton père étant décédé subitement et sans testament, les formalités judiciaires absorbèrent le gros des quelques valeurs qui me restaient lorsque je convolai avec ton beau-père. Celui-ci, grâce à ses talents financiers, a pu faire fructifier et presque doubler les deux ou trois cents dollars qui me restaient et qui vont constituer ta dot. Mais si j'avais été assez prévoyante pour protéger, par contrat, le bien dont j'avais hérité de ma famille, ce ne seraient pas quelques centaines, mais quelques milliers de piastres que j'aurais la joie de mettre aujourd'hui dans ta corbeille de noces... Il est aussi une autre chose que, ton père et moi, allons exiger: c'est que tu fasses un testament et que tu le fasses de manière à ce qu'advenant un décès, prématuré ou autre, aucun étranger ne puisse mettre la main sur les quelques cents dollars dont ton beau-père, — qui t'aime comme si tu étais sa propre fille, — veut bien te doter. Mais, encore une fois, chère enfant, écoute la voix de l'expérience et de la tendresse maternelle; sois reconnaissante; n'afflige pas ton beau-père, qui, comme moi, n'a en vue que ton bonheur. Protège, par contrat de mariage d'abord, par testament ensuite, les quelques biens dont il te fait cadeau et de si grand cœur".

Mariette, à peu près convaincue de l'excellence des raisons invoquées par sa mère, mais touchée surtout de la bonté que lui manifestait encore en cette occasion son beau-père, se rendit, et les intéressés ne tardèrent plus à se présenter à l'étude du notaire, vu qu'il s'absentait régulièrement deux jours par semaine aux fins d'exercer sa profession dans les paroisses limitrophes.

\*\*\*

Un contrat de mariage est aujourd'hui chose assez courte, attendu que le docte corps des tabellions a bien voulu en éliminer les longueurs inutiles, et parfois assez originales, si l'on en juge par l'échantillon suivant, dû à la plume d'un prolifique notaire d'un autre âge, et dont l'abbé Le Bœuf dit, dans son Histoire du diocèse de Paris:

"Un des plus singuliers préambules que l'on ait jamais mis en tête d'un acte légal est assurément celui qu'on lisait en tête du contrat de mariage de Mardille et Hélessane de Garlande.

"Le futur épousé y déclare que "Dieu ayant créé en cinq jours le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils renferment; que, le sixième jour, ayant créé l'homme qu'il fit mâle et femelle pour qu'ils s'unissent ensemble; que Jésus-Christ, invité aux noces

de Cana, n'ayant point dédaigné d'y assister, et de plus ayant changé l'eau en vin pour la satisfaction des gens de la noce; qu'ayant voulu par là apprendre aux hommes qu'ils devaient se marier; que Saint-Paul ayant dit qu'il convient que chaque homme ait sa femme et chaque femme son homme; qu'instruit de ces faits, et pour autres considérations semblables, lui, Mardille, etc., etc., déclare prendre pour sa très chère épouse Hélessane de Garlande." etc.

Le contrat de mariage intervenu entre Pierre et Mariette était de beaucoup plus court, et vierge de tout tel préambule.

En voici les deux seules clauses, dont la première fut dictée par M. Vestedelaine, la première partie de la seconde par M. Bourzail, présent à la rédaction du contrat, et qui avait tenu à le rendre le moins onéreux possible à son ami Pierre. La dernière partie de cette même clause avait été triomphalement et presque solennellement dictée par M. Cornichon lui-même.

ARTICLE Ier.—Il n'y aura pas de communauté de biens, entre les dits futurs époux, qui seront séparés quant aux biens et à toutes fins que de droit.

ARTICLE II.—Il n'y aura pas de douaire (1), la dite future épouse y renonçant tant pour elle que pour ses héritiers, mais le dit futur époux, pour lui témoigner son amitié, fait de ce jour donation irrévocable à la dite future épouse, ce acceptant, de l'automobile qu'il possède actuellement et qui est enregistrée sous le numéro 77,777, bureau des automobiles de la Province de Québec.

A la suggestion de M. Bourzail, qui le premier avait eu l'idée de ce cadeau, Pierre avait jusque-là soigneusement caché à Mariette son intention de lui offrir son auto comme corbeille de mariage. Mariette, confuse et toute émue, remercia Pierre d'un tendre regard pour ce don, qu'elle considérait comme princier, aussi comme acte de grande générosité et qui augurait bien pour l'avenir. Vu son goût de plus en plus prononcé pour la promenade, pour la "bougeotte", elle trouvait plein de tact et d'exquise délicatesse ce geste de Pierre.

Les Vestedelaine ne furent pas, non plus, insensibles à cette attention de leur futur gendre ou beau-frère, qui, décidément, monta encore d'un degré dans leur estime et dans l'estime de bien des villageois, dès qu'ils apprirent, grâce à une indiscretion voulue de M. Bourzail, que Mariette était désormais propriétaire de la belle machine neuve. (C'est qu'à cette époque, l'automobilisme et la rage de la bougeotte n'avaient pas encore atteint chez nous les proportions alarmantes qu'on lui constate aujourd'hui. Il y a à peine quelques années le plus petit Ford, même sans démarreur, était encore considéré comme une voiture de luxe, tout au moins une voiture de riche (2).

Mais qui ne fut pas peu estomaqué à la nouvelle que le fameux Touring était devenu, par contrat irrévocable, la propriété de la future madame Cornichon, ce fut M. Jéhu!

—Eh nonté de nonté! Si j'avais seulement pu savoir que ça lui appartenait, je l'aurais-t'y fait saisir sa belle barouette (3).

(A suivre)

(1) Douaire: "Biens assurés à la femme par le mari, en cas de survie", dit Larousse.

(2) Pour avoir une idée du nombre d'automobiles qui, en une seule journée, sillonnent maintenant nos routes, il n'y a qu'à parcourir le tableau suivant, que nous devons au ministère de la voirie. Les chiffres sont pour une seule journée de la première semaine d'août, 1925:

Montréal-Sherbrooke, 1,242; Montréal-Québec, 1,729; Caughnawaga-Malone, 977; Edouard VII, 1615; Montréal-Sainte-Agathe, 936; Sherbrooke-Derby Line, 893; Laprairie-Rouses Point, 1150; Québec-La-Malbaie, 1061; Hull-Aylmer, 2645; Lévis-Jackman, 781; Lacolle-Knowlton, 1052; Montréal-Toronto, 2732. On a compté jusqu'à 8000 autos sur le chemin Montréal-Toronto en une journée. Iberville-Saint-Albans, 773; Hull-Wakefield, 765, dont 487 d'Ontario et 22 des Etats-Unis; Vaudreuil-Pointe-Fortune, 1672; Montréal-Terrebonne, 899; Lac Beauport, 1501; Charlesbourg-Lorette, 1125.

La moyenne des véhicules qui traversent journellement chacune de ces routes est de 722; et sur ces 722 voitures on compte 543 autos de touristes, ce qui représente 75% du trafic. Les camions, autobus et motocyclettes représentent environ 8% du trafic. Les voitures à traction animale ne constituent plus qu'environ 16 1/2% du trafic général. A Dorval, près Montréal, le 2 août, on a compté 7,913 autos pour 23 chevaux.

Même sans recourir aux statistiques, on pourrait trouver dans la diminution considérable qui s'est produite, ces dernières années, dans l'exportation du foin, un critérium assez sérieux de l'accroissement du nombre des véhicules moteurs au cours des mêmes années

Foin exporté aux Etats-Unis, etc.

Année:	Tonnes
1919.....	492,208
1920.....	218,561
1921.....	179,398
1922.....	31,287

Aux Etats-Unis, comme au Canada, et encore plus qu'au Canada, le cheval de fer et d'acier a remplacé l'autre. Or le cheval de fer et d'acier ne se nourrit pas de foin, mais de gazoline. Et plus nous aurons de chevaux de fer, moins nous vendrons de foin et plus nous achèterons de gazoline. Or encore, le Canada produit du foin, mais ne

(3) Brouette.

**Ne remettez pas à demain ce que vous pouvez faire aujourd'hui: faites vos entrées tous les jours dans votre livre de comptabilité.**

3

3

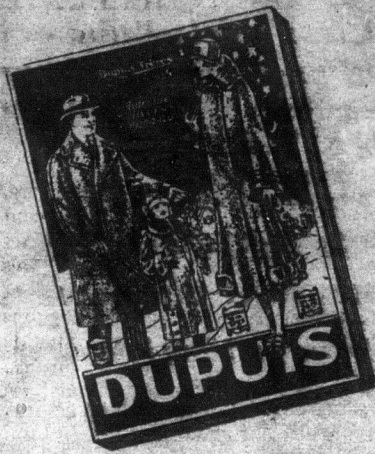
3

# 1 commandeur, 65 officiers et 54 chevaliers

## Magnifique résultat du dernier grand concours du Mérite Agricole DANS 13 COMTÉS

### M. A. Hétu, de St-Sulpice, recevra la première cravate de commandeur

<b>COMMANDEUR</b> de l'ordre du mérite agricole avec diplôme de très grand mérite exceptionnel:	Ludger Paquette, St-Eustache, Deux-Montagnes	861.7
<b>AMILDAS HETU</b> , St-Sulpice, L'Assomption	Ovila Ménard, Les Cèdres, Soulanges	861.5
<b>Liste des autres cultivateurs qui ont concouru pour la médaille d'or:</b>	Emile Renaud, St-Augustin, Deux-Montagnes	860.8
Stirrett Cameron, Ste-Agnès-de-Dundee, Huntingdon	Philias Lavallée, St-Joseph-du-Lac, Deux-Montagnes	860.1
Philéas Laberge, St-Chrysostôme, Châteauguay	Maximilien Filion, Ste-Rose, Laval	860.1
Avila Dagenais, Ste-Rose, Laval	Ernest Lesage, Ste-Thérèse, Terrebonne	860.0
Adéland Béchis, St-Eustache, Deux-Montagnes	Jean-Marie Labelle, Ste-Rose, Laval	859.0
Omer Laberge, St-Louis de Gonzague, Beauharnois	Evariste Riopel, L'Epiphanie, L'Assomption	858.0
Ulric Gohier, St-Eustache, Deux-Montagnes	Wilfrid Lorrain, St-Martin, Laval	856.5
Benjamin Laurin, St-Eustache, Deux-Montagnes	Frédéric Labelle, St-Jérôme, Terrebonne	856.5
W.-J. Hodge, St-Laurent, Jacques-Cartier	Donat Larose, St-Eustache, Deux-Montagnes	856.3
Alphonse Gohier, St-Eustache, Deux-Montagnes	Edouard Castonguay, St-Augustin, Deux-Montagnes	856.0
Clodomir Huot, St-Canut, Deux-Montagnes	Thomas Deslauriers, St-Eustache, Deux-Montagnes	855.7
Hervey Ouimet, Ste-Rose, Laval	Victor Gauthier, St-Télesphore, Soulanges	854.7
Hector Martin, St-Laurent, Jacques-Cartier	Noé Charette, Valleyfield, Beauharnois	854.5
<b>OFFICIERS</b> de l'Ordre du mérite agricole avec diplôme de très grand mérite:	Ulric Desbien, Ste-Rose, Laval	854.5
Alphonse Moquin, Brosseau-Station, Laprairie	Wilfrid Huot, St-Chrysostôme, Châteauguay	854.2
J.-D. Stewart, Howick, Châteauguay	Alexandre Ouimet, Terrebonne, Terrebonne	853.5
Victor Lamarche, St-Eustache, Deux-Montagnes	J.-Bte Lussier, St-Edouard, Napierville	852.0
Osias Huserau, Oka, Deux-Montagnes	Wilfrid T. Lalonde, St-Télesphore, Soulanges	852.0
Elie Turcot, St-Chrysostôme, Châteauguay	Auguste Castonguay, Vaudreuil, Vaudreuil	851.9
Edmour Daoust, St-Clément, Beauharnois	Wilfrid Castonguay, Vaudreuil, Vaudreuil	851.1
Raoul Lafortune, L'Epiphanie, L'Assomption	Chéri Hébert, St-Rémi, Napierville	851.0
Camille Archambault, St-Paul-L'Ermitte, L'Assomption	René Lesage, St-Eustache, Deux-Montagnes	851.0
W.-R. Stewart, Elgin, Huntingdon	J.-J. Tannahill, Huntingdon, Huntingdon	850.2
Elzéar Lafortune, L'Assomption, L'Assomption	Edgar Ferras, St-Isidore, Laprairie	850.2
Théophile Reid, Ormstown, Châteauguay	Arthur Cloutier, Ste-Rose, Laval	850.1
Albert Daoust, St-Hermas, Deux-Montagnes	Madame veuve Achille Vanier, Ste-Rose, Laval	850.0
William Clark, Shawbridge, Terrebonne (amateur)	<b>CHEVALIERS</b> de l'Ordre du mérite agricole avec diplôme de grand mérite:	
Alphonse Leduc, St-Hermas, Deux-Montagnes	Pierre Forget, St-Janvier, Terrebonne	845.0
Albert Huot, St-Chrysostôme, Châteauguay	Conrad Létourneau, St-Constant, Laprairie	845.0
Arthur Daoust, St-Hermas, Deux-Montagnes	Joseph Paquin, Ste-Scholastique, Deux-Montagnes	843.9
Elzéar Létourneau, St-Constant, Laprairie	Euclide Beaulieu, St-Isidore, Laprairie	843.2
Alphonse Rochon, St-Eustache, Deux-Montagnes	Mathias Ouellette, St-Janvier, Terrebonne	842.0
Etienne Ricard, St-Michel, Napierville	Hector Meloche, St-Benoît, Deux-Montagnes	840.0
Maxime Charbonneau, St-Benoît, Deux-Montagnes	K.-J. McCuaig, Ste-Justine, Vaudreuil	839.0
Joseph Lavallée, St-Joseph-du-Lac, Deux-Montagnes	J.-E. Pitre, Châteauguay, Châteauguay	835.1
Eusèbe Landry, St-Lin-des-Laurentides, L'Assomption	Madame veuve Mathias Jodoin, St-Urbain, Châteauguay	834.7
Josaphat Lafortune, St-Roch, L'Assomption	Oscar Lavallée, Ste-Justine, Vaudreuil	834.0
Joseph-Georges Gauthier, St-Jérôme, Terrebonne	Geo.-S. Armstrong, Lachute, Argenteuil	834.0
Paul Normandeau, St-Urbain, Châteauguay	J.-Adrien Bourbonnais, Ste-Justine, Vaudreuil	833.4
A.-J. Bourbonnais, Rivière-Beaudette, Soulanges	Ulric Trudeau, St-Michel, Napierville	831.6
Armand Martin, Ste-Martine, Châteauguay	John Oswald, St-Augustin, Deux-Montagnes	831.0
Delphis Groulx, Ste-Anne-des-Plaines, Terrebonne	Joseph Lalonde, Vaudreuil, Vaudreuil	830.9
Henri Turenne, St-Paul-L'Ermitte, L'Assomption	Victor Pilon, St-Télesphore, Soulanges	830.8
Ovila Laurin, St-Hermas, Deux-Montagnes	Clet Besner, St-Clet, Soulanges	827.5
Gustave Brault, St-Urbain, Châteauguay	L.-Hector Ravary, St-Télesphore, Soulanges	826.1
Adrien, Taillon L'Epiphanie, L'Assomption	Roch Boulé, St-Constant, Laprairie	825.5
Zoïque Laberge, St-Louis-de-Gonzague, Beauharnois	James Barry, Ste-Justine, Vaudreuil	824.5
Ulric Deschamps, Repentigny, L'Assomption	Arthur Vincent, St-Télesphore, Soulanges	824.0
Joseph Dagenais, Oka, Deux-Montagnes	J.-Ludger Bourbonnais, St-Clet, Soulanges	822.0
Joseph C. Gauthier, St-Hermas, Deux-Montagnes	Edmond Renaud, St-Augustin, Deux-Montagnes	820.6
Malcolm Hodge, Côte St-Paul, Jacques-Cartier	Moïse Paquette, St-Louis-de-Gonzague, Beauharnois	820.0
	Alexandre Deromé, Napierville, Napierville	819.4
	Edmond Coache, Napierville, Napierville	816.3
	Joseph Ranger, St-Polycarpe, Soulanges	816.2
	Joseph Labrèche, St-Augustin, Deux-Montagnes	816.0
	Hervey Perrier, St-Philippe, Laprairie	812.6
	Adéland Sauvé, Vaudreuil, Vaudreuil	807.8
	Pierre de Montigny, Les Cèdres, Soulanges	806.9
	Joseph Bélanger, St-Eustache, Deux-Montagnes	805.0
	Ulric Liboiron, St-Télesphore, Soulanges	803.2
	Narcisse Miron, St-Constant, Laprairie	803.2
	Adéland Goulet, Ste-Justine, Vaudreuil	800.6
	Wilfrid, Gareau St-Polycarpe, Soulanges	800.2
	Jean-Baptiste Proulx, Les Cèdres, Soulanges	798.6
	Edmond Jodoin, St-Urbain, Châteauguay	798.0
	Sauveur Lalonde, Côteau-du-Lac, Soulanges	797.7
	Siméon Poirier, St-Polycarpe, Soulanges	796.5
	Joseph Beaudin, St-Edouard, Napierville	792.9
	Emilien Miron, St-Constant, Laprairie	790.2
	Ludger Véronneau, St-Zotique, Soulanges	789.2
	Arthur St-Denis, St-Télesphore, Soulanges	787.6
	Emmanuel Arseneault, St-Clet, Soulanges	781.8
	John Downs, Ste-Marthe, Vaudreuil	778.7
	Isaïe Lefebvre, St-Mathieu, Laprairie	769.6
	Achille Carrière, St-Polycarpe, Soulanges	769.5
	Hector Castonguay, Vaudreuil, Vaudreuil	765.5
	Delphis Prud'homme, Repentigny, L'Assomption	764.0
	Roch Fyfe, St-Constant, Laprairie	757.5
	Gustave Lorrain, Napierville, Napierville	753.2
	Valéry, Besner St-Clet, Soulanges	753.1
	Narcisse Chouinard, Sherrington, Napierville	750.5
	<b>DIPLOMES</b> de mérite:	
	Dorila Arseneault, Côteau-du-Lac, Soulanges	733.0
	Edouard Deslauriers, Napierville, Napierville	733.0
	Alfred Landry, Napierville, Napierville	731.9
	Eximère Bachand, St-Philippe, Laprairie	700.8
	Jos.-Désirée Legault, Ste-Geneviève, Jacques-Cartier	696.5
	Hilaire Landry, Napierville, Napierville	673.0
	Eugène Labelle, St-Joseph-du-Lac, Deux-Montagnes	650.5
	Juges: M.M. Arsène Denis, Joliette	
	R. R. Ness, Howick	
	Charles Gagné, Ste-Anne, Kamouraska	
	Charles-A. Fontaine, Montréal	
	Sec. OSCAR LESSARD, Secrétaire du Conseil d'Agriculture.	



# Avez-vous reçu notre catalogue "Automne Hiver 1925-1926" ?

Si vous ne l'avez pas encore eu, un exemplaire vous sera mailé immédiatement sur réception du coupon ci-dessous dûment rempli.

A chacune des 184 pages de ce superbe catalogue, vous trouverez des valeurs exceptionnelles; la qualité et la variété des marchandises et surtout la modération des prix en font un volume qui devrait se trouver à tous les foyers.

Remplissez ce coupon dès aujourd'hui.

Comptoir Postal,  
Dupuis Frères, Limités,  
Montréal, Qué.

**B. F.--1**

Veuillez m'expédier gratuitement votre catalogue général "Automne-Hiver 1925-1926".

Nom .....

Bureau de poste .....

Comté .....

COMPTOIR POSTAL

# Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe  
Montréal, Qué.

Ayez-la  
Nous pour  
"Coun  
La tôle gal  
sante. Dites  
besoin pour  
peuvons vous  
Enrives pour  
THE MED  
253 rue St-P  
Brevetés  
Montréal, H

Tole  
32"  
SCIE PR  
ET  
Nos mont  
en acier son  
parce qu'ils s  
longtemps, c  
marché que  
Si votre m  
écrivez-nous

La Manufac  
LEVIS,

L'Econ  
bustibl  
prix d  
Thou  
Sept caractérist  
naies "Happy  
chauffage les plu  
1 Fabrication  
gaz, grâce  
laquette.  
2 Grille à bar  
quantité d'a  
D'ad, combustion  
3 Soufflerie m  
aux gaz, le  
s'échapper.  
4 Distribution  
un vaste Ba  
5 Système de  
l'air froid de



Fabriquée a  
tuyau  
FABRIQUE  
**HAPPY**  
POËLES

Happy Th  
Brantford,  
Veuillez m  
ments au  
Thought"  
plus proche  
Nom  
Adresse

ez-vous  
tu notre  
atalogue  
utomne  
ver ?  
25-  
26"

eu, un exem-  
ement sur ré-  
ément rempli.

ce superbe ca-  
eurs exception-  
s marchandises  
en font un vo-  
s les foyers.

aujourd'hui.

F.-1

catalogue général

AL

ères

ny et St-Christophe

ère, St-Polycarpe, Sou-

onguay, Vaudreuil, 769.5

l'homme, Repentigny, 765.5

ion, 764.0

St-Constant, Laprairie, 757.5

rain, Napierville, Na- 753.2

er St-Clet, Soulanges 753.1

oungard, Sherrington, 750.5

de mérite:

ault, Côteau-du-Lac, 700.8

slariens, Napierville, 733.0

dry, Napierville, Na- 731.9

hand, St-Philippe, La- 700.8

egault, Ste-Genevieve, 696.5

dry, Napierville, Na- 673.0

elle, St-Joseph-du-Lac, 650.5

Arsène Denis, Joliette.

R. R. Ness, Howick.

Charles Gagné, Ste-Anne,

Kamouraska.

Charles-A. Fontaine, Mont-  
réal.

OSCAR LESSARD,

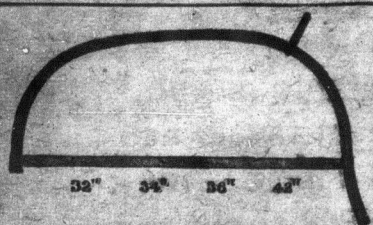
Secrétaire du Conseil  
d'Agriculture.

**Ayez-la de PEDLAR**

Nous pouvons vous fournir la  
"Council Standard"

La tôle galvanisée, ondulée très pe-  
sante. Dites-nous ce dont vous avez  
besoin pour toiture et lambris. Nous  
pouvons vous épargner de l'argent.  
Ecrivez pour avoir Brochure et Prix  
THE PEDLAR PEOPLE LIMITED  
263 rue St-Paul - Québec Ont.  
Bureaux à: Ottawa, Toronto,  
Montréal, Hamilton, London, Winnipeg,  
Vancouver.

**Tôle Ondulée**



**SCIE PRATIQUE  
ET BON MARCHÉ**

Nos montants de scies en fer et  
en acier sont des plus populaires,  
parce qu'ils s'ajustent bien, durent  
longtemps, ce qui les rend meilleur  
marché que toute autre.

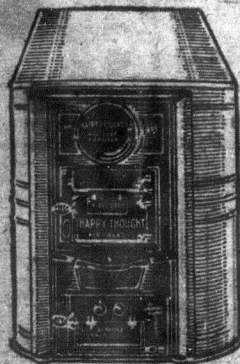
Si votre marchand n'en garde pas  
écrivez-nous directement.

**La Manufacture de Scies de Lévis  
LEVIS, - - - QUEBEC.**

**L'Economie de com-  
bustible est égale au  
prix de la "Happy  
Thought-Allcast"**

Sept caractéristiques distinctes font des Four-  
naises "Happy Thought-Allcast" les appareils de  
chauffage les plus économiques connus:

- 1 Fabrication en fonte lourde. Pas de fuite de  
gaz, grâce à leur assemblage à rainure et  
languette.
- 2 Grille à barreaux spéciaux, permettant à une  
quantité d'air maxima de traverser la flamme.  
D'où combustion intégrale.
- 3 Soufflerie mêlant l'air chauffé à la fumée et  
aux gaz, lesquels sont consommés au lieu de  
s'échapper.
- 4 Distribution uniforme de l'humidité, grâce à  
un vaste Bassin à Vapeur hydraulique.
- 5 Système de circulation de l'air chaud qui attire  
l'air froid des diverses pièces, le chauffe, le puri-  
fie, l'humidifie, et le renvoie aux  
chambres.



Fabriquée avec ou sans  
tuyauterie

FABRIQUE A BRANTFORD-CANADA-1925

**HAPPY THOUGHT  
FOUNDRY COMPANY LIMITED  
POELES-FOURNAISES**

Happy Thought Foundry Co. Ltd.  
Brantford, Canada. 61 F

Enviez-moi donner d'autres renseigne-  
ments sur la Fournaise "Happy  
Thought" et le nom du dépositaire le  
plus proche de mon domicile.

Nom..... B.F.

Adresse..... B.F.

**HOMMES ET CHOSES**

Revue de la huitaine

**La religion du souvenir :-Le culte du passé**

NOS MONUMENTS HISTORIQUES.—  
Nous sommes un peuple jeune encore,  
puisque quatre siècles à peine se sont  
écoulés depuis les premières tentatives  
de colonisation en notre pays. Mais  
notre histoire est riche et glorieuse et  
il importe d'en conserver les jalons  
que le temps nous a laissés, afin de  
perpétuer, dans les générations futures,  
le souvenir des gestes de nos ancêtres  
sur cette terre qu'ils ont fécondée de  
leurs sueurs et de leur sang. Ces jalons  
étaient en train de disparaître, par  
suite de l'indifférence des uns et de  
l'ignorance des autres. Dans toute la  
province de Québec, il ne reste pas  
vingt églises qui remontent à la do-  
mination française et on compte sur  
les doigts les forts construits avant  
1759.

Des gracieux moulins à vent et des  
vieilles maisons d'autrefois combien  
nous en reste-t-il?

Nous avons détruit avec une insou-  
ciance inconcevable, et il est grand  
temps de réagir si nous voulons con-  
server le peu de VIEILLES CHOSES  
qui nous restent.

Le secrétaire provincial actuel l'a  
compris et il a fondé dans ce but la  
Commission des Monuments histori-  
ques de la Province de Québec. Aussitôt  
après sa création, la Commission  
s'est mise à l'œuvre et elle a déjà accom-  
pli un travail considérable et des plus  
méritoires. Grâce à elle, ce qui nous  
reste du passé sera conservé et elle  
verra à perpétuer dans le marbre et le  
bronze le souvenir des missionnaires  
et des héros qui ont illustré les premières  
pages de notre histoire. Il est bon, il  
est salutaire d'élever à ceux qui ont  
bien mérité de la patrie des monuments  
qui seront pour l'enfance et la jeunesse  
d'éloquents leçons d'histoire. Un peu-  
ple qui oublie est un peuple décadent.

Notre force et la meilleure garantie  
de notre survivance comme race dis-  
tincte résident dans nos traditions,  
nos coutumes, nos usages, nos lois,  
notre religion. Et le meilleur moyen  
de les garder vivaces et intactes, c'est  
encore d'en conserver la mémoire par  
des monuments fidèles et durables,  
qui parlent aux yeux et fassent vibrer  
tout ce qu'il y a de plus noble dans le  
cœur humain.

Nous ne ferons donc jamais trop  
pour rappeler aux générations actuelles  
et futures les faits et gestes de nos  
glorieux ancêtres, des découvreurs qui  
dans leurs randonnées hardies, au prix  
de fatigues inouïes, sillonnèrent en tous  
sens notre pays; des glorieux pionniers  
dont s'honore notre histoire nationale;  
des premiers défricheurs qui firent re-  
culer la forêt pour faire place aux nom-  
breuses familles de notre race féconde  
et bénie; des missionnaires qui endu-  
rèrent toutes les privations imaginables  
pour évangéliser les peuplades  
sauvages qui nous ont précédés sur le  
sol de notre patrie; des martyrs hé-  
roïques qui ont versé leur sang pour la  
foi du Christ, les Brébeuf, les Lale-  
mand, les Jogues et autres que notre  
S. S. Pie XI vient de placer sur les autels  
à la vénération des fidèles catholiques.

Mais s'il est bon que nous ayons de-  
vant les yeux et dans la mémoire les  
traits et le souvenir de ceux qui don-  
nèrent le meilleur d'eux-mêmes, très  
souvent leur vie, pour que ce pays

puisse grandir et prospérer, il n'est  
pas moins salutaire que nous conser-  
vions pieusement tout ce qui peut nous  
rappeler les coutumes et la religion de  
nos ancêtres. Et le monument le plus  
éloquent qu'ils nous aient laissé, c'est  
encore la croix, la croix que plantait  
Jacques-Cartier en 1534, dans la baie  
de Penouil (Gaspé), qu'il dressa plus  
tard sur les bords de la rivière Lairet,  
près de Québec; la croix que M. de  
Maisonneuve planta sur ses épaules  
jusqu'au sommet du Mont-Royal et  
dont on a perpétué le souvenir par une  
immense croix lumineuse; la croix qui  
fut le premier monument commémora-  
tif du Canada-français; la croix que  
nos pères élevèrent sur le bord des rou-  
tes dans les premières bourgades et  
leurs fils dans les paroisses canadien-  
nes-françaises.

C'est de France que nos ancêtres  
ont apporté la belle coutume d'ériger  
des calvaires et des croix. Et ce sont  
ces calvaires et ces croix que nous vou-  
drions surtout voir restaurer et con-  
server avec un soin jaloux. A ces  
calvaires, à ces croix, on faisait jadis,  
dans les temps difficiles, de pieux péle-  
rinages. Sur ces degrés rustiques où  
les pères ont prié, que les fils puissent  
à leur tour s'agenouiller pour remer-  
cier le Dispensateur de tous biens des  
grâces sans nombre qu'il s'est plu à  
répandre sur notre race et notre pays.

A la conservation de toutes les vieilles  
reliques, monuments commémoratifs  
d'un passé qui nous est cher, contri-  
buons notre quote part en signalant au  
moins à la Commission, à son dévoué  
président l'honorable Adélaré Turgeon,  
ou à son érudite secrétaire, M. Pierre-  
Georges Roy, les vieilles choses qui  
nous entourent. C'est un devoir pour  
tout bon patriote.

Pierre Foulle-Partout.

**Sur quoi placer, et comment**

Les valeurs que nous plaçons émanent  
presque toutes de sociétés industrielles  
ou de corps publics de la province de  
Québec.

Dans leurs catégories respectives, elles  
combinent le maximum de sécurité avec  
le maximum de rendement.

Elles sont émises en titres de \$100; de  
1500; et de \$1,000; pour vous permettre  
de réduire vos risques au minimum en di-  
visant votre placement.

Mettre de l'argent dans ces valeurs  
c'est aider au développement économique  
du Canada français, qui profitera à chacun  
de nous.

Versailles Vidricaire Boulais, (limitée).  
Montréal, rue S.-Jacques, immeuble  
Versailles.

**L'Agriculture et l'Exposition**

On sait la grande part que prend, chaque  
année, le gouvernement provincial à l'Ex-  
position Provinciale de Québec, surtout  
par ses somptueux étalages dans le palais  
des Beaux-Arts, en attendant qu'ils se  
déploient dans le Palais de l'Agriculture  
à la construction duquel il vient de si  
généreusement souscrire.

En effet, il n'y a pas, croyons-nous, un  
seul visiteur de l'Exposition qui n'ait fait  
une visite aux étalages de fruits, de légumes,  
de céréales, de fleurs enfin de tous les  
produits de la terre que fait chaque année  
le ministère de l'Agriculture par l'entre-  
mise des principaux officiers du départe-  
ment. Cette année, la direction des étala-  
ges du Ministère de l'Agriculture a été  
confiée à M. L. P. Roy, chef de la Grande  
Culture, qui s'est adjoint plusieurs des  
officiers de ce département déjà passés  
maîtres en la matière et dont les œuvres,

dans ce sens, ont déjà été fort admirées.  
M. Roy est un homme de goût, d'initiative  
et est en même temps très pratique. Aussi  
il a voulu que cette année les manifesta-  
tions du département de l'Agriculture  
fussent une leçon de chose dont non seule-  
ment les cultivateurs, mais tous les visi-  
teurs de l'Exposition, à quelque classe  
qu'ils appartiennent, devront profiter.

La manifestation de cette année prendra  
la forme d'une ferme de cultivateur  
prospère. On est donc actuellement à in-  
staller dans le palais des Beaux-Arts une  
ferme miniature dont les dimensions sont  
comme on peut le voir assez respectables  
puisque elle mesurera 85. de long x 13. de  
large. Cette ferme sera du plus parfait  
réalisme quant à ce qui la composera et elle  
représentera les diverses évolutions de la  
culture d'une rotation de six années. Elle  
sera donc divisée en toutes les sections que  
l'on remarque, en réalité, dans une ferme  
de cette nature: champ de céréales, prai-  
ries, pacages, jardins potagers, jachères,  
bosquets, parterres, etc. Il y aura en plus  
au bout de la ferme représentation de la  
maison, des étables, des granges, et de  
toutes les dépendances d'une ferme. Cette  
terre miniature sera en plus peuplée de tous  
ses habitants représentés en échelle, c'est-à-  
dire de la taille proportionnée à la ferme.  
On y verra un troupeau de vaches Ayr-  
shires, des moutons et des porcs des meil-  
leures races recommandées par le Minis-  
tère de l'Agriculture, un poulailler pratique  
bien fourni de bons sujets. La maison sera  
ombragée d'arbres et entourée de parterres de  
fleurs de toutes les variétés.

Enfin se détachera au fond de la ferme  
un magnifique paysage représenté sur une  
toile et qui donnera l'illusion d'un coin  
de la côte de Beauport vu du "trécaré"  
de la ferme.

Bref, telle qu'il nous en a été donnée une  
idée, cette manifestation véritablement  
pratique du Ministère de l'Agriculture va  
constituer, cette année, une des plus origi-  
nales et des plus instructives attractions  
de l'Exposition Provinciale.

On se rappelle, l'année dernière, cette  
imposante reproduction de la tour Eiffel  
qui s'élevait au milieu du Palais des Beaux-  
Arts. A l'occasion du grand congrès agri-  
cole international, cette tour avait été  
ornée des divers produits de la ruche. Elle  
prendra, cette année, un aspect encore plus  
pittoresque puisqu'elle servira d'étalage  
pour une véritable exposition de fleurs  
annuelles et vivaces que l'on est à orga-  
niser également et qui est sous la direc-  
tion des mêmes officiers du département de  
l'Agriculture.

**BREVETS  
D'INVENTION**

En tout pays, Demandez le GUIDE DE  
L'INVENTEUR qui sera envoyé gratuit.

**MARION & MARION**

364 rue Université, - - - Montréal  
72 1/2 rue St-Pierre, - - - Québec  
et Washington, D. C.



**VOUS NE VOUS  
REPROCHEREZ  
JAMAIS**

d'avoir fait connaissance avec notre orga-  
nisation considérable, moderne et honnête.

Notre politique est de payer les plus  
hautes prix du marché et de faire les retours  
régulièrement.

Commencez dès aujourd'hui à expédier  
vous n'aurez pas à vous le reprocher.

**LAITERIE de QUEBEC**  
75 Ave. S.-Coeur, - QUEBEC

3

3

3





(Suite de la page 582)

**VENTE.**—En règle générale, la majorité des volailles se vendent pendant deux mois de l'année, c'est-à-dire, en automne. Il arrive presque toujours que les prix baissent subitement lorsque les cultivateurs sont prêts à vendre. On ne peut s'en étonner, car lorsqu'il arrive en ville plus de volailles qu'on ne peut en consommer, ces volailles sont mises dans un entrepôt frigorifique. Or, malheureusement, la conservation au froid augmente le coût de revient des volailles, et cette augmentation doit être payée, par le consommateur ou par le producteur. Là encore, c'est le producteur qui détient le remède à cet état de choses.

Les lecteurs du "BULLETIN DE LA FERME" peuvent toujours avoir de la Coopérative Fédérée des renseignements exacts sur les marchés en perspective. Ainsi, par exemple, en différents temps de l'année, il y a des fêtes juives, au cours desquelles la "dévotion" des fils d'Israël porte sur la volaille, BIEN GRASSE.

"Le Bulletin", dans sa dernière édition, a énuméré ces fêtes pour l'année 1925. Les premières sont celles des 23 et 24 septembre, et les volailles devraient arriver au marché les 18, 19, 20 et 21 septembre. Toutes sortes de bonnes volailles demandées. La pauvre et maigre volaille grandement négligée. Les canards du printemps et les dindes doivent être de bonne grosseur pour obtenir les pleins prix. 2 octobre (Yom Kippur) ou jour d'expiation. La volaille devrait arriver les 25, 26, 27, 28 et 29 septembre. Poulets du printemps et poules pesantes demandées. Les fêtes suivantes sont celles du 7 octobre. La volaille devrait arriver les 3, 4 et 5 octobre. Bons canards, oies, poules pesantes demandées.

A l'occasion de ces fêtes, il se fait une grosse consommation de volailles dans les villes, et les cultivateurs devraient profiter de ces différentes occasions, les seules, peut-être, que nous ayons de FAIRE DE L'ARGENT AVEC LES JUIFS.

Donc, commencez à préparer les sujets que vous destinez au marché dès maintenant, si vous voulez profiter avantageusement des fêtes juives pour vendre vos volailles. Pour obtenir les plus hauts prix du marché, il vous faut des volailles engraisées, pesant au moins 5 à 6 livres vivantes. Visitez votre troupeau; faites la sélection de vos poules et préparez vos volailles dès maintenant pour le marché, par une bonne méthode d'engraissement que nous vous exposerons bientôt.

Inutile de discuter la valeur de l'engraissement. Vous avez, supposons, un poulet du printemps ayant une bonne carcasse, il pèse environ 3½ à 4 livres actuellement. Si vous le vendez dans ces conditions, il vous rapportera \$0.20 à \$0.22 net; disons 4 livres à \$0.22: \$0.88. Si, au contraire, vous engraissez ce même poulet, et qu'il atteint le poids de 6 livres, à la vente il sera classé "choix" et rapportera \$0.53 la livre, comme l'indiquent les prix payés par la Coopérative la semaine finissant le 1er août; ce poulet rapportera donc \$1.98, soit \$1.00 à \$1.10 de plus, cela pour l'avoir engraisé. C'est donc payant. Voyez la valeur de l'engraissement maintenant.

**SES DEBUTS**

Charles.—Tu as un chic pour faire une adresse après un banquet. Où as-tu fait ton apprentissage?

Oscar.—En adressant des enveloppes.

**Tribune libre.**

**ORGE ET BIÈRE**

**Une anomalie**

(Responsabilité exclusive du signataire.)

M. le Rédacteur,

"Le Bulletin de la Ferme" parlait dernièrement des profits considérables que font depuis plusieurs années les brasseries canadiennes, N'empêche que dans le district que j'habite—Montréal—elles viennent encore d'augmenter le prix de leurs produits. Il nous faut maintenant payer la bière \$1.80 la douzaine au lieu de \$1.40.

Personnellement ces prix ne m'intéressent guère, car jamais je ne touche à la liqueur si chère aux Boches... et si chère chez nous.

Mais ce dont je me moque beaucoup moins c'est la triste constatation suivante: Une assez notable portion de notre population s'appauvrit—il ne faut pas craindre de dire le mot—à boire cette bière qui enrichit des industriels, qui a'ont pas même le patriotisme, pas même le souci de s'approvisionner chez nous de la matière première source initiale de leurs gros profits et de leur opulence. C'est dire qu'ils n'ont pas même la reconnaissance du ventre.

Pourquoi nos brasseries ne s'approvisionnent-elles pas d'orge, sinon de houblon dans la Province de Québec, qui pourrait alors se récupérer quelque peu des sommes considérables que ses citoyens engloutissent annuellement pour la bière?

Pourvez-vous, M. le rédacteur, m'expliquer cette anomalie?

Nous avons toutes les peines du monde à vendre nos produits agricoles, à commencer par les pommes de terre—et nous importons annuellement de l'orge pour des centaines de milliers de piastres. Grâce à sa végétation rapide et de courte durée elle vient bien dans le Québec, et les frais de transport, dans les limites de la Province, c'est-à-dire de la campagne à nos grandes brasseries devraient être de beaucoup moins élevés que ceux de l'Alberta et de la Saskatchewan à Montréal, Québec ou Sherbrooke.

Comment, alors, expliquer l'anomalie que je signale?

Merci, M. le rédacteur, Cultivateur qui a sacrifié ses patates.

**Note de la rédaction.**—Questionné sur le sujet un représentant de l'une de nos grandes brasseries nous a répondu en substance ce qui suit:

"Les brasseries ne semient que trop heureux de s'approvisionner d'orge dans la Province même, et ainsi éviter les frais de transport, mais pour cela il faudrait compter sur un approvisionnement raisonnable dans un même centre, il faudrait que toute une région, un comté, par exemple, ou plusieurs comtés, se livrassent à la culture intensive de l'orge, afin que l'acheteur puisse sûrement compter sur le volume—aussi la qualité—de la marchandise dont il a besoin. La question pourrait sans doute être étudiée par les agronomes du département de l'Agriculture et soumise aux intéressés savoir les cultivateurs de leurs comtés respectifs puis les brasseries eux-mêmes."

**Un Inventeur Suédois a une Nouvelle Lumière**

Prétend qu'elle est plus blanche et coûte moins cher que l'électricité et le Gaz

Edison nous a permis de jouir de l'électricité, le Comte Welabach de la lumière incandescente du gaz, il restait donc à un ingénieur suédois du nom de Johnson, demeurant à présent à Montréal, de faire une lampe, qui brûlerait rien autre chose que de l'huile de pétrole, l'huile de charbon ordinaire et produirait une lumière, reconnue par des hommes de la science qui l'ont vue, plus blanche que la lumière électrique. Cette lampe est aussi facile à opérer qu'une ancienne lampe à l'huile de charbon, brûle sans odeur, ni fumée ni bruit et qui prouve être une sensation, où il est besoin d'une lampe à l'huile de charbon.

Mr. Johnson offre d'envoyer une lampe à 10 jours d'essai gratuit et en donnera même un gratuitement au premier qui en fera usage dans chaque localité où on l'aidera à l'introduire.

Une lettre adressée à N. A. Johnson, 246 rue Craig Ouest, Montréal, vous fera avoir tous les renseignements nécessaires au sujet de cette lampe merveilleuse. Il a une excellente proposition d'agence à vous faire aussi.



ts aiment. faveur de le des fa-Kellogg. -- avoueurs.

peut avoir un egg sait introduire

le d'une ferme de qu'il y a pour ces cent bons. 2,000.-ployées quotidiennement.

à servir. Tous les mets et les restaurations.

se au sortir du four. Les produits Kellogg enveloppés à l'intérieur de la boîte par un ciré imperméable ont toute leur saveur vive.



produits où ce manque de "fini" si apparent que sur les produits assure-our que l'on expédie au

(Suite à la page 583)

Rapport hebdomadaire. 3 Finissant le 28 août 1925

rotés de 1 à 10.

omme "H" se trouve le total de nombre total d'œufs est plus dans le relevé total du parquet. W. B. Wyandottes blanches;

de Lennoxville.

3	4	5	6	7	8	9	10	T.
4	6	5	5	5	6	3	50	1734
5	0	3	5	0	6	6	5	45
5	0	5	6	5	6	4	5	46
5	3	0	1	1	6	5	5	32
4	4	6	5	5	5	0	5	45
5	6	5	5	5	5	4	5	52
1	3	4	3	4	4	4	4	36
4	2	4	3	4	4	5	5	40
5	6	0	0	1	0	6	4	32
5	7	4	2	0	1	0	20	832
4	1	5	5	5	5	6	5	41
4	6	2	0	0	3	0	22	1231
2	2	4	6	3	5	3	0	20
2	2	4	4	4	5	4	0	36
4	3	4	6	3	5	3	5	35
5	5	4	5	6	0	4	3	37
3	6	7	6	3	6	4	6	43
5	5	7	6	5	5	4	0	47
3	6	6	6	6	5	0	6	35
6	6	6	5	6	7	5	4	46
								780 30634

**Le "Bon" est toujours apprécié**

Les milliers de consommateurs satisfaits qui louent chaque jour

**Le THÉ KING COLE**

proclament son "BON" goût infailible.

Pour faire plaisir à ses nombreux amis, anciens et nouveaux, ce thé sera servi GRATIS au Salon de repos du Thé "King Cole" aux Expositions à:

- Sherbrooke, P.Q. Fredericton, N.B.
- Québec, P.Q. Sydney, N.E.
- St-Stephen, N.B. Bridgewater, N.E.
- Woodstock, N.B. Yarmouth, N.E.
- Chatham, N.B. St-Jean, N.B.
- Charlottetown, I.P.E.

**BARDEAUX D'AMIANTE "LACHINE"**

LAMBRIS et TOITURES

Les Bardaux d'Amiante "Lachine" sont fabriqués par notre compagnie suivant un procédé unique au Canada, ce qui nous permet d'offrir à notre clientèle un article à l'épreuve du feu, de l'eau, etc.

**VIINGT ANS D'EXPERIENCE CONFIRMENT CES AVANCES**

Nous invitons les personnes intéressées à se procurer notre circulaire pour Bardaux d'Amiante à Lambris et Couverture. Baisse SENSIBLE DANS LES PRIX ET CONDITIONS SPECIALES DE PAIEMENT, SI NECESSAIRE.

Aussi Papier d'Asphalte 1, 2, 3 et 5 plis, papier feutre, papier gris. De plus, blanc de plomb et peintures.

**LA CIE MANUFACTURIERE D'AMIANTE**

78, ST-PIERRE, QUEBEC, P. Q.

— TELEPHONE : 2-7663 —

3

3

3

# LES GALETTES DE LEVAIN ROYAL

Font  
Un  
Merveilleux  
Pain  
de Ménage



La Qualité  
la Plus  
Elevée  
Pour Au  
delà de  
50 ans

## La lessive moderne à la maison

Du moyen de laver son linge,  
mieux, plus vite et avec moins  
de peine—(Suite et fin)

L'usage d'un de ces ingrédients prévient l'action de la chaux sur le savon et laissera la mousse vaquer à son devoir qui est d'enlever la saleté. Il y a pourtant un autre ennui, c'est que l'espèce de lait caillé formé dans ce cas par la combinaison de la chaux et de l'alcalin reste dans l'eau et se logera probablement dans les pores du tissu.

Si le trouble est dû à la présence du fer dans votre eau, il n'y a qu'un moyen qui puisse vous donner satisfaction; c'est d'ajouter du soda à l'eau et laisser reposer à peu près une semaine avant de vous servir de l'eau du dessus; le fer ayant été par ce procédé précipité au fond de votre récipient.

Lorsque l'on se sert de soda à laver pour adoucir l'eau, il faut en faire une solution en en dissolvant une livre dans 1 pinte d'eau bouillante; mettez cette solution en bouteilles, et pour vous en servir au lavage, ajoutez deux cuillerées à soupe pour chaque gallon d'eau.

Cet alcalin convient très bien pour cet usage. Facile à manier, peu coûteux et comparativement sans danger pour le linge, en autant que l'on ne s'en serve pas à sec. Se souvenir toutefois que, employé pur, il percerait immédiatement de larges trous dans n'importe quel tissu avec lequel il viendrait en contact.

L'ammoniaque est un autre alcalin très pratique pour l'usage domestique. On le vend en solutions plus ou moins diluées et habituellement accompagné d'instructions sur la manière de s'en servir. L'ammoniaque pur devra donc également être dilué et conservé dans des bouteilles hermétiquement closes car cette substance, très volatile, perdrait sa force.

Le borax est un alcalin moins vigoureux mais très appréciable lorsqu'il s'agit d'adoucir l'eau pour le lavage des laines et des couleurs. Ajouté à l'empois il nettoie bien et tend à raviver les couleurs du linge. On s'en sert dans la proportion de une cuillerée à soupe de borax dissous dans une tasse d'eau bouillante pour chaque gallon d'eau.

La potasse (ou lessive) n'est pas à recommander pour le lavage domestique. Il est plus difficile de s'en servir à coup sûr

## Chez-nous

Section féminine

Le Foyer, L'Ecole

### Un pas vers l'amélioration

Vous connaissez le geste implacable de la ménagère qui veut tuer une mite; elle rapproche brusquement ses deux mains pour écraser l'insecte comme dans un étai; s'il lui échappe, elle le poursuit, tenace, répétant sans se lasser le geste qui doit le supprimer. Dans cette chasse, on sent l'ardeur personnelle et aussi l'ardeur ancestrale, celle de toute la lignée des maîtresses de maison qui ont eu à souffrir des dégâts de ce minuscule ennemi; contre lui, elle est toujours sur la défensive, dès qu'il apparaît, elle s'élance, résolue dans le tournoi; elle ne peut goûter de tranquillité tant qu'elle le voit voler dans sa demeure.

On ne saurait la blâmer de son activité; si toutes les femmes n'avaient pas formé cette ligue tacite, où en serions-nous? malgré la persistante bonne volonté à détruire les mites qui les animent, elles en laissent subsister encore bien trop, pour la conservation de nos vêtements, de nos tentures et de nos tapis.

Accordons d'abord toutes nos louanges à cette lutte, afin qu'il n'y ait aucun malentendu possible.

Ce juste hommage étant rendu, quittons le domaine de l'économie domestique et faisons une petite étude de psychologie sur ce cas.

La jeune personne qui s'acharne sur la mite a certainement le cœur tendre, elle a cette gentille sensibilité qui s'adresse aux animaux, surtout aux plus faibles; il est probable qu'elle se refuse à transpercer d'une aiguille un papillon pour collection; il est probable aussi qu'elle se détourne de sa route pour ne pas écraser l'insecte qui rampe, elle s'attendant peut-être sur une mouche dont l'aile est arrachée. Mais l'insecte mignon, léger, qu'est la mite, elle ne l'a jamais considéré avec bienveillance, elle ne sait pas qu'il est joli, elle ne s'est pas dit que sa faiblesse était touchante. Elle le détruit, c'est un devoir de prévoyance, certes, mais ce devoir ne lui coûte pas, à elle, qui se montre si pitoyable à des animaux analogues. Pourquoi? C'est parce qu'un sentiment actif, personnel, l'anime et la place sous un angle de vision spécial.

Dans cet exemple si fréquent, si facilement observable, nous n'avons pas de peine à reconnaître le caractère partial de notre intérêt; et les observations faites à ce propos nous permettront de voir clair dans des situations plus complexes dont nous n'arrivons pas à découvrir la trame.

Quand nous avons un désir, une crainte, quand la jalousie ou le dépit nous tenaillent, quand nous sommes obsédés par une idée, quand notre opinion est faite, quand le parti pris enferme nos vues entre ses hautes murailles, toutes les choses perdent leur valeur propre à nos yeux, elles sont broyées dans la puissante machine de notre passion, elles y sont déformées, elles y sont mises au moule; elles n'existent plus en elles-mêmes, mais seulement par rapport à l'objet de notre hantise.

Ce ne sont pas seulement les faits que nous accommodons ainsi à notre aune, mais aussi les individus; nous ne considérons plus ceux-ci comme des êtres autonomes, ayant leur vie propre, leur volonté, leur direction, leur libre arbitre, mais comme des auxiliaires ou des obstacles à notre propre évolution, nous ne les mesurons plus à l'échelle de leur valeur réelle, mais seulement par le coefficient de leur valeur de collaboration avec nous.

Nous allons dans l'existence, aveugles, sourds, animés d'idées préconçues, de convictions toutes faites et de résolutions non raisonnées; nous marchons selon nos désirs, nous regardons obstinément et uniquement le but souhaité, nous négligeons les moyens de nous éclairer.

En un mot, nous ne sommes ni clairvoyants, ni justes. Il y a là, à la fois, un défaut de l'esprit et un défaut du cœur. L'esprit qui ne cherche pas à se dégager des vues mesquines de l'intérêt personnel est bien faible; il limite volontairement son domaine, il s'obstine à demeurer dans un coin étroit d'où l'ensemble est vu à faux et sous une perspective déformante, il se contente d'un relatif partial et borné.

Le cœur, qui se cantonne de même, montré à la fois son égoïsme et sa mauvaise volonté; il ne veut pas être renseigné sur le tout, il ne veut pas avoir à départir les concurrents, il se borne à travailler pour lui, il méconnaît les droits de ses frères, il se met résolument dans l'incapacité d'être impartial.

Si nous voulons bien faire un retour sur nous-mêmes, comme ces quelques indications générales prendront de la vie et du relief, comme nous constaterons que ces erreurs dominent notre conduite et oblitérent notre sens moral!

Les bien connaître, c'est le premier pas vers l'amélioration; nous ne nous corrigeons vraiment de nos défauts que si nous en avons mesuré avec netteté la laideur de la malice.

parce qu'elle constitue une menace ou pour les mains de la ménagère, ou pour le linge qu'elle lave, si elle ne s'en sert pas avec le plus grand soin. On ne l'emploie qu'en solutions: le quart d'une cuillerée à thé complètement dissous dans une tasse d'eau est ajouté pour chaque gallon d'eau.

"L'eau sale" n'est pas un problème inconnu aux ménagères de certains districts, c'est l'eau qui contient plus ou moins de matières organiques. Pour les enlever, faire un mélange de deux parties de borax et de une partie d'alun et mettre une cuillerée à soupe de ce mélange par gallon d'eau ou



Ne salit pas les mains. Vendu par tous les Pharmaciens, Epiciers et Marchands Généraux.

plus si c'est nécessaire. Le dépit aura à fond et l'on prendra l'eau au dessus.

Ayant ainsi disposé de la question des qualités de l'eau nous arrivons maintenant aux agents dégrasseurs en tête desquels figure naturellement le savon.

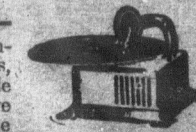
Il y a bien des savons sur le marché, la plupart d'entre eux, pour usage général, quelques-uns plus spécialisés, le choix est une question de décision personnelle. Nous nous laisserons guider par plusieurs choses: l'efficacité apparente du savon, la facilité et la façon plus ou moins parfaite avec laquelle il dégrasse le linge; l'effet, plus particulièrement dans le cas des savons dont l'on se sert dans les buanderies—qu'il a sur le linge; l'effet sur la peau de celui qui s'en sert, et en dernier lieu, le prix. Si le savon dont on se sert ne donne pas entière satisfaction sur ces quatre points, on tâtonnera un peu jusqu'à ce que l'on trouve ce qu'il faut. En faisant les essais, ce n'est pas trop demander que de vouloir:

1. Que les taches soient enlevées du linge sans trop de frottement, ce qui serait mauvais pour le linge et dur pour la ménagère.
2. Que le linge soit doux, frais et d'une belle couleur après avoir trempé dans une eau savonnée et après un bon rinçage; car le meilleur des savons doit être complètement enlevé du linge par le rinçage.
3. Que le linge n'ait pas subi une détérioration exagérée au cours du lavage.
4. Que les mains de la ménagère ne soient pas douloureuses ni irritées après s'être servi du savon. Un bon savon de lessive n'aura aucun effet sur une peau qui n'est pas anormalement délicate; s'il en était autrement, on aurait tout lieu de s'en méfier.

4. Que le savon donne un montant raisonnable de travail pour la somme qu'il coûte. Le prix du savon a beaucoup augmenté et ceci produit une certaine tendance à chercher un produit moins cher lorsque la marque dont on se sert habituellement augmente de prix. Mais ici la femme économe doit réfléchir avant de décider que le nombre de cents dépensés pour un pain de savon représente son coût actuel. Est-ce qu'un pain de savon d'une qualité inférieure fera autant d'ouvrage et le fera tout aussi bien qu'un pain qui coûtera deux cents de plus? N'abîme-t-il pas davantage les mains ou le linge? Ne brûlera-t-il pas les tissus plus rapidement? Le linge sera-t-il aussi beau? Si oui, le nouveau savon est meilleur marché, sinon son coût réel peut être double ou même triple du prix apparemment beaucoup plus haut de l'autre article.

Nous avons diverses particularités, dans le savon domestique, qui le désigne à des usages spéciaux. Par exemple, quelqu'un achètera un savon contenant du naphthé ou du borax pour être employé dans les cas où ces articles sont utiles, méthode plus pratique parfois que l'usage non combiné d'un savon et d'un autre produit.

Il y a également le savon en flocons—un savon généralement de qualité extra-fine, rapé et vendu d'habitude en paquets. Ces flocons de savon sont très pratiques, on les ajoute simplement à l'eau chaude et on bat vivement de façon à obtenir une solution mousseuse et légère qui dissoudra la crasse avec le minimum de frottement; chose à considérer quand il est question de tissus fragiles.



\$3.95 pour ce Phonographe jouant tout record de 10 pouces. Une valeur de \$10. envoyez frais payé sur réception de \$3.95. Catalogue de 500 pages gratis. Demandez 50 paquets de graines—Quand vendus, retournes \$3.60. Prime gratis.

ALLEN NOUVEAUTÉS, St-Zacharie, Québec

Le ren...

Une co...  
12 an...  
jeûne...  
vingt...  
belles...  
et di...  
de la...  
camp...

(Dédié au...  
rezult...  
enrich...  
fants,

Mes jeun...  
teur M. Dés...  
coup à faire...  
positions, j...  
de nouvea...

Décidém...  
puisque, to...  
me procura...  
de passer...  
ou jamais...  
peut-être m...  
ques heures...

Je vais v...  
Le momen...  
vacances—  
prennent fin...  
d'entre vo...  
consacreron...  
moins de...  
ferme... et...  
ce que j'ai...  
comment, c...  
peut faire...  
beaucoup c...  
succès.

Patati, p...  
me disaien...  
port... ceus...  
véridique r...

Donc, j'a...  
une ferme, c...  
manifestaien...  
étonnement...  
le propriét...  
vingt-cinq...  
cheter, "à...  
presque v...  
valeur. Le...  
vait que v...  
richesse qu...  
sa toute j...

pendant, j...  
Aujourd'h...  
ans, trois...  
entièrement...  
riche de d...  
des deux at...  
héritage l'u...  
Voulez-v...  
le secret de...  
la ligne. L...  
OPERATI...  
COOPERA...  
encore, CO...  
TION CO...  
en effet, es...  
et même...  
dont le plu...  
et le prési...  
Vous all...

De très...  
chambre o...

## LE COIN DES JEUNES

Le rendez-vous des élèves-fermiers et jardiniers

### Comme dans l'armée

**Une coopérative pour garçons et filles de 8, 10, 12 ans, etc. -- Le secret de sa prospérité. -- Déjeuner chez un cultivateur, pauvre il y a vingt-cinq ans, riche aujourd'hui de trois belles fermes et de douze enfants travailleurs et disciplinés. -- Anecdote sur un petit gars de la ville, racontée par un petit gars de la campagne, qui n'entend pas faire rire de lui.**

(Dédié aux jeunes, et tout spécialement à ceux de M. Delphis Perreault, naguère cultivateur pauvre, et qui en peu d'années a su enrichir son pays de belles fermes et d'une bonne douzaine d'enfants, qui promettent de suivre les traces de leurs dignes parents.)

Mes jeunes amis, votre fidèle visiteur M. Désautels, ayant encore beaucoup à faire à vous rencontrer aux expositions, j'ai le plaisir de vous causer de nouveau.

Décidément la fortune me sourit, puisque, tout récemment encore, elle me procurait une autre félicité, celle de passer la nuit dans une ferme, où jamais je ne me suis tant réjoui, peut-être même tant instruit en quelques heures.

Je vais vous raconter cela. Le moment est propice, puisque les vacances — comme les expositions — prennent fin, et que bientôt la plupart d'entre vous, reprenant leurs études, consacreront désormais, et forcément, moins de temps aux travaux de la ferme... et des jardins scolaires. Or ce que j'ai à vous raconter apprend comment, en fort peu de temps, on peut faire beaucoup de travail, avec beaucoup de plaisir, et beaucoup de succès.

Patati, patate, carabi, caraba, comme disaient les vieux conteurs, à la porte creuses" qui écoutent pas... le très véridique récit suivant.

Donc, j'avais reçu l'hospitalité dans une ferme, où la prospérité et l'aisance se manifestaient partout, et à mon grand étonnement. C'est que j'avais connu le propriétaire bien pauvre, il y a vingt-cinq ans, alors qu'il venait d'acheter, "à crédit", cette terre encore presque tout inculte et de fort peu de valeur. Le nouveau propriétaire n'avait que vingt-cinq ans, et pour toute richesse que sa santé, son courage et sa toute jeune épouse — un joyau, cependant, — que le temps n'a pu ternir.

Aujourd'hui, mon homme a cinquante ans, trois belles fermes, prospères et entièrement payées, et, de plus, il est riche de douze enfants, dont chacun des deux aînés recevront bientôt comme héritage l'une de ces belles terres.

— Voulez-vous savoir, mes jeunes amis, le secret de ce rapide succès sur toute la ligne. Le voici : **ORDRE ET COOPERATION**, en d'autres termes, **COOPERATION** et **DISCIPLINE**, ou encore, **COOPERATION** et **DIRECTION COMPETENTE**. Cette famille, en effet, est une véritable coopérative et même un modèle de coopérative, dont le plus jeune membre a huit ans, et le président, cinquante.

Vous allez comprendre.

De très bonne heure le matin, de la chambre où j'avais dormi du sommeil

du juste — entouré de tant de justes — j'entendis le président, c'est-à-dire le père de famille, recevoir à l'étable le nombreux troupeau de laitières qui y arrivait pour la traite matinale, que la mère, la présidente, si vous voulez, ne tarda pas à commencer, aidée de ses filles, grandes et grandettes, — toutes fort jolies — soit dit pour éviter toute ambiguïté, habitués que nous sommes à dire "grandettes" pour grandettes, comme le veut l'Académie.

Puis ce fut le tour des garçons — toute une équipe. L'un pensa les chevaux, l'autre aiguisa les outils, un troisième huila les machines et les voitures; l'un des plus robustes prépara et servit le repas destiné aux habitants de la porcherie — cependant que le chef suprême de tous ces industriels collaborateurs pesait lui-même le lait de chacune des vingt-deux vaches, le coulait, le refroidissait et le mettait en place pour le voyage à la fromagerie qu'allait bientôt lui faire faire, l'un des gars.

Toutes ces corvées s'exécutaient à la fois avec entrain, belle humeur — mais quasi sans bruit. La ruche entière travaillait avec activité, mais sans heurt ni tumulte.

Je fais erreur, la ruche n'était pas encore au complet. Traversant la cuisine pour aller jouer sur plate du spectacle, je trouvai, finissant pieusement leur prière du matin, les deux membres cadets de la Coopérative, âgés respectivement de huit et de dix ans. Le devoir de la prière accompli, sous la surveillance de la jeune cuisinière accorte et un peu gracile — elle se destinait à l'enseignement celle-là — les deux tout jeunes coopérateurs à l'œuvre commune se rendirent chacun à son poste, sans mot dire, et comme de petits soldats bien disciplinés. L'aîné — c'était son rôle dans le concert universel — alla soigner les veaux; le cadet s'empara d'un plat où gisaient des restes de table, et d'un autre, contenant des grains, puis d'une chaudière remplie d'herbes hachées, mouillées de lait écrémé et saupoudrées de son. Avec une satisfaction et un plaisir évidents, il distribua toute cette provende aux poules, poulets, dindonneaux et aux oisillons qui composaient son petit royaume à lui, et qui avaient déjà, à leur manière, salué de loin leur jeune maître avec une joie non moins manifeste, mais plus bruyante.

Tout marchait comme un papier de musique, comme dans une armée bien disciplinée et bien entraînée, diri-

gée par des chefs compétents, aimés et respectés, parce qu'eux-mêmes aiment leurs subalternes et ne vivent que pour eux.

L'ordre, la discipline, la direction compétente, et surtout la COOPERATION de tous et de chacun des membres de cette famille, voilà ce qui l'a fait prospérer, contenté de son sort, et toute remplie d'espérance pour l'avenir.

Ce TRAIN de l'avant déjeuner, c'est la première et matinale escarmouche de la petite armée. La gracile cuisinière sonna le rappel, et bientôt tout le monde, soit quatorze personnes, entourèrent la table familiale.

Dans la pièce voisine, j'essayais de m'intéresser à la lecture d'un gros journal. Mais que ses faits divers, ses plus grosses nouvelles politiques, ses récits les plus sensationnels, me paraissaient fades, insipides, stupides, parfois même, écœurants et démoralisateurs, sinon criminels, comparés aux bribes de conversation, aux réflexions qui me parvenaient de la table familiale si bien garnie, et où chacun, à l'instar des Spartiates, n'était évidemment mu que par le sentiment du devoir individuel à accomplir, en vue du bien commun.

Ce matin, la Rouge a deux lbs de lait de plus qu'hier, et la Caille, deux lbs de moins, remarquait le père. Et puis le rendement général baisse depuis quelques jours.

L'herbe a durci dans le champ d'en haut, fait observer le fils aîné. J'y ai été voir; mais dès demain l'autre pâturage sera prêt. J'achève la clôture — vous verrez que ça va changer.

Oui, mais vous avez tout fauché le trèfle dans ce champ, aussi le miel diminue dans les cadres, et vous n'avez pas beaucoup de sarrasin, cette année, rétorquait l'actuelle cuisinière et future institutrice.

Il faudrait remettre de la bouillie bordelaise sur les patates, dans le champ d'en bas, elles menacent "d'échauder", prononça un gars de quinze ans, M. Désautel l'a dit, dans le "Coin des Jeunes."

Le juvénile préposé au royaume de la basse-cour avait, lui, la nouvelle sensationnelle:

— Ce matin, le gros chat "coureux"

est revenu rôder autour des petits poulets de la poule qui a couvé à la cachette, mais la poule a fâché un cri effrayant pour avertir ses poulets de se tenir tranquilles, puis les ailes ouvertes, toute la plume du dos renflée, et le bec en avant elle a foncé sur le gros chat. Elle avait l'air si décidé qu'il a eu peur et a reculé petit à petit jusqu'au hangar.... A qui ce gros chat là, donc? S'il n'appartient à personne il faudrait le prendre au piège ou l'empoisonner. Il est farouche....

Resté seul avec les deux cadets, celui des veaux et celui des poulets, je leur causai. L'aîné me dit:

— Vous "restez" en ville, vous, monsieur?

— Oui, malheureusement!

— En ville le lait se vend en petites bouteilles, à la chopine?

— Généralement, oui.

— Les gens de la ville, ça rit des habitants, ça se moque des gens de la campagne?

— Il y a en ville, comme un peu partout, un certain nombre de voyous, de polissons, aussi des imbéciles et des écervelés, des ignorants. Ceux-là croient parfois rire des campagnards, alors qu'ils ne se montrent que pitoyablement malappris et ridicules. Mais loin de rire des habitants, les citoyens intelligents et honorables des villes les estiment et les respectent, même à un haut degré.

C'est égal, s'ils veulent rire de nous autres, on a beau rire d'eux, s'ils sont tous comme celui qui est venu la semaine dernière. Aussi on a bien ri....

— Ah oui! oui! s'exclama entre deux accès d'hilarité, le petit bonhomme qui rêvait la mort du gros chat "coureux".

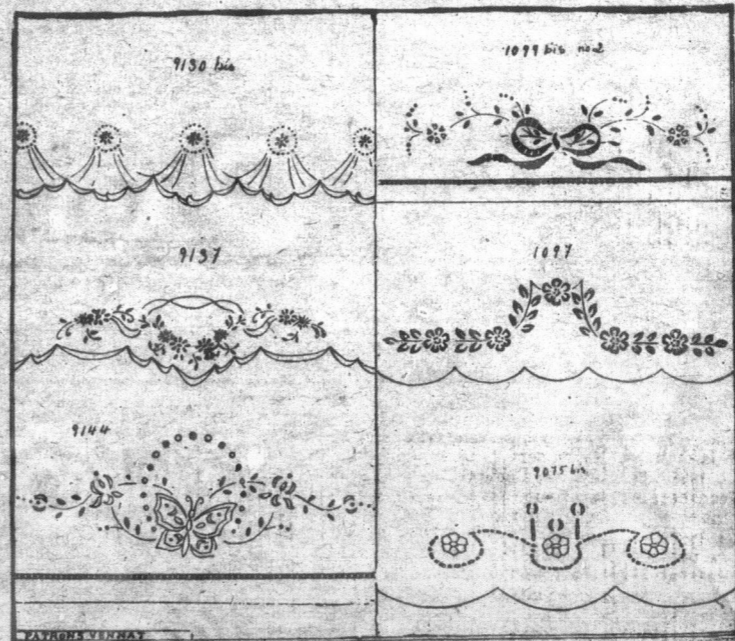
— Comment cela? m'enquis-je

— Je vais vous raconter ça, dit l'aîné. (La fin au prochain numéro).

**CRISES** arrêtées de façon permanente par le remède Trench contre Epilepsie et Crises. Simple traitement à domicile. Plus de 35 années de succès. Des millions de témoignages de toutes les parties du monde. Faites venir la brochure gratuite donnant détails complets.

Écrivez tout de suite à **TRENCH'S REMEDIES LIMITED** 37 St James' Chambers, 79 rue Adelaide est Toronto, Canada. (Découpez ceci).

### La broderie est un agréable passe-temps



6 bas de serviettes de fantaisie (guest-towels). Patrons au carbone, 20c. Perforés 35c. — Tout estampé, 18 pcs. de large, sur 27 pes de long, suivant qualité du tissu, 40 et 50cts. Coton M. F. A. blanc ou de couleur, nécessaire à la broderie, 25c. Demandez notre catalogue de broderie, envoyé franco dans tout le Canada, sur réception de 35c.

LE BULLETIN DE LA FERME, CASE 129, QUEBEC.

Chaque Paquet de 10<sup>c</sup> de PAPIER MOUCHES WILSON

ERA PLUS DE MOUCHES QUE 8<sup>o</sup> VALANT DE N'IMPORTE QUEL ATTRAPE-MOUCHE COLLANT.

pas les mains. Vendu aux Pharmaciens, Epiciers et Marchands Généraux.

nécessaire. Le dépôt aura à prendre l'eau au dessus. Ainsi disposé de la question de l'eau nous arrivons maintenant à dégraisser en tête de nature le savon.

des savons sur le marché, les uns plus spécialisés, le choix est laissé à la décision personnelle. Nous laisserons guider par plusieurs efficacité apparente du savon, la façon plus ou moins parfaite avec laquelle il dégrasse le linge; l'effet, surtout dans le cas des savons qui se sert dans les buanderies — le linge; l'effet sur la peau de l'enfant, et en dernier lieu, le savon dont on se sert ne donne aucune satisfaction sur ces quatre points.

étonnera un peu jusqu'à ce que ce soit ce qu'il faut. En faisant les choses pas trop demander que de

les tâches soient enlevées du linge par le frottement, ce qui se fait pour le linge et dur pour la peau.

le linge soit doux, frais et d'une douceur après avoir trempé dans une solution de savon, et après un bon rinçage, leur des savons doit être complètement enlevé du linge par le rinçage.

le linge n'ait pas subi une détérioration au cours du lavage, les mains de la ménagère ne soient douloureuses ni irritées après le lavage. Un bon savon de ménage aura aucun effet sur une peau qui est anormalement délicate; s'il en est autrement, on aurait tout lieu de s'en

le savon donne un montant raisonnable pour la somme qu'il coûte. Le prix du savon a beaucoup augmenté, ceci produit une certaine tentation de chercher un produit moins cher, mais on se sert habituellement de ce prix. Mais ici la femme doit réfléchir avant de décider de centes dépenses pour un produit qui représente son coût actuel, un pain de savon d'une qualité moyenne fera autant d'ouvrage et le fera bien qu'un pain qui coûtera deux fois plus. N'abîme-t-il pas davantage la peau du linge? Ne brûlera-t-il pas plus rapidement? le linge sera-t-il plus blanc? Si oui, le nouveau savon est un avantage, sinon son coût réel peut être le même triple du prix apparent, beaucoup plus haut de l'autre.

ons diverses particularités, dans le domaine domestique, qui le désigne à des fins spéciales. Par exemple, quelqu'un qui a un savon contenant du naphthalène pour être employé dans les casiers à chaussures, méthode plus efficace que l'usage non combiné de ces deux produits.

également le savon en flocons — un produit de qualité extra-fine, vendu d'habitude en paquets. Ces savons sont très pratiques, on les utilise simplement à l'eau chaude et on obtient de façon à obtenir une solution savonneuse et légère qui dissoudra la saleté au minimum de frottement, et on considère quand il est question de produits de ménage.

\$3.95 pour ce Photogramme joliment illustré de 10 pages. Une valeur de \$10. envoyée sans frais sur réception de \$3.95. Catalogue de 500 pages, 50 paquets de graines. Quand vendus, retournés \$4.00. Prime gratis.

DUVEAUTES, St-Zacharie, Québec

(Suite de la page 582)

**OCTROI AU CHEMIN PUBLIC.**—(Réponse à X.)—Q. Un conseil municipal a reçu de l'argent du département de colonisation pour améliorer les chemins. Cet argent peut-il être placé par le maire ou le secrétaire à l'endroit qu'il le désire, ou bien s'il faut faire une réunion des conseillers et décider ainsi les endroits où cet argent doit être utilisé?

R. Nous croyons plus régulier que l'argent soit employé suivant un règlement passé par le conseil entier aux endroits fixés et suivant les plans adoptés par le conseil municipal.

Si nous référons à l'article 2020 des Statuts révisés de Québec, 1900, nous voyons qu'il est écrit que les travaux faits avec le secours du gouvernement doivent être faits d'après des règlements, plans et spécifications fournis ou préalablement approuvés par le département de l'Agriculture.

D'ailleurs, lorsqu'il se fait une dépense importante, il est toujours nécessaire que cette dépense soit approuvée par le conseil tenant sa séance régulière et le maire n'a pas l'autorité voulue, croyons-nous, d'agir seul dans de pareilles circonstances.

**CLOTURE DE LIGNE.**—(Réponse à N. F.)—Q. A son extrémité, ma terre est voisine d'un propriétaire de troupeau de moutons et la clôture qui nous sépare est entretenue chacun pour notre part. Ma clôture n'est pas assez bonne pour empêcher de passer un mouton qui ne porte pas de corne mais elle est suffisante pour les bêtes à cornes et les autres animaux de la ferme. Quant à la clôture du propriétaire voisin, elle est tellement basse que ses moutons peuvent passer par dessus. Je voudrais connaître quelles sont les obligations et les droits des deux voisins?

R. L'article 505 du code civil détermine la manière dont les clôtures doivent être construites entre les voisins; cet article déclare: "Tout propriétaire peut obliger son voisin à faire pour moitié ou à frais communs, entre leurs héritages respectifs une clôture ou autre espèce de séparation, suivant l'usage, les règlements et la situation des lieux". D'une façon générale nous pouvons dire que les clôtures doivent être construites de manière à retenir les animaux de la ferme sur le terrain du propriétaire à qui ils appartiennent.

Evidemment, si un voisin a une clôture en mauvais état, il peut être tenu responsable des dommages qui peuvent survenir du fait que ses animaux passent chez autrui. Par exemple le propriétaire de moutons dont il est question ici peut être responsable si sa clôture est tellement basse que ses moutons puissent l'affranchir.

D'un autre côté, si la clôture de notre correspondant n'est pas en bon état, il ne pourra se plaindre des dommages qui lui surviendront, si les moutons passent à travers sa part de clôture.

La question principale que nous devons envisager est de savoir si la clôture est construite comme elle l'est généralement dans la municipalité, c'est-à-dire suivant l'usage de l'endroit où demeure notre correspondant. Lorsqu'il existe en outre des règlements municipaux à ce sujet, il est évident que les propriétaires qui ne construisent pas leurs clôtures suivant ces règlements, sont non seulement responsables du dommage que causent leurs animaux, mais ne peuvent se plaindre des dommages qui leur sont causés par leurs voisins, puisqu'ils sont eux-mêmes en faute.

**RESPONSABILITE.**—(Réponse à O. D.)—Q. J'ai remis une montre de valeur à un orfèvre pour la faire réparer, et je lui ai demandé de me la faire parvenir au plus tôt, sans lui dire de quelle manière faire l'expédition. Ce dernier exécute l'ouvrage voulu, et m'expédia la montre par la poste, sans faire enregistrer le paquet, ni l'assurer. La montre fut perdue pendant le voyage, et nous ne pouvons la retrouver; ai-je le droit de me faire rembourser la valeur de cette montre, et quels sont mes droits envers cet orfèvre?

R. Notre correspondant a certainement été d'une grande imprudence en ne donnant pas à l'orfèvre les instructions nécessaires pour que l'ex-



AU LIVRE D'OR CANADIEN.—Lucette, vache Holstein, propriété de M. Geo. Ed. Houle de Nicolet, P. Q. Sous contrôle No. 60263—Epreuve 5.0% gras de beurre. J. C. Brousseau, Inspecteur.

édition soit faite avec la prudence requise en pareils cas.

Il n'y a pas de doute que le département des postes n'est pas responsable de cette expédition puisque l'expéditeur n'a pas pris les mesures voulues pour assurer son envoi. Cependant, le département des postes, fera sans doute, les démarches nécessaires sur demande de l'intéressé, pour retracer ce paquet, et retracer le voleur, si réellement il y a eu vol.

Quant à l'orfèvre lui-même, existe-t-il une responsabilité à son égard? Il est à remarquer d'abord qu'il a fait l'expédition d'une façon imprudente, mais il peut prouver qu'il a réellement expédié cette montre par la poste, et qu'elle est restée en bon état entre ses mains, nous ne voyons pas comment il pourrait être tenu responsable du prix de cette montre.

Nous doutons fort que notre correspondant puisse attaquer qui que ce soit en cette affaire.

**BORNAGE.**—(Réponse à M. E.)—Q. Il y a environ quinze ans, un certain individu était propriétaire de deux lots sur le cinquième rang et d'un autre lot sur le sixième rang. Le lot du sixième et celui du cinquième rang se touchaient à leur extrémité. En 1912, cet individu a vendu son lot situé sur le sixième rang, et il n'y a probablement pas eu d'arpenteur pour tirer la ligne ni tracé, car il n'y a pas de trottoir. Le propriétaire du dit lot sur le sixième rang a empiété sur le terrain du vendeur d'une quinzaine d'arpents, et refuse de tirer la ligne bien que celui-ci lui ait demandé de le faire depuis neuf ans. De plus, il s'est fait une clôture pour limiter son terrain et s'est construit une grange sur le morceau de terre que je réclame. Quels sont mes droits?

R. Nous devons dire tout d'abord qu'il y a deux questions à envisager en cette affaire: le droit au bornage et la prescription. Le code civil à l'article 504 déclare que: "Tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de ses propriétés contigües. Les frais de bornage sont communs".

Le droit de demander le bornage prescriptible, parce qu'il est d'intérêt public. Mais il n'est pas moins vrai que si une clôture est érigée au même endroit depuis au-delà de trente ans, elle doit être considérée comme borne, et le bornage ne peut se faire qu'en prenant sa clôture comme point de départ pour tirer les lignes. La jurisprudence est établie sur ce point, croyons-nous, mais dans le présent cas la demande de bornage peut-elle être refusée, vu que les clôtures, d'après ce que nous dit notre correspondant, ne sont pas placées depuis plus de trente ans, mais seulement depuis 1912.

C'est à ce point qu'intervient la question de prescription, le code civil à l'article 2251 déclare ceci: "Celui qui acquiert de bonne foi et par titre translatif de propriété, un immeuble corporel en prescrit la propriété et se libère des servitudes, charges et hypothèques par une possession utile en vertu de ce titre pendant dix ans".

Le voisin qui a empiété sur le terrain de notre correspondant était-il de bonne foi, et avait-il un titre sur la propriété comme nous serions portés à le croire; nous n'en sommes pas sûrs, mais si notre correspondant veut attaquer ce voisin, il devra être en mesure de prouver que ce dernier était de mauvaise foi en s'emparant du terrain en litige et que ses titres à leur face même ne lui donnent pas l'espace de terrain qu'il s'est approprié. Autrement, la prescription de dix ans aurait l'effet de donner au voisin de notre correspondant la propriété du terrain dont il a eu la jouissance jusqu'ici et qui ne serait pas sa propriété.

Il n'y a pas de doute que notre correspondant a été d'une grande imprudence s'il s'est déjà aperçu de cet empiètement, de ne pas avoir réclamé avant les dix années accomplies.

Le seul fait d'avoir demandé le bornage, probablement de vive-voix, serait-il suffisant pour protéger notre correspondant? Nous croyons qu'il

aurait mieux voulu, après un délai raisonnable, tenter l'action en bornage pour prévenir les dangers de la prescription, et cela, avant les dix années du jour où le voisin de notre correspondant a acquis sa propriété.

Nous devons dire cependant qu'il y a des doutes en faveur de notre correspondant sur le droit de demander le bornage parce que la prescription ne peut être établie que s'il y a bonne foi; du moins si notre correspondant possède des témoins, il lui serait peut-être possible d'établir la mauvaise foi de la personne qui a commis l'empiètement.

Pour conclure, nous devons dire que la question offre des difficultés sérieuses, et que les procédures devant être prises avec beaucoup de prudence, si notre correspondant juge qu'il est à son avantage de le faire.

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN REGLEMENT.**—(Réponse à A. X.)—Q. Un conseiller municipal a-t-il le droit de donner seul et sans secourir un avis de motion afin de passer un règlement à la prochaine session du conseil. Comment doit procéder les autres conseillers qui ne veulent pas adopter ce règlement? Est-ce que lors de la session suivante les conseillers peuvent refuser d'adopter les minutes de la séance précédente ou spécialement la résolution de cet avis de motion ou s'ils peuvent s'abstenir à la discussion de ce règlement pour s'opposer à son adoption?

R. La motion requiert un proposant et un second; mais nous ne croyons pas que l'avis de proposer; mais nous ne croyons pas que pour l'avis de motion la chose soit nécessaire.

Cependant, il est clair qu'un avis de motion doit être donné avant l'adoption d'un règlement. En effet, l'article 339 du code municipal déclare: "Tout règlement, sous peine de nullité, doit être précédé d'un avis de motion donné séance tenante, et il ne peut être lu et adopté qu'à une séance subséquente".

C'est le droit, croyons-nous, de tous les membres du conseil de donner un avis de motion; et nous ne voyons pas comment le conseil pourrait refuser d'adopter les minutes d'une assemblée où un tel avis de motion est mentionné. En effet le conseil qui décide l'adoption d'un règlement par sa majorité, et nous croyons que c'est au moment où le règlement est proposé qu'ils doivent le repeter en donnant leur vote contre cette adoption.

**REALISATION DE PARTS.**—(Réponse à J. L.)—Q. J'étais cultivateur, et après avoir loué ma terre, je m'en allai résider en ville, où je fis pendant quelque temps le commerce d'épicerie; comme je m'apercevais que les affaires allaient très mal, je vendis tout ce que je possédais pour retourner à la ville. Entre autres valeurs que je reçus pour mon magasin, j'eus cinq parts de stock commun dans une compagnie. J'aurais maintenant besoin de cet argent. Comment pourrais-je faire pour cela?

R. Si le stock commun de cette compagnie a une valeur sur le marché et est coté en bourse, notre correspondant pourra réaliser le montant de ses parts ou actions, en les confiant à un courtier dont le nom et l'adresse sont bien connus. Ce dernier pourra probablement, soit lui racheter ses actions, ou les vendre, en chargeant une commission pour son travail.

**COMMENT FAIRE LES CLOTURES DE LIGNE.**—(Réponse à J. T.)—Q. Mon voisin veut cloôturer de nouveau entre nos terres, et il veut construire une clôture de broche; mais moi je ne veux pas construire une telle clôture. Ce printemps, il a fait un bout de cette clôture en broche malgré ma défense, et voilà deux fois que je trouve mes animaux pris dans la broche, c'est dangereux pour les animaux et c'est la raison pour laquelle je ne voulais pas de clôture de broche et réclamaï de la clôture de pieux et de piquets. Puis-je l'obliger à construire une clôture en bois?

R. L'article 505 du Code civil donne à tout propriétaire le droit d'obliger son voisin à faire pour moitié ou à frais communs, entre leurs héritages respectifs, une clôture ou autre espèce de séparation suffisante, suivant l'usage, les règlements, et la situation des lieux.

Il s'agit donc de savoir quel est l'usage du lieu où habite notre correspondant, en ce qui concerne la construction de la clôture de ligne. Si, ni les règlements, ni l'usage ne sont à l'effet que les voisins construisent les clôtures en fil de fer, notre correspondant peut refuser de construire la partie qui lui appartient en broche et persister à faire une clôture en bois.

Quant à obliger son voisin à enlever sa clôture de broche pour la remplacer par une clôture de pieux, nous croyons qu'il est assez difficile de le faire, à moins d'établir et de prouver que la clôture construite par son voisin est un danger pour ses animaux.

Qu'on nous permette toutefois de dire qu'il serait peut-être difficile de prouver ces faits, à moins que la clôture soit en fil barbelé, car les clôtures de broche sont considérées, croyons-nous, comme un

perfectionnement et il est rare qu'on les prétende dangereuses pour les animaux. Nous ignorons par ailleurs, comment et de quoi cette clôture est construite, c'est pourquoi nous disons à notre correspondant qu'il devra prouver pour obliger son voisin à faire changer la clôture, qu'elle est un danger et une menace pour son troupeau.

(Suite de la page 587)

### Fête Agricole à l'Exposition de Québec

Dans quelques jours s'ouvrira à Québec la quinzième exposition Provinciale. Aux bureaux de la Commission, l'on s'attend à un magnifique succès pour cette année. Maintenant, tout est prêt et les divers palais du Parc de l'Exposition sont remplis à leur capacité, en particulier, le palais de l'industrie dont tous les lots, cette année au nombre de 236 sont loués. Le nombre des exposants agricoles est plus élevé que jamais et il paraît que la qualité des exhibits ne le cède en rien à n'importe quelle exposition précédente.

L'on se prépare plus spécialement à célébrer par des fêtes magnifiques la décoration des nouveaux lauréats du Mérite Agricole qui, d'après le rapport des juges qui a été publié voilà quelques jours, sont au nombre de 125. D'après ce rapport, on a vu que le Lauréat de la Médaille d'Or, cette année, est M. Amidas Hétu, de St-Sulpice, Comté de l'Assomption. M. Hétu, d'après la nouvelle loi créant l'Ordre du Mérite Agricole sera le premier des Lauréats à porter le titre de Commandeur de l'Ordre tandis que les méritants de la Médaille d'Argent porteront le titre d'Officiers et ceux de la Médaille de Bronze, le titre de Chevalier.

Une autre circonstance ajoutera beaucoup d'éclat à la décoration des Lauréats de cette année. C'est la présence de tous les Lieutenants-Gouverneurs du Canada, au nombre de huit qui assisteront à la cérémonie de la décoration et qui même ont accepté de décorer chacun dix ou douze des nouveaux lauréats. On conçoit tout l'éclat que revêteront ces fêtes grâce à la présence simultanée de ces distingués personnages qui probablement pour la première fois se trouveront réunis en un seul lieu.

Voici quelques articles du programme de la journée du 9 septembre prochain, date de la célébration des fêtes du Mérite Agricole. En arrivant au parc le matin de ce jour les Lauréats nouveaux et anciens seront salués par l'Harmonie de Sherbrooke qui a été engagée pour donner des concerts durant les quatre premiers jours de l'Exposition. Aussitôt après l'arrivée des Lauréats, des officiels et des invités, on hissera le drapeau de l'Ordre aux accents de la fanfare; puis il y aura allocation de bienvenue aux lieutenants-gouverneurs par le président de la Commission qui est le maire de Québec. Ensuite, prendra place la cérémonie de la proclamation des Lauréats. Il y aura ensuite parade des animaux primés sur la plaza puis d'autres allocations et la distribution de quelques drapeaux du 9 Mérite Agricole. Le soir à 6 hrs il y aura grand banquet dans le restaurant du Palais Central, puis pour terminer la journée, fête de nuit et illumination de la plaza.

Le programme des autres journées de l'Exposition ne sera pas moins intéressant et il y aura fête tous les jours.

On a pris des dispositions cette année pour que les communications de la ville au parc soient les plus faciles possible. En ce qui concerne le tramway, le Québec Power a promis de faire circuler 92 voitures durant la semaine de l'Exposition. La Commission a aussi pris des mesures pour assurer un nouvel endroit de parquage des automobiles. Enfin la Commission a confié à un restaurateur de renom le grand restaurant du Palais Central où tous les visiteurs seront les bienvenus.

**Agents Vendeurs Sérieux Demandés Immédiatement**  
Pour districts où nous ne sommes pas représentés, pour la vente d'arbres fruitiers et d'ornements, etc.  
Territoire et marchandises exclusifs, 600 acres d'arbres fruitiers et d'ornementation. Établi depuis 40 ans.  
Écrivez au gérant  
**Pelham Nursery, Co.**  
TORONTO, ONT.  
Catalogue adressé sur demande.

Lisez le Bulletin de la Ferme

## L'Asthme et la Fièvre des Foins

Comment vaincre les plus fortes attaques.  
Une méthode aussi étonnante qu'énergique dans ses effets.

### ESSAYEZ-LA GRATIS

Si vous souffrez de ces terribles attaques d'asthme ou fièvre des foins, si vous vous sentez étouffer chaque fois que vous respirez, tout comme si c'était la votre dernière soupir, ne tardez plus. Écrivez tout de suite à la Frontier Asthma Co. pour qu'elle vous assure gratuitement l'essai d'une remarquable méthode de guérison. Peu importe où vous résidez et que vous ayez foi ou non en aucun remède, écrivez-nous et bénéficiez de l'essai gratuit que nous offrons. Si vous souffrez depuis longtemps, et si vous avez tout essayé pour vous guérir, même des plus terribles attaques de l'asthme, si vous en êtes rendu au découragement, si vous avez perdu toute espérance, c'est alors le temps plus que jamais de nous écrire et d'obtenir un essai gratuit de notre méthode.

C'est là le seul moyen qui vous reste de consulter ce que le progrès moderne peut faire pour vous, en dépit de toutes vos déconvenues, à la recherche de la guérison de l'Asthme.

Demandez cet essai gratuit. Demandez-le aujourd'hui. Nous publions cet avis afin que toute victime de l'asthme puisse bénéficier de cette dernière méthode découverte et puisse essayer du traitement gratuit aujourd'hui, reconnu par des milliers de personnes comme le plus grand bienfait qu'elles nient rencontré au cours de leur vie.

**COUPON D'ESSAI GRATIS**  
Frontier Asthma Co., Chambre 967C  
967-3 Rue Niagara & Hudson, Buffalo, N. Y.  
Adressez méthode essai gratuit à:

Soulagé de ses douleurs. "Je souffrais tellement de rhumatismes que je ne pouvais ni marcher ni me redresser", écrit M. Henry Dorow de Armprior, Ont. "J'ai pris alors du Novoro du Dr. Pierre et du liniment Oléolo et en trois semaines j'étais soulagé de mes douleurs". Ces remèdes bien connus ne manquent jamais de soulager n'importe quelle forme de rhumatismes. Ce ne sont pas des articles de pharmacie, ces remèdes sont directement fournis par des agents spéciaux. Écrire au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., Chicago, Ill.  
Livré exempt de douane au Canada.

LE BULL  
Achete

VOULEZ-V  
maritimes, 10  
monologues, c  
Edg. Hartman

AGENTS  
bonnettes et r  
bataisse God  
mission géné  
ments, s'adr  
Aimé, Cte. R

AGRICULT  
Coutureux A  
Chasse-abelle  
\$1.35, franco,  
ches, sections  
Jacques Verr  
abelles, Char

AUTO A V  
à cylindres t  
à très bon m  
séra refusée.  
Tél: 17

A VENDRE  
vaisselles et r  
sont armés, l  
l'adresse: A  
Co. Lotbinié

AGENTS  
élément, C  
articles. Co  
pas nécessaire  
Adressez: Th  
P. Q. Sheffer

ARJES J  
plants de f  
moitié prix.  
cous, Qué.

CHASSEL  
par 4 à 5 se  
teur de ce j  
avoir rendu  
Qué.

CURBO  
chose usag  
voir liste au  
20c, 5' 4plis  
4 plus, 65c,  
tels pour la  
main—enluc  
à bas prix.  
184B McGill

COUVEN  
complet d'en  
diplôme d'e  
des S.S. Nor  
P. Q.

ECONOM  
construction  
en quantité.  
toutes dime  
sario Guerd  
laune, Co Y

ENGIN A  
lement avan  
ces, avec po  
Gédson Lej  
3-sept.-23

MANUFA  
SIS.—Vu no  
de fournir à  
que portea  
et qualité de  
nement, s'  
ouest, Cte.

MESDAM  
enlevés pour  
de Paris.  
vra pour no  
Beauty Pro  
Square 184 N

SERVICE  
toutes sort  
etc., adresse  
P. H. Mari  
Antoine, Tr

TIMBRES  
de chaque l  
ets, 6 paque  
Wolfe App.  
bation contr  
27-at-2-3-14-

VETEMEN  
chevins, in  
entes, prov  
sur demand  
Notre-Dame

trez cette a  
Général de  
Edifice du C  
20 at 4 h.



**LE MARCHÉ**

**PRIX PAYES**

**THE MARKET**

SEMAINE FINISSANT LE 29 AOUT 1925

WEEK ENDING AUGUST 29th 1925

**PRODUITS DIVERS**

**ANIMAUX VIVANTS**

BEURRE		FROMAGE	
		Blanc	Coloré
Spécial pasteurisé.....	28 1/2c		
No 1 pasteurisé.....	28 1/2c	Spécial.....	21 1/2
No 1.....	37 1/2c	No 1.....	21 1/2
No 2.....	36 1/2c	No 2.....	20 1/2

Oeufs, (Montréal)		Eggs.	Sirop d'érable,	Maple Syrup
Frais spéciaux.....	43c doz		En canistres et barils	In cans and bar-
Frais extras.....	37c "		rils (retournables), 5	rils (returnable)
Frais premiers.....	34c "		gallons et plus	of 5 gallons or more
Frais seconds.....	31c "			
Fèves, Blanches } No. 1 } Triées à la main		Beans	Choix.....	\$1.35 gall
			No 1.....	1.20 "
			No 2.....	1.00 "
White } No. 2 } Hand Picked				
Sucres d'érable.		Maple Sugar.	N. B.—Les barils ne sont pas remis à l'expéditeur.	
		Pains Gros	Laine	Wool
		1 lb. pains	Lavée No 1.....	37c la lb
			Lavée No 2.....	32c "
			Non lavée No 1.....	27c "
			Non lavée No 2.....	23c "
			Peaux	Hides
			Moins de 50 lbs.....	10 1/2c la lb
			Peaux de boeufs plus de 50 lbs.....	8c "
			Peaux de taureaux pesantes.....	6 1/2c "
			Peaux de veaux de lait.....	18c "
			Peaux d'agneaux.....	75c à 1.00
			Peaux de chevaux.....	\$2.25 à \$3.50
			(suivant la grandeur)	

Oeufs, (Québec)		Eggs.	Lards abattus de Québec.	
Spéciaux.....	43c doz		No 1, 99 à 140 lbs.....	\$0.17 1/2 la lb
Extras.....	37c "		No 2, 140 à 175 lbs.....	\$0.16 1/2 "
Premiers.....	34c "		No 3, 175 à 225 lbs.....	\$0.14 1/2 "
Seconds.....	31c "			

**VOLAILLES VIVANTES**

Poules		POULETS DU PRINTEMPS	
No 1.....	25c la lb.	Choix.....	30c la lb
No 2.....	22c "	No 1.....	27c "
No 3.....	20c "	No 2.....	23c "
Vioux coqs.....	15c "	No 3.....	20c "
Lapins vivants.....	10c et 12c		
Pigeons vivants (couple).....	30c "		

Toutes les expéditions de volailles doivent être faites à Montréal, 114 rue St-Paul-Est, et non pas à Québec.

**ANIMAUX ABATTUS**

Veaux		Dressed Calves	Agneaux	Lamb
		Engraisés au lait	Milk feed.	Choix.....
				21c la lb
				No 1.....
				19c "
				No 2.....
				17c "
				Porc frais
				Fresh Pork
				No 1, 99 à 140 lbs.....
				17 1/2c la lb
				No 2, 140 à 175 lbs.....
				16 1/2c "
				No 3, 175 à 225 lbs.....
				15 1/2c "

Les exp. d'animaux abattus doivent être faites à 114, rue ST-PAUL-EST, Montréal.

**FETES JUIVES**

Préparez vos volailles pour les 19, 20 et 29 septembre, dates des prochaines fêtes juives. Les volailles devront nous être envoyées quelques jours avant ces dates. La demande sera très bonne pour les poules grasses.

**COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC**

114 rue Saint-Paul Est.  
Montréal (Boîte Postale, 326)

**La Coopérative Fédérée de Québec, 114, rue St-Paul-Est, Montréal.**

BOITE POSTALE 326

(Suite de la page 591)

**PAPIER A COUVERTURE**

Pour les couvertures, rien de plus recommandable que des papiers caoutchoutés et à surface minérale, qui garantissent une toiture durable. Les cultivateurs feraient bien de s'en servir, s'ils ont l'intention de renouveler la toiture de leur maison, de leur grange et de leurs dépendances.

Les propriétaires de boulangeries et de pâtisseries peuvent se procurer des papiers à lambris très résistants, spécialement fabriqués dans ce but.

**PEINTURES**

Il en est des peintures, comme des huiles. Il y en a une espèce qui convient tout particulièrement au travail à être exé-

Bovillons		Steers	Moutons	Sheep
Extra choix—Selected.....	7 1/2c la lb	No 1.....	6 1/2c la lb	
Choix—Choice.....	6 1/2c "	No 2.....	5c "	
No 1.....	5 1/2c "	No 3.....	4c "	
No 2.....	4 1/2c "			
No 3.....	4c "			
No 4.....	3c "			
<b>Vaches Taures Taureaux</b>				
Extra choix.....	5 1/2c 7c			
Choix.....	5c 6 1/2c			
No 1.....	4 1/2c 5 1/2c			
No 2.....	3 1/2c 4 1/2c			
No 3.....	2 1/2c 3 1/2c			
No 4.....	2c 3c			
No 5.....	2c			
Taurilles, No 1.....	3c			
<b>Veaux De lait Solgnées d'herbe</b>				
Choix.....	9c			
No 1.....	8c			
No 2.....	7c			
No 3.....	5 1/2c 6 1/2c			
<b>Agneaux</b>				
Choix.....	12 1/2c la lb			
No 1.....	11 1/2c "			
No 2.....	10 1/2c "			
No 3.....	9 1/2c "			

Pores vivants		Live hogs	
Pores à bacon (choix)	170 à 200 lbs	14 1/2	
Select Bacon Hogs			
Pores épais	170 à 200 lbs	14	
Thick-Smooth Hogs			
Pores à étal	120 à 170 lbs	13c 1/2	
Shop Hogs.....			
Pores lourds.....	220 à 270 lbs	12 1/2	
Heavy.....			
Extra lourds.....	plus de 270 lb	12c	
Extra heavies.....	over		
Pores légers	moins de 120 lbs		
Lights & Feeders	less than	12c 1/2	
Truies No 1.....	moins de 350 lbs		
Sous No. 1.....	under	11c 1/2	
Truies No 2.....	plus de 350 lbs		
Sous No. 2.....	more than	11c	

Adressez vos animaux vivants à Coopérative Fédérée de Québec, Montréal Stock Yard, Pte St-Charles, Montréal, et la correspondance à boîte postale 326, Montréal.

**INSTRUMENTS ARATOIRES**

VENDUS PAR LA

**COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC**

A SAINTE-ROSALIE JONCTION

CHARRUES	Pesanteur	Prix
No 102—Charrue à mancherons "Spéciale".....	125 lbs	\$20.00
No 155—Charrue à versoir, avec versoir d'acier.....	118 "	19.50
No 11—Charrue à siège Tilbury, équipée avec versoir No 101	250 "	57.25
No 12—Charrue à deux versoirs, "Spéciale", équipée avec versoir No 102.....		65.00
No 26-A—Charrue à siège, équipée avec versoir No 101.....	425 "	72.00
No 401—Charrue à mancherons, équipée avec mancherons longs, No 101.....	125 "	20.00
<b>HERSES</b>		
No OZH—Herse à finir, "Dents rigides" sections, 40 dents	135 lbs	\$17.50
No UBOS—Herse à finir, "Dents inclinables" 90 dents, 3 sections.....	320 "	38.50
No 17-PB—Herse à Ressorts, "avec leviers" 17 dents, 2 sections.....	267 "	30.25
No 32-NPSO—Cultivateur à blé d'Inde, dernier modèle, 8 pelles.....	404 "	63.25
No 25—Semoir à blé d'Inde.....	180 "	35.00

CONDITIONS: Comptant sur livraison. Nous payons le fret sur toutes les machines mentionnées plus haut.

**SUJETS CHOISIS DE BASSE-COUR A VENDRE**

Cochets Plymouth Rock Barrés, Rhode Island Rouges et Leghorn C. S., de lignées de pondueuses.....	\$2.50
Cochets Plymouth Rock Barrés et Rhode Island Rouges, avec certificat de généalogie.....	\$4.00
Poulettes Plymouth Rock Barrées et Rhode Island Rouges nées dans la première quinzaine de mai.....	\$1.50
Poulettes Plymouth Rock Barrées et Rhode Island Rouges nées vers le 25 mai.....	1.25

ADRESSEZ VOS COMMANDES A  
Coopérative Fédérée de Québec,  
BASSE-COUR DE PRINCEVILLE Cité Arthabaska.

**GROS SEL**

Il faut se procurer du gros sel dès maintenant où de fortes quantités arrivent d'outre-mer. Ceux qui désirent s'en procurer, trouveraient leur profit à placer maintenant leurs commandes; il y a avantage d'agir ainsi parce que les prix sont actuellement très bas et grâce au groupement des commandes, les cultivateurs peuvent bénéficier de frais de transport et de manutentions moins élevés.

Une amélioration gistrée sur le marché des derniers jours. hausse d'environ La demande un peu plus active. Le marché tenu ferme avec Les arrivages semaine précédente trouvés préneurs Avec la diminution des prix, les prix actuels prévoir pour d'ici

Le marché au stationnaire au s'est raffermi de à la demande d'été un peu plus d'environ 1/2c dans les prix.

Les arrivages mêmes que la s Si la demand un marché stal d'ici quelques j

Il n'y a pas e marché des œufs de fut cependant la semaine

Nous prévoy plus forte, et pe plus actif. Une faire sentir avan les œufs "frais ex core très limitée.

Nous n'avons ble sur le march maine. Cepend les demandes son pour les œufs d tenu le marché f Pour les œufs d moins de dema notre marché, e prix plus bas qu mais pour des œ comprenant les choix.

Dans quelq aurons laissé, n tenir de gros pri Expédiez prom

Aucun changi ché des fèves cel qu'il se produira nouvelle récolte fèves qui nous. Quelques loti ont été offerts variant de \$2.60 c'ars.

Nous avons mandes pour l le marché étant américain ne pa ment pour ach aussi peu nom dans les prix.

La patate m rare cette sema cultivateurs, ve poche de 80 liv augmentation. Nous nous a maine prochain par chers com

Les grands m réal ont reçu, 1407 têtes de b veaux, 2380 têtes d'agneaux et têtes de bestia pour l'exportat

Le marché a la semaine; les ont obtenu le l'exportation; têtes.

Les bouvillo ont fait de \$3 bouvillons lége trouvé des ach prix de \$5.50 e

Le meilleur \$4.50; la moy Les taureaux

**MARKET**

9th 1925

TS

Sheep	6 1/2 c lb
Sc "	5c "
4c "	
Live hogs	
(choix)	170 à 200 lbs. 14 1/2
Hogs	170 à 200 lbs. 14
	120 à 170 lbs. 13c 1/2
	220 à 270 lbs. 12c 1/2
plus de	270 lb. 12c
over	
moins de	120 lbs
less than	12c 1/2
moins de	350 lbs.
under	11c 1/2
plus de	350 lbs
more than	11c

Animaux vivants à Coopérative de Québec, Montréal et St-Charles, Montréal. Commande à boîte postale 26, Montréal.

**PIRES**

**QUEBEC**

TION

Pesanteur	Prix
125 lbs	\$20.00
118 "	19.50
101 250 "	57.25
avec	65.00
425 "	72.00
ons	125 "
125 "	20.00
nts	135 lbs
135 lbs	\$17.50
3	320 "
320 "	38.50
2	267 "
267 "	30.25
ele,	404 "
404 "	63.25
180 "	35.00

payons le fret sur toutes

**UR A VENDRE**

eges et Leghorn	\$2.50
ouges, avec cer	\$4.00
nd Rouges nées	\$1.50
Rouges nées vers	1.25

Québec, Cité Arthabaska.

Montréal.

**GROS SEL**

curer du gros sel des mains fortes quantités arrivent ceux qui désirent s'en procurent leur profit à placer commandes; il y a avan parce que les prix sont bas et grâce au groupe commandes, les cultivateurs de frais de transport et s moins élevés.

**LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC**

FOURNIT LES COMMENTAIRES SUIVANTS SUR LES MARCHÉS

SECTION DES CONSIGNATIONS

— SEMAINE DU 22 AU 29 AOUT 1925 —

**BEURRE**

Une amélioration notable a été enregistrée sur le marché au beurre dans ces derniers jours. Les prix ont subi une hausse d'environ 1/2 la livre.

La demande pour exportation a été un peu plus active que la semaine précédente. Le marché américain s'est maintenu ferme avec avance dans les prix.

Les arrivages ont été moindres que la semaine précédente et ont facilement trouvé preneurs aux derniers prix.

Avec la diminution des arrivages, prévus sous peu, et le peu de stock disponible actuellement, un marché ferme est à prévoir pour d'ici quelques jours.

**FROMAGE**

Le marché au fromage s'est maintenu stationnaire au début de la semaine mais s'est raffermi dans les derniers jours dû à la demande du marché anglais qui a été un peu plus active. Une hausse d'environ 1/2 la livre a été enregistrée dans les prix.

Les arrivages ont été à peu près les mêmes que la semaine précédente.

Si la demande actuelle se continue, un marché stable est à prévoir pour d'ici quelques jours.

**OEUF (Québec)**

Il n'y a pas eu de changement sur le marché des œufs cette semaine, la demande fut cependant meilleure à la fin de la semaine.

Nous prévoyons une consommation plus forte, et par conséquent un marché plus actif. Une légère hausse devrait se faire sentir avant longtemps, surtout pour les œufs "frais extras." La demande est encore très limitée pour les œufs "seconds."

**OEUF (Montréal)**

Nous n'avons aucun changement notable sur le marché des œufs pour cette semaine. Cependant nous constatons que les demandes sont quelque peu meilleures pour les œufs de bonne qualité, ce qui a tenu le marché ferme.

Pour les œufs de qualités inférieures il y a moins de demandes. Ontario offrait sur notre marché, ces jours-ci des œufs à des prix plus bas qu'il y a huit ou quinze jours, mais pour des œufs de qualité inférieure, comprenant les premiers et les seconds choix.

Dans quelques jours les chaleurs nous aurons laissés, nous serons en position d'obtenir de gros prix pour les bons œufs frais. Expédiés promptement.

**FEVES ET POIS**

Aucun changement à noter sur le marché des fèves cette semaine. Nous croyons qu'il se produira une légère hausse d'ici à la nouvelle récolte, vu la rareté des bonnes fèves qui nous restent sur notre marché.

Quelques lots de pois nouveaux nous ont été offerts cette semaine à des prix variant de \$2.65 le minot par quantité de chars.

**SUCRE ET SIROP D'ÉRABLE**

Nous avons actuellement peu de demandes pour le sucre et sirop d'érable, le marché étant très tranquille. Le marché américain ne paraît pas intéressé présentement pour acheter. Les arrivages sont aussi peu nombreux. Aucun changement dans les prix.

**PATATES**

La patate nous semblait un peu plus rare cette semaine sur notre marché. Les cultivateurs, vendaient de 90c à \$1.10 la poche de 80 livres. Il y a eu une légère augmentation d'environ 10 sous.

Nous nous attendons de recevoir la semaine prochaine les premières expéditions par chars complets.

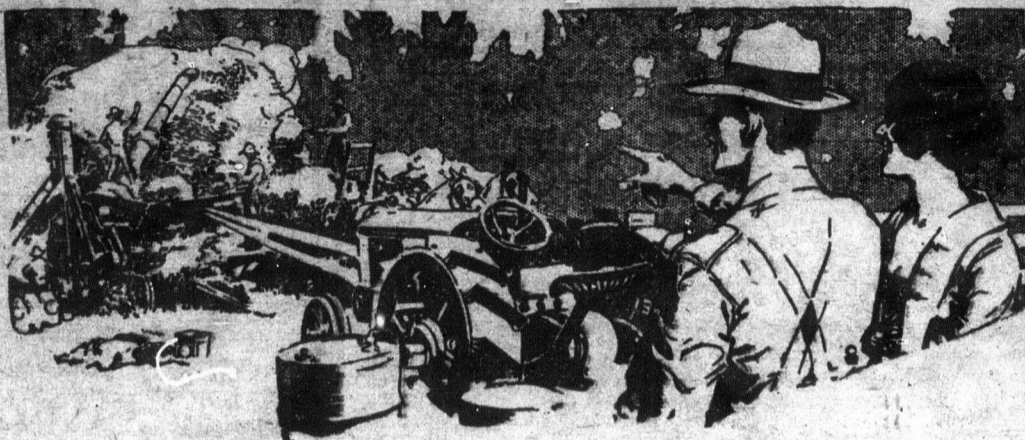
**LES BESTIAUX**

Les grands marchés à bestiaux de Montréal ont reçu, durant la semaine écoulée, 1407 têtes de bêtes à corne, 2898 têtes de veaux, 2380 têtes de porcs et 5234 têtes d'agneaux et de moutons. En plus, 2089 têtes de bestiaux ont passé par notre port pour l'exportation en Angleterre.

Le marché a été assez actif au cours de la semaine; les bouvillons de bonne qualité ont obtenu le prix de \$7. et de \$7.50 pour l'exportation; nous en avons choisis 170 têtes.

Les bouvillons maigres et les communs ont fait de \$3.50 à \$4.50; un groupe de bouvillons légers mélangés à des taures ont trouvé des acheteurs parmi les bouchers au prix de \$5.50 et de \$6.

Le meilleur prix pour les vaches a été de \$4.50; la moyenne s'est établie à \$4.25. Les taureaux ont varié de \$3. à \$3.50



**La Récolte Sera Excellente!**

**MESSAGE AUX CULTIVATEURS**

**P**AR toute notre belle province la récolte s'annonce excellente et vous recevrez dans quelques semaines la récompense de plusieurs mois de durs labeurs.

Cependant quelque méthode que vous puissiez employer, pour disposer avantageusement de vos produits, il n'y a qu'une chose qui pourra déterminer véritablement le prix que vous en obtiendrez: la demande.

Songez que ce sont vos compatriotes des villes qui achètent vos récoltes et qu'ils ne pourront le faire qu'en autant que vous leur permettez de gagner honorablement leur vie.

Il est un moyen bien simple pour vous d'en arriver là et c'est de dépenser chez vous l'argent que vous gagnez ici. Cela donnera du travail à vos frères des villes et leur permettra d'acheter vos produits en plus grande quantité.

N'oubliez pas non plus que l'argent que vous dépensez pour payer des achats faits chez les marchands de chez nous vous reviendra indirectement.

Cultivateurs, nous comptons donc sur vous, comme vous pouvez compter sur nous.

**Aidons à faire notre Province plus grande et plus prospère. DEPENSONS NOTRE ARGENT CHEZ NOUS**

Publié dans le Meilleur Intérêt de la Province de Québec

**VEAUX VIVANTS**

Les veaux de bonne qualité ont été en grande demande, au prix variant de \$8.50 à \$9. Les veaux d'herbe ont subi une baisse de 75 sous la cent livres; on a payé \$4.25 pour les meilleurs lots, tandis que les autres ont obtenu le prix moyen de \$3.7.

Le marché a été vite dépeuplé par l'expédition de quatre wagons complets de veaux, à un commerçant de Toronto.

**AGNEAUX ET MOUTONS**

Les prix ont baissé. On a obtenu \$12. et \$12.25 pour des agneaux de bonne

qualité. La majorité des arrivages se composait d'agneaux ordinaires et communs, dont le prix a varié entre \$11. et \$11.50. Les autres ont fait \$9.50.

Les moutons se sont vendus à des prix variant de \$4. à \$6.25; environ 400 agneaux ont été vendus et expédiés à une maison de Toronto.

**PORCS VIVANTS**

Les porcs pesant de 160 à 230 livres ont trouvé une forte demande à \$14. Les porcs choisis sont montés jusqu'à \$14.50, et les truies ont fait \$11. et \$11.50. Les porcs légers n'étaient pas en demande.

**PORCS ABATTUS**

Les arrivages ont été assez nombreux avec une légère augmentation des prix. La demande est bonne en général.

**VOLAILLES VIVANTES**

Les arrivages ont été beaucoup plus nombreux, suffisant ainsi à la demande. Les prix sont restés les mêmes.

Les fêtes juives de septembre approchent; il faut se hâter à faire de nombreuses expéditions, car le marché sera très propice.

3

3

3

# Le marché de la Coopérative Fédérée de Québec

114, rue St-Paul Est, Montréal Boîte postale 326

Dépt des Achats.

Les prix ci-dessous sont ceux en vigueur aujourd'hui. Ils sont sujets à changement sans avis.

Mode de paiement: traite, ou mieux, argent comptant avec la commande.

## FARINES

A pain	le sac	A engrais	le 100 lbs
"Crème de l'Ouest" 1ère patente	\$4.50	"Idéale"	\$2.25
"Castle" 2ème patente	4.25	Farine commune Pilote	3.10
"Winnipeg" (forte à boulanger)	4.10	Gruau	
A pâtisserie		D'Avoine (sac de 90 lbs)	3.75
"Silver Moon"	3.20	Voir notre spécial	

## ENGRAIS ALIMENTAIRES

Simples	la tonne	Composés	le sac
Son	\$28.00	Moulée spéciale:	
Gru Rouge	30.00	Pour les veaux (50 lbs)	\$2.25
Gru Blanc, (middlings)	36.00	Moulées Monarch:	
Criblures de blé moulues:		Pour les poulets	\$3.50
En poches neuves	\$30.00	Pour engraiss.	3.00
En poches usagées	29.00	De luzerne très fine	2.25
Criblures de blé non-moulues	24.50	Pour activer la ponte	2.75
Tourteaux de lin	2.50	Grains Monarch:	
Blé d'Inde rond	2.15	Pour poulets, (Chick feed)	\$3.50
Blé d'Inde moulu	2.40	Pour volailles	2.75
Blé d'Inde cassé	2.40	Pour développer les poulets	3.15
Moulée d'avoine pure	2.25		
Moulée d'orge pure	2.30		
Avoine roulée Alimentation	2.25		
Blé engrais	2.55		

Ces prix s'appliquent à des commandes par wagons complets de 500 sacs ou plus. Pour quantité moindre, ajoutez .15c par sac. Fret payable de Montréal.

## GRAINS ALIMENTAIRES

Avoine	Exp. imr.	Blé d'Inde. jaune	le minot
No 2 C. W.	64 1/2c	Blé d'Inde. (expédition en décembre)	
No 3 C. W.	59 1/2c	No 4	\$1.04 le minot
Extra No 1 d'alimentation	59 1/2c	No 3	1.03 le minot
No 1 d'alimentation	58c	Orge	
No 2	56c	Orge d'Ontario No 3	88c
Blé à engrais No 1	1.28	Orge de l'Ouest No 4	87c
Blé à engrais No 2	1.07	Orge d'alimentation	85c

Les secrétaires de coopératives sont priés de communiquer avec nous, à nos frais, pour s'assurer que les prix que nous publions sont encore en vigueur avant de grouper leurs commandes.

## PEINTURES "FEDEREE"

Peinture de 1ère qualité pour tous les usages.

Couleurs ordinaires	No 36	No 37	Blanc In-terieur et exterieur
	Vert à jalouse	vermillon	
Baril, env. 50 gal.	\$3.20		
1/2 baril, env. 30 gal.	3.20		
Bidon, 5 gall.	3.40	3.90	4.30
Bidon, 1 gall.	3.45	4.00	4.40
Bidon, 1/2 gall.	3.60	4.15	4.55
Bidon, 1/4 gall.	3.75	4.30	4.70

### EMAIL BLANC (Première qualité)

Bidon, 1 gallon	6.75 le gallon
Bidon, 1/2 gallon	7.00 le gallon
Bidon, 1 gallon	7.60 le gallon
Bidon, 1 chopine	3.00 le gallon

### VERNIS A PLANCHER "Everlastic"

Bidon, 1 gallon	\$4.05 le gallon
Bidon, 1/2 gallon	4.50 le gallon
Bidon, 1 gallon	5.00 le gallon
Bidon, 1 chopine	5.60 le gallon

### Peinture à voiture et instruments aratoires

Couleurs ordinaires	Vermillon
Bidon de 1/2 gallon	\$3.00
Bidon de 1/4 gallon	3.15

### PEINTURE A GRANGE

Rouge Gris Vert Noir	Baril (env. 50 gal.)	\$1.45	\$1.55	\$1.50
	1/2 baril, env. 30 gal.	1.50	1.60	1.55
Bidon, 5 gallons	1.60	1.70	1.65	
Bidon, 1 gallon	1.70	1.80	1.75	

Tous les prix ci-haut sont PAR GALLON

### VERNIS "GOLD MEDAL"

Pour tous les usages	
Bidon, 5 gallons	\$3.80 le gallon
Bidon, 1 gallon	3.90 le gallon
Bidon, 1/2 gallon	4.10 le gallon
Bidon, 1/4 gallon	4.40 le gallon
Bidon, 1 chopine	4.60 le gallon

### TEINTURE AU VERNIS

Bidon 1 pinte	la pinte	\$1.00
Bidon, 1 chopine	la chopine	.55
Bidon 1/2 chopine	la 1/2 chopine	.30

### TEINTURE A BARDEAU

Couleurs ordinaires	Gris-Vert
1/2 baril (env. 30 gal.)	\$1.35
Bidon de 5 gallons	1.50
Bidon de 1 gallon	1.60

Blanc de plomb pur, étiquette du gouvernement, le 100 lbs. \$13.50

En chaudières de 25 livres.

Fret payé pour toute commande au montant de \$25. ou plus de Peinture pour Maison, Peinture à Plancher, Teinture à Vernis, Peinture à Voiture et Instruments Aratoires, Peinture à Grange, Blanc de Plomb et Vernis.

## PROVISIONS POUR LA MAISON

Beurre d'herbe	Boite de:	Prix	BLUETS EN CONSERVES DES PERES TRAPPISTES.
Pasteurisé, pains 1 lb.	50 lbs.	40c	SPECIAL
Pasteurisé, solide	56 "	39 1/2c	Sans sucre: Boite No 2, en caisse de 2 doz., la douzaine
No 1 (choix) pains 1 lb.	50 "	39c	Avec sucre: Boite No 2, en caisse de 2 doz., la douzaine
No 1 (choix) solide	56 "	38 1/2c	Sans sucre: Boite No 10, en caisse de 1/2 doz., la douzaine
Fromage:			Avec sucre: Boite No 10, en caisse de 1/2 doz., la douzaine
Fromage blanc et coloré en meules d'environ 25 lbs.	2c	la lb	Rhubarbe
Fromage paraffiné coloré en meules de 5 lbs.	25c	"	Des RR. Pères Trappistes.
Oeufs,	la douz.		Boite No 2, en caisse de 2 doz., la douzaine
Frais Extras	43c		Saindoux pur:
Extras	37c		Seaux de 20 lbs
Frais Premiers	34c		Tinettes de 60 lbs
Frais Seconds	31c		Boîtes de 56 lbs
Caisnes de 30 doz., (caisses comprises)			Boîtes de 50 lbs, en pains de 1 lb.
*Miel			3 lbs
Caisnes	Blanc	Ambré	Brun
24 chaud., 2 1/2 lbs.	14c	13c	12c
12 chaudières 5 lbs.	13 1/2c	12 1/2c	11 1/2c
6 chaudières, 10 lbs.	13c	12c	11c
Chaudières 30 lbs.	13c	12c	11c
*Fèves (Par poches de 120 lbs)	la lb.		
Blanches No 1	5 1/2c		
Par quantités de 5 poches ou plus	5 1/2c		
Par quantités de 10 poches et plus	5c		
*Pois (Par poches de 120 lbs)	la lb.		
No 1 garantis bien cuisants	5 1/2c		
Par quantité de 5-poches et plus	5 1/2c		
Par quantité de 10-poches ou plus	5c		
Tabac, en-mains. Paquet de 25 lbs.			
Grand Rouge, Grand Havane et Connecticut, 1 lb.	30c		
Comstock, 1 lb.	31c		
Bleu, fort, 1 lb.	30c		
Rose Quesnel, 1 lb.	37c		
Quesnel 1/4 lb.	49c		

**SPECIAL**  
GRUAU D'AVOINE  
sac de 90 livres  
\$3.50 le sac

Le tout F. A. B., nos entrepôts.

## GASOLINE, PETROLE, TOLES et DIVERS

*Gasoline Fédérée	1ère qualité	25 1/2c le gal.
*Pétrole Fédérée	1ère qualité	20c
HUILES:	Baril d'environ 45 gals	
Huile à cylindre à vap. Fédérée	85 le gal.	
Huile à cylindre à vap. Fédérée	60 le gal.	
Huile à cylindre à vap. Fédérée	50 le gal.	
Huile à séparateur à bras	40 le gal.	
Huile à séparateur à vapeur	60 le gal.	
Huile à harnais	65 le gal.	
Huile à engin à gazoline	48 le gal.	
Huile à engin à gazoline	42 le gal.	
Huile à engin à gazoline	36 le gal.	
Huile à tracteur	80 le gal.	
Huile à moteur, 1ère qualité		
Légère, Médium, Pesante	70 le gal.	
Huile à transmission	65 le gal.	
Huile à harnais	60 le gal.	
Huile à harnais bidon de 1 gal.	\$1.10	
N. B.—Par demi-baril, ajouter 3 sous par gallon; pour quantité moindre, 25 sous par gallon.		
GRAISSE A ESSIEUX		
Caisse 48 x 1 lb.	\$6.40	la caisse
Caisse 34 x 3 lbs.	8.80	"
Caisse 6 x 5 lbs.	4.00	"
Caisse 12 x 5 lbs.	7.40	"
Chaudière 10 lbs.	1.45	la chaudière
Chaudière 15 lbs.	2.00	"
Chaudière 25 lbs.	3.00	"
Graisse à Godet No 3 (Cup Grease)		
Caisse 26 x 1 lb.	5.90	la caisse
Caisse 6 x 5 lbs.	4.35	"
Caisse 12 x 5 lbs.	8.20	"
Caisse 6 x 10 lbs.	7.70	"
Chaudière 25 lbs.	3.35	la chaudière
F. A. B. Montréal.		
IMITATION DE BRIQUE UNIE		
Le lambris, imitation de brique unie, couvre une surface de 22" x 17". Trente-sept feuilles forment un carré. Les prix sont les suivants:		
Lambris galvanisé, pesant 66 livres au carré.	\$7.75 le carré.	
Lambris peinturé, pesant 66 livres au carré.	5.85 le carré	
F. A. B. Montréal.		
IMITATION DE PIERRE BOSSEL E		
Un lambris, imitation de pierre, mesure 23" par 17" et demande 37 feuilles au carré. Les prix sont les suivants:		
Lambris galvanisé, pesant 66 livres au carré.	\$7.75 le carré	
Lambris peinturé, pesant 66 livres au carré.	5.85 le carré	
F. A. B. Montréal.		
F. A. B. Montréal.		
"PAPIER A COUVERTURE"		
Marque "Fédérée"		
(deux côtés caoutchoutés)		
1 pli	\$2.00 le rouleau	
2 plis	2.35	
3 plis	2.75	
Marque "CC"		
(deux côtés caoutchoutés)		
1 pli	\$1.35 le rouleau	
2 plis	1.65	
3 plis	2.05	
Marque "Mika"		
(un côté caoutchouté, 1 côté surf-minéral)		
1 pli	\$1.60 le rouleau	
2 plis	1.95	
3 plis	2.35	
F. A. B. nos entrepôts		
*Sel		Prix
Sel en pierre, sac de 100 lbs.	\$1.15	
Gros sel, sac de 140 lbs.	1.39	
Broche à foin.		
Première qualité, mise en rouleau de 50 lbs.		
No 13	\$3.55 le cent livres	
No 14	3.65	
No 15	3.75	
F. A. B. Montréal.		
Broche coupée.		
Prix spécial au wagon complet de 24,900 livres.		

La semaine dernière, les fluctuations dans le marché ont été se sont raffermies pendant la semaine, alors que la récolte ont semé des exportateurs, tombé à \$1.40 et à \$1.62 1/2.

A Montréal, le du blé a accusé Les exportateurs une avance, et l' de New York qui des prix assez a

Le marché de calme. Il reste transactions ont sion des expéditions de opérations se consommation. Les prix restent

Première pâte Deuxième pâte Forte à boulan

ENGRAIS

Ce compartim grande activité; l'offre est insuffis pressant à place les besoins im prix sont raison à suivre.

Les transacti opérées aux pri Son... Gru rouge... Gru blanc...

CRIBL

Souvent les cu criblures de blé, gru, quand ils r quantité d'eng Rien ne saurait s l'alimentation d insister sur la q veut obtenir un prix se maintie

FOIN

Il ne s'est proo prix sur le marc La récolte est b du foin excellen

Les prix dem été comme suit: No 2 de mil, No 3 de mil c Foin de trèfle r bord des char

L'usage des e des souches, de que pour asséch basses de terrai Les cultivateur temps et d'arg

ENGRE Les marchat tent qu'à part phosphoriques, d'engrais comp les vieilles pra sur les champs ensemenés le province d'Ont sactions sur l

Les prix sont le printemps d dernièrement c mines de pot d'Allemagne au taine influence tassiques impo

A New-Yor engrais potassi est très ferme.

ALSI

La récolte c pective dans l ment dans les nous rapporte au re récolte même période ti tent que la si e dans l'O u à approxi à peu près 40 1 24 et 50,00 1 23.

Les inspect



## LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Fournit les commentaires suivants sur le marché

SECTION DES ACHATS

— SEMAINE DU 22 AU 29 AOUT 1925 —

### BLÉ ET FARINE

La semaine s'est passée sans trop de fluctuations dans le cours du blé. Les prix se sont raffermis quelque peu vers la fin de la semaine, alors que les prévisions de la récolte ont semé de l'espoir dans le camp des exportateurs. L'option d'octobre est tombée à \$1.40 et celle de septembre reste à \$1.62 1/2.

À Montréal, le commerce d'exportation du blé a accusé une grande tranquillité. Les exportateurs étrangers n'ont fait aucune avance, à l'exception de commerçants de New York qui ont proposé des ventes à des prix assez avantageux.

Le marché de la farine a été également calme. Il reste cependant que plusieurs transactions ont été effectuées, en prévision des expéditions d'octobre. La plupart des opérations se bornent aux besoins de la consommation locale.

Les prix restent les mêmes:

Première patente.....	\$9.30
Deuxième patente.....	8.80
Porte à boulanger.....	8.60

### ENGRAIS ALIMENTAIRES

Ce compartiment a été l'objet d'une grande activité. La demande est forte et l'offre est insuffisante. Les cultivateurs se pressent à placer leurs commandes pour les besoins immédiats, tandis que les prix sont raisonnables. C'est un exemple à suivre.

Les transactions nombreuses se sont opérées aux prix suivants:

Son.....	\$28.25
Gru rouge.....	30.25
Gru blanc.....	36.25

### CRIBLURES DE BLÉ

Souvent les cultivateurs ont recours aux criblures de blé pour remplacer le son et le gru, quand ils ne peuvent avoir toute la quantité d'engrais dont ils ont besoin. Rien ne saurait surpasser les criblures pour l'alimentation du bétail. Il faut cependant insister sur la qualité des criblures si l'on veut obtenir un résultat satisfaisant. Les prix se maintiennent.

### FOIN ET PAILLE

Il ne s'est produit aucun changement de prix sur le marché du foin et de la paille. La récolte est bonne en général; la qualité du foin excellente.

Les prix demandés pour la semaine ont été comme suit:

No 2 de mil, \$14.00 la tonne.
No 3 de mil de \$9.50 à \$10.50 la tonne.
Foin de trèfle mélangé \$13.50 la tonne à bord des chars à Montréal.

### EXPLOSIFS

L'usage des explosifs pour l'enlèvement des souches, des pierres des champs ainsi que pour assécher les marais ou les parties basses de terrain se répand de plus en plus. Les cultivateurs font une économie de temps et d'argent, en les utilisant.

### ENGRAIS CHIMIQUES

Les marchands de gros nous rapportent qu'à part quelques ventes d'acides phosphoriques, de sels basiques et d'engrais composés pour épandage sur les vieilles prairies ou pour application sur les champs de blé d'automne qui seront ensemencés le mois prochain dans la province d'Ontario, il se fait peu de transactions sur les marchés domestiques.

Les prix sont à peu près les mêmes que le printemps dernier. L'entente conclue dernièrement entre les propriétaires de mines de potasse d'Alsace-Lorraine et d'Allemagne aura probablement une certaine influence sur les prix des sels potassiques importés au Canada.

À New-York, le ton du marché des engrais potassiques, livrables à l'automne est très ferme.

### ALSIKE ET TRÈFLE

La récolte de graine d'alsike en perspective dans le Québec et tout spécialement dans les environs de Montréal, est, nous rapporte-t-on, supérieure à toute au récolte du même genre pour la même période. Certaines autorités estiment que la production du trèfle d'alsike dans l'Ontario, cette année, aura un approximatif de 200,000 minots, soit à peu près 40,000 minots de plus qu'en 1924 et 50,000 minots de moins qu'en 1923.

Les inspecteurs de la Division des

### INSECTICIDES

Les maladies fongueuses et les insectes rongeurs sont la source des dommages faits aux patates et légumes. La récolte doit, pour obtenir un rendement maximum, être protégée contre ces dommages. N'oubliez pas qu'un feuillage sain ou endommagé vous rapportera une récolte médiocre.

Bon arrosage bonne récolte.

Pour bien le faire il vous faut un produit parfait. La bouillie bordelaise empoisonnée est une combinaison d'un insecticide et d'un fongicide pouvant tout à la fois contrôler les insectes et les maladies fongueuses. Pour arrosage ou saupoudrage, c'est bien le produit idéal.

L'on devrait arroser tous les 10 ou 15 jours jusqu'à ce que les patates ou les légumes soient mûrs pour obtenir des produits de qualité supérieure.

### TOLE GALVANISÉE

Les cultivateurs peuvent choisir, pour les couvertures de maisons, granges, dé-

pendances ainsi que pour les ouvrages divers de fantaisie, divers modèles de tôle galvanisée, unie ou ondulée. Ils feraient bien de n'acheter aucun modèle sans être assurés de la qualité de la marchandise.

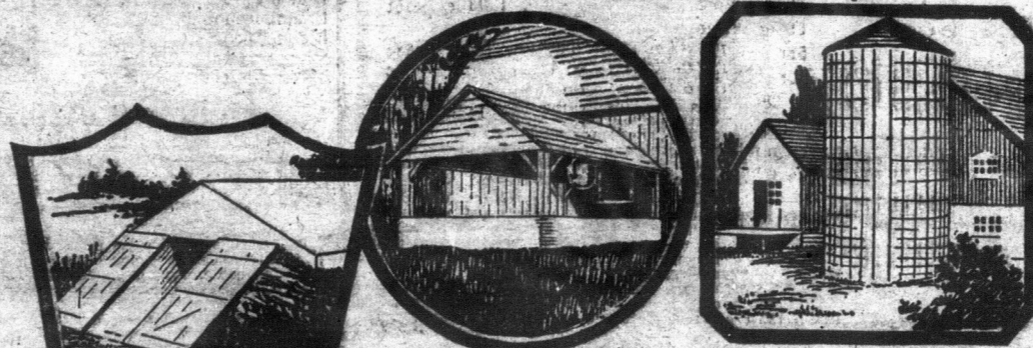
Dans les fromageries et bergeries, la tôle à lambris est recommandée pour les plafonds et murs; cette tôle est d'un fini moderne qui ne se déforme pas une fois posée et dont les joints ne se séparent jamais; elle se pose facilement par dessus le plâtre des murs ou des plafonds, sans qu'il soit nécessaire d'enlever le vieux plâtre et elle offre une protection toute spéciale contre l'incendie.

### BROCHE A CLOTURE

La saison est propice pour se procurer de la broche à clôture de première qualité. Les cultivateurs feraient bien de choisir celle qui résiste à l'acidité et à l'humidité; les broches tressées sont les plus recommandées pour les clôtures.

(Suite à la page 588)

## Construisez En Béton



Remises à fumier

Silos

### Améliorez votre ferme Augmentez-en les profits

#### Caveaux à légumes

Votre ferme produit-elle en proportion du travail que vous faites? Construisez en béton et épargnez l'argent dépensé en réparations.

Bâtissez un caveau à légumes en béton qui sera à l'épreuve du feu, du temps et de l'eau. Il conservera les légumes en parfaite condition, à l'abri de la gelée, de l'humidité et des rongeurs.

Une remise à fumier élimine ces encombrants amas de fumier autour des bâtiments déversant dans l'air et dans les ruisseaux les éléments précieux de fertilité. Elle protège le fumier contre l'action desséchante du soleil et l'empêche d'être lavé par l'eau des pluies et des neiges. Ceci contribue à de meilleures récoltes et un plus grand rendement à l'acre conséquemment de meilleurs prix et plus de profits.

Un silo en béton est facile à construire. Il est étanche à l'air et à l'eau et à l'épreuve des rats et du feu. Il assure au bétail un forage vert durant tous les longs mois de l'hiver, ce qui contribue beaucoup à garder des animaux en santé et productifs.

Les améliorations faites en béton durent toujours. Elles sont à l'épreuve du feu et n'ont pas besoin d'être recommandées. Notre livre gratis vous enseigne la manière de les faire. Ecrivez aujourd'hui pour un exemplaire.

**LE BETON  
CANADA CEMENT  
EST PERMANENT**

On peut se procurer le ciment "Canada" chez plus de 2,000 marchands dans presque toutes les villes et villages du Canada. S'il n'y a pas de marchand distributeur de ciment "Canada" dans votre localité, écrivez à notre bureau des ventes le plus rapproché.

**Canada Cement Company Limited**

3022 Edifice Canada Cement Company  
Carré Phillips Montréal

Bureau des ventes: Montréal Toronto Winnipeg Calgary

**Gratis**

LE LIVRE DU  
CIMENT  
POUR LE  
CULTIVATEUR

Canada Cement Company Limited  
3022 Edifice Canada Cement Company,  
Montréal.

Envoyez-moi votre livre Gratis—

(Nom)

(Adresse)

**AUGMENTEZ LES PROFITS DE VOTRE FERME**

**SCIEZ avec une SCIE SIMONDS**

Elles gardent plus longtemps leur tranchant

SIMONDS CANADA SAW CO. LIMITED  
Vancouver, Montréal, Toronto.  
St. Jean, N.B.

**POUR MACHINE A SERTISSER**

Voyez ou écrivez à

**La Fonderie St-Anselme Ltée**

St-Anselme Sta. Qué.

ou

30-32 rue Dalhousie Québec

Circulaires illustrées et prix sur demande

Conditions de paiement faciles si désirées.

**LE SEL A BEURRE EXTRA SPECIAL WINDSOR**

EST LE MEILLEUR POUR LE BEURRE

**ESSAYEZ-LE**

**MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET DES CANAUX**

CANAL A NAVIRES WELAND

Section 5

Avis aux entrepreneurs

DES soumissions cachetées adressées au sousigné et marquées "Soumission pour la Section 5, canal à navires, Welland", seront reçues à ce bureau jusqu'à midi (heure normale), mardi le 22 septembre 1925.

On pourra voir les plans, les devis et la formule du contrat à être conclu, dès et à compter de la présente date, au bureau de l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de fer et des Canaux, Ottawa, ainsi qu'au bureau de l'ingénieur en charge, canal Welland, St-Catherines, Ontario.

On peut obtenir des copies des plans et devis du ministère sur paiement d'une somme de cent dollars. Cette somme sera remboursée aux soumissionnaires de bonne foi sur remise des dits plans et devis en bonne condition.

Un chèque accepté sur une banque possédant une charte du Canada pour la somme de \$450,000.00 payable à l'ordre du ministre des Chemins de fer et des Canaux ou des obligations du Dominion du Canada pour le même montant ou des obligations du Dominion du Canada et des chèques pour compléter la différence, si c'est nécessaire, devront accompagner chaque soumission, laquelle somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de conclure le contrat pour les travaux aux taux indiqués dans la soumission.

Le chèque ou les obligations ainsi expédiés seront remis aux entrepreneurs respectifs dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le chèque ou les obligations du soumissionnaire heureux seront détenus en garantie entière ou partielle de l'accomplissement du contrat à être conclu.

La plus basse soumission ni aucune autre ne sera pas nécessairement acceptée.

Par ordre, **J. W. PUGSLEY**, Secrétaire.

0-8264  
Ministère des Chemins de fer et Canaux,  
Ottawa, le 8 août, 1925.

Si vous êtes en colère, comptez jusqu'à 400 avant de parler.

**LA LOI POUR TOUS**

**CHIENS ET MOUTONS ÉTRANGLES.**—(Réponse à E. L.)—Q. Dans mon voisinage un cultivateur a eu plusieurs moutons, d'étranges dans son champ, on par des chiens ou par des bêtes sauvages. Ce cultivateur a tenu des pièges afin de prendre les chiens, et il est arrivé qu'une chienne que je possède, attirée par l'odeur de moutons tués, et que mon voisin avait laissés dans le champ, s'est résignée sur son terrain et s'est prise au piège. Le cultivateur avait-il le droit de tuer ma chienne, alors qu'il est reconnu que cet animal ne courrait pas les moutons et qu'il n'y a aucune preuve qu'elle ait étranglé aucun des siens. Le même voisin peut-il me poursuivre me réclamant le prix de ses moutons étranglés?

R. Il est un article des Statuts-Refondus de Québec (1909), qui, dans des cas particuliers, fait exception à la loi générale. Par exemple, lorsque quelqu'un surprend un chien en train d'étrangler des moutons, il peut le tuer. Le même droit existe à l'égard des chiens qui sont nommément connus pour poursuivre et tuer des moutons. Mais cette exécution ne doit pas être faite sur le terrain ou la propriété du maître du chien, mais seulement si le chien est trouvé errant sur la propriété d'autrui, et qu'il y a des preuves que le chien est vicieux.

Le voisin de notre correspondant n'aurait donc pas le droit de tuer le chien d'aucune autre personne, à moins qu'il ne soit en mesure de prouver que ce chien ait l'habitude d'étrangler les moutons, ou qu'il l'ait surpris sur le fait.

Ce voisin ne pourrait non plus poursuivre notre correspondant pour la mort de son mouton, à moins qu'il ne soit en mesure de prouver que le dit chien a, à sa connaissance ou à celle d'autres personnes, étranglé des moutons.

Nous donnons ci-dessous la loi qui concerne les chiens vicieux, en soulignant les points qui sont de la plus grande importance. ARTICLE 1355 des Statuts refondus de Québec. "1. Un juge de paix, sur plainte à lui faite qu'un chien est vicieux ou supposé attaqué d'hydrophobie, qu'il a l'habitude de courir sur les individus, ou sur les animaux, soit libre, soit attaché, hors de son territoire de son maître, peut, après avoir entendu les parties d'une manière sommaire, s'il est convaincu que la plainte est fondée, condamner avec dépens le propriétaire ou le possesseur de ce chien à le faire enfermer pendant quarante jours, ou ordonner que ce chien soit tué.

"2. Si le propriétaire ou possesseur de ce chien le laisse libre, ou ne le tue pas, en contravention avec l'ordre du juge, ce propriétaire ou possesseur encourt une amende qui ne doit pas être plus d'une piastre par jour.

"3. S'il est prouvé que ce chien a mordu quelque individu, hors de la propriété de son maître, et qu'il est méchant, le juge de paix peut condamner le propriétaire ou le possesseur à le tuer.

"4. Il est néanmoins permis de tuer un chien quand il n'est pas sur le terrain de son maître et étrangler des moutons; ou de porter plainte devant un juge de paix, qui doit condamner le propriétaire à tuer ce chien et à payer les frais sur le témoignage d'une personne digne de foi, sans préjudice du droit de réclamer les dommages causés par la perte des moutons."

**DEQUALIFICATION.**—(Réponse à G. D.) Q. Un commissaire d'écoles a-t-il le droit de solliciter ou d'accepter le contrat de chauffage des écoles de sa municipalité en son nom personnel, lorsque ce contrat est rendu à la criée publique, mettre en œuvre pour obtenir ce contrat?

R. Du moment qu'il s'agit d'un contrat, il est clair qu'un commissaire d'écoles n'a pas le droit d'accepter un tel contrat, soit directement ou indirectement et s'il le fait, il est incapable de remplir sa charge, et il peut être déqualifié au moyen d'un "quo warranto".

En effet, voici ce que dit l'article 2541 C. S.—"Toute personne occupant une charge qui lui a été conférée par une commission scolaire en vertu de la présente loi ou qui a une entreprise pour cette corporation, ou qui se trouve dans le cas prévu par l'article 2807, ne peut être membre de cette commission scolaire."

Deux cas de jurisprudence sont à citer, car nous voyons comment cet article 2541 a été commandé par les Tribunaux.

Dans la cause de LaRochelle vs Roy, la Cour de Révision a décidé que l'incapacité qui résulte pour un commissaire d'écoles du fait qu'il a une entreprise de la commission scolaire, finit avec cette entreprise, et après qu'elle est terminée et en a été payé, on ne peut plus le déposséder de son siège pour cette cause.

Qu'un commissaire d'écoles qui, sur l'ordre de la commission scolaire d'exécuter certains travaux, les fait faire lui-même au compte de cette commission, puis se fait rembourser ce qu'il a dépensé et se fait payer pour avoir surveillé les travaux, n'est pas une entreprise au sens de l'article 147 du code scolaire, et il ne perd pas son siège en agissant ainsi.

La Cour supérieure, dans une cause de Chaussé vs Olivier, (R.J.Q.C.S., vol. 21 p. 387) interprète le code municipal qui est basé sur le même principe que le code scolaire quant à la prohibition faite aux membres du conseil de remplir les contrats de la municipalité, à décider: "Ne sont incapables de remplir des charges municipales que ceux qui reçoivent de la corporation une rémunération pour les services qu'ils lui rendent en vertu d'un contrat exprès ou tacite produisant entre eux et elle un lien d'une certaine durée et non les hommes de profession qui, sans être tenus à l'avance par aucun contrat, lui rendent des services professionnels pour lesquels ils ne reçoivent que la rémunération fixée par le tarif de leur profession. La qualité de créancier d'une corporation ne produit pas d'incapacité d'être élu."

Pour nous résumer, voici les distinctions que les juges ont faites, et qui, croyons-nous, est bien à sa place. Certains actes des commissaires d'écoles ou des conseillers municipaux peuvent entraîner leur déqualification, lorsque ces actes ont pour effet de priver les contribuables d'une corporation de certains droits ou avantages importants, et cela au profit des membres du conseil. Il est reconnu contraire à l'esprit de la loi qu'un individu profite de ce qu'il occupe une charge publique pour s'enrichir aux dépens du public souvent à son désavantage.

S'il est permis à des conseillers municipaux ou aux commissaires d'écoles d'octroyer ou de faire octroyer les contrats qu'ils ont eux-mêmes décidés en séance, ils auraient certainement la tentation d'augmenter le prix du contrat, et ainsi, ils agiraient au détriment de la municipalité, et à leur avantage personnel. C'est pourquoi le code municipal, le code scolaire ainsi que la Loi des cités et villes, interdisent aux administrateurs, officiers de ces corporations d'accepter aucun contrat de cette corporation, soit directement ou indirectement, c'est-à-dire au nom d'une tierce personne.

Cependant, les cours de justice ont compris que ces dispositions de la loi ne devaient pas être

doussées à l'extrême, par exemple, il est reconnu que les conseillers ou les commissaires d'écoles peuvent vendre à la municipalité pour des sommes de peu d'importance, à différentes reprises, et au prix du marché, c'est-à-dire à un prix connu publiquement, bien qu'ils ne puissent faire un commerce continu avec la corporation; voici par exemple un marchand qui est commissaire d'écoles et qui vendrait à la corporation, au prix du marché, vingt-cinq à trente livres de clous, son acte ne pourrait être considéré comme suffisant pour entraîner sa déqualification.

Voici ce que dit la cause de Léonard vs Martel & La ville de Saint-Louis: "Les seuls contrats qui rendent celui qui les a incapables de siéger, sont ceux qui établissent des relations constantes entre celui qui les a et la corporation."

**MARI ET FEMME.**—(Réponse à O. L.)—Q. Un ménage ne s'accorde pas parce que le mari maltraite son épouse, il s'est même porté sur elle à des voies de fait; il lui rend d'une façon intolérable la vie intenable. De plus, le mari paraît pas donner à sa femme l'entretien qu'il lui doit en rapport avec ses moyens. Les deux époux sont mariés en séparation de biens, et la femme possède quelque argent. Comment rétablir l'accord, et quelle raison faut-il à la femme pour obtenir une séparation avec son mari?

R. Les articles 186 et suivants du Code civil indiquent les raisons qui permettent à l'un ou à l'autre des époux de demander la séparation de corps.

L'article 186 déclare: "La séparation de corps ne peut être demandée que pour cause déterminée; elle ne peut être fondée sur le consentement mutuel des époux."

Et l'article 189 ajoute: "Les époux peuvent réciproquement demander la séparation de corps pour excès, sévices et injures graves de l'un envers l'autre."

La gravité et suffisance de ces excès sévices et injures sont laissés à l'arbitrage du tribunal, en les appréciant doit avoir égard à l'état, condition et autres circonstances des époux.

On entend par "sévices" les coups et blessures. Donc, si le mari a infligé à sa femme des coups et des blessures, cette dernière peut demander la séparation de corps pour cause d'adultère de son mari que lorsqu'il tient cohabite dans la maison commune.

Lorsque la femme est privée des choses nécessaires à la vie, ou encore que son mari la maltraite en lui infligeant des coups et des blessures, elle peut aussi invoquer le Code criminel, et dans le cas de coups et de blessures faire arrêter son mari pour assaut.

Dans le cas où l'époux refuse à sa femme les choses nécessaires à la vie, celle-ci peut faire arrêter son mari pour défaut de pourvoir.

**Un remède simple qui soulage vite le mal d'estomac**

Pas besoin de médicaments fortes ni diète—Vieille recette anglaise simple mais fameuse qui garde l'estomac en bon ordre et chasse le malaise après avoir mangé

Si l'on est une victime des maux d'estomac—gaz, aigreurs, douleur ou gonflement—on peut se soulager de façon prompte et certaine en suivant le simple conseil suivant:

Qu'on ne prenne pas de médicaments fortes, de digestifs artificiels et qu'on ne se ruine pas le système en suivant des régimes de famine inutiles.

Ne prenez jamais vos repas à la course et ne mangez pas trop de quoi que ce soit, mais raisonnablement la plupart des gens peuvent manger ce qu'ils aiment—s'ils ont soin de se garder l'estomac doux, net et healthy et exempt des acides surabondants qui empêchent ou paralysent le travail de la digestion.

Aussi le moyen le meilleur et le plus facile d'y arriver c'est de faire suivre chacun de ses repas d'une petite quantité de Magnésie Bisurattée pure—une forme agréable, inoffensive et bon marché de magnésie qui ne tarde pas à neutraliser l'acidité et à vous garder l'estomac doux et net.

Une semaine d'essai de Magnésie Bisurattée, qu'on peut avoir chez n'importe quel pharmacien au prix de quelques sous seulement, vous convaincra aisément de l'excellente valeur de cette vieille recette anglaise.

Ne manquez pas de vous faire donner la vraie Magnésie BISURATEE—laquelle n'est pas un laxatif.

**L'ÉPARGNE DU CULTIVATEUR**

Le cultivateur doit placer ses épargnes dans sa ferme d'abord.

S'il lui en reste, il les placera en OBLIGATIONS, première hypothèque des industries qui font vivre l'agriculture, en commençant par celles de sa province, ou en titres d'emprunt émis par le gouvernement, les municipalités, les fabriques, les écoles de cette même province.

Pour toutes indications et suggestions utiles, s'adresser à la maison qui a le plus fait pour l'émancipation économique du Canada français.

Versailles-Vidricaire-Boulais, (limitée), Montréal, rue S.-Jacques, Immeuble Versailles.

(Suite à la page 585)

**OBLIGATIONS AUX COURS D'EAU.**—(Réponse à J. P.)—Q. Sur ma terre passe un ruisseau qui se jette dans la rivière au trait-carré de mon terrain. Ce ruisseau prend sa source cinq ou six lots plus haut, et on veut m'amener à faire les travaux d'exécution sur les dits lots. Je dois dire que l'eau de ma terre ne fait dommages à personne, et que je ne demande pas que ce ruisseau, malgré le dommage qu'il me cause, soit creusé et redressé sur ma terre. Suis-je obligé aux travaux que l'on exige de moi?

R. Il est certaines règles imposées par l'article 515 du code civil et tracées plus en détails par les jugements qui se sont succédés; lesquels règles doivent être suivies scrupuleusement afin de savoir qui, en vertu de la loi, peut et doit être chargé de travailler sur un cours d'eau.

La première raison, dont nous avons déjà parlé ailleurs et la raison essentielle pour obliger un individu à de tels travaux, consiste que le terrain de ce contribuable soit égoutté par le cours d'eau. Comme le dit un jugement très éloquent, dans une cause de Majeau vs La Corporation du comté de Joliette, "un terrain peut s'égoutter dans un cours d'eau sans être égoutté par ce cours d'eau."

La seconde raison veut que la contribution aux travaux de cours d'eau soit proportionnée à l'étendue de chaque terrain égoutté.

En troisième lieu il faut que l'étendue du terrain de chaque contribuable égoutté par un cours d'eau soit indiquée dans le procès-verbal ou le règlement sauf une erreur n'excédant pas 10%.

Le jugement dont nous avons parlé ajoute que le propriétaire supérieur n'est pas obligé d'aller contribuer à faire des travaux d'égouttement, jugés nécessaires pour l'utilité du propriétaire inférieur. Obliger le propriétaire supérieur, soit par procès-verbal soit par règlement d'aller faire des travaux de cours d'eau sur des fonds inférieurs c'est lui enlever le bénéfice d'une servitude naturelle inhérente à son droit de propriété, et par tant le léser dans son droit de propriété.

Donc, les propriétaires supérieurs, c'est-à-dire situés sur des terrains plus élevés que les terrains voisins, ne peuvent être forcés de travailler à un cours d'eau sur les dites terres voisines et dans l'étendue de ces dernières.

Mais lorsqu'un cours d'eau est verbalisé, les propriétaires inférieurs dont le terrain est égoutté par ce cours d'eau paraissent être obligés de travailler sur ce cours d'eau, en quelques parties des terrains supérieurs, à condition, bien entendu, que la contribution aux travaux soit proportionnée à l'étendue du terrain égoutté.

Pour conclure, disons encore une fois que notre correspondant dans le fait que sa terre est égouttée par les cours d'eau ou non, la raison s'il est ou n'est pas obligé de travailler le cours d'eau dont il s'agit dans cette question.

**ENREGISTRÉ**

se à C. O. P.) en société, ils Pour que ce fassent enregistrés? Dresser dans traline-1-17

R. Les Statuts 7437 et suivants, entrant en son déclaration, avant témoins, notaire de la C l'honoraire enregistré au en payant égale leurs ce que ce nous avons pu

ARTICLE que doivent régistré en qui se réunis pour des fins mécanique, o écluses, ponts, nisation, l'éta être signée pr y a des memb de cette signa en vertu d'u

2. Cette d teneur de la noms, qualité les nom, titre ou entendent

3. Elle doit quel la société sommes y déno société.

Soleil, le V Ayez de en santé. Les ani l'être hum pour les 4

Recom ciens et le notre bro yeux, à MU y Ess Oh

**Pour l'ouverture des Classes**

nous avons tou'e la musique

**RAOUL VENNET**

3770, St. Denis, Montréal, P. Q.

PROSPECTUS SUR DEMANDE

Lisez le Bulletin de la Ferme

**MOUTURE PARFAITE**

IL se trouve près de chez vous une ou plusieurs des seize succursales de l'International Harvester Co. of Canada, Ltd. Arrêtez-vous y la prochaine fois que vous passerez près d'une d'elles et examinez la mouture; la plus limitée de l'univers entier!

**LES MOULANGES VESSOT**

Étudiez leur construction solide; examinez bien les nombreux perfectionnements imités bien que brevetés. Faites-vous montrer les célèbres meules Vessot (résultat d'un procédé secret). Choisissez dans un assortiment de neuf modèles différents la moulange dont vous avez besoin.

N'acceptez pas de contrefaçons. Une carte postale vous obtiendra une très intéressante brochure. Écrivez pour l'avoir. Adresse:

S. VESSOT & COMPAGNIE, Joliette, Qué.

**MOULANGES VESSOT**



LE BULL

Consul

Avis imp

prés de teni

nés peuvent

de renseig

pendant es

tin: 30 Nos

naires, usue

cas extraord

entre le corr

médiaire, par

PENSION A

D. H.)—Q. Co

capable de tra

lui payer une

faire contre ur

vent pas payer

ses parents in

retire un salai

sa part d'ali

R. Les arti

nous donnent

aliments; il n

doivent des ali

accendants qu

gnons les mot

capacité phyis

pas suffisants;

aliments soit c

vie ou que ces

donner la subs

Cependant,

gesse, ordonne

par les moyen

les besoins de

C'est ce qu

se lit comme s

que dans la p

de la fortune d

Et l'article

"nit ou qui r

"un état tel

"ou que l'autr

"partie, la d

"demandée."

Il y a sans d

enfants de fo

mère s'étend

capables de p

aux gendres, e

mêmes circo

père et belle-m

Il y a des

et la belle-fille

ment, cette c

civil:

1. Lorsque

2. Lorsque

3. S'il arrive c

sa part des ob

rent pour sul

al droit de

alimentaire et

de justice, à p

ses frères et s

ENREGISTRÉ

se à C. O. P.)

en société, ils

Pour que ce

fassent enreg

société? Dra

dresser dans

traline-1-17

R. Les Stat

7437 et suivi

entrant en so

déclaration, a

vant témoins,

notaire de la C

l'honoraire rec

enregistré au

en payant ég

leurs ce que

ce nous avon

ARTICLE

que doivent

régistré en

qui se réunis

pour des fins

mécanique, o

écluses, ponts,

nisation, l'éta

être signée pr

y a des memb

de cette signa

en vertu d'u

2. Cette d

teneur de la

noms, qualité

les nom, titre

ou entendent

3. Elle doit

quel la socié

sommes y déno

société.

Soleil, le V

Ayez de

en santé. Les

ani l'être hum

pour les 4

Recom

ciens et le

notre bro

yeux, à

MU

y Ess Oh

IONS AUX COURS D'EAU.—(Réponse à J. Q.)—Sur ma terre basse un ruisseau jette dans la rivière au trait-carré de la loi, et on veut m'amener à faire d'exécution sur les dits lots. Je dois au de ma terre ne fait dommages à que je ne demandais pas que de ruisseau le dommage qu'il me cause, soit adressé sur ma terre. Suis-je obligé que l'on exige de moi?

certains tracés imposés par l'article civil et tracés plus en détails par les qui se sont succédés; lesquels règles suivies scrupuleusement afin de savoir de la loi, peut et doit être chargé de r un cours d'eau. Nous avons déjà parlé raison essentielle pour obliger un individu à faire des travaux, consiste en ce que le terrain est égoutté par le cours d'eau. Un jugement très élaboré, dans une cause où la Corporation du comté de terrain peut égarer dans un cours d'eau égoutté par ce cours d'eau.

raison veut que la contribution aux cours d'eau soit proportionnée à l'étendue du terrain égoutté. On ne peut pas obliger d'aller faire des travaux d'égouttement pour l'utilité du propriétaire inférieur, mais pour l'utilité du propriétaire supérieur, soit par un règlement d'aller faire des travaux d'égouttement sur des fonds inférieurs, soit par le bénéfice d'une servitude naturelle son droit de propriété, et par tant son droit de propriété.

propriétaires supérieurs, c'est-à-dire terrains plus élevés que les terrains voisins, sont forcés de travailler à un sur les dites terres voisines et dans ces dernières.

un cours d'eau est verbalisé, les inférieurs dont le terrain est égoutté d'eau paraissent être obligés de faire des travaux d'égouttement, à condition, bien entendu, que on aux travaux soit proportionnée à terrain égoutté.

ure, disons encore une fois que notre dans le fait que la terre est égouttée d'eau ou non, la raison n'est pas de travailler le cours d'eau dont il s'agit.

(Suite à la page 585)

ME DU CULTIVATEUR  
vateur doit placer ses épargnes  
me d'abord.  
reste, il les placera en OBLI-  
gation hypothécaire des in-  
térêts font vivre l'agriculture, en  
tant par celles de sa province, ou  
emprunt émis par le gouverne-  
municipalités, les fabriques,  
de cette même province.

tes indications et suggestions  
resser à la maison qui a le plus  
l'émancipation économique du  
ançais.  
es-Viduaire-Boulais, (limitée),  
rue S.-Jacques, immeuble

ouverture des Classes  
nous avons  
l'œuvre la musique  
MOUL VENNAT  
3770, St. Denis,  
Montréal, P. Q.

ECTUS SUR DEMANDE  
e Bulletin de la Ferme

OT

# LA LOI POUR TOUS

Consultation légale, par Letarte & Rioux, avocats du Barreau de Québec

**Avis important.**—Nos correspondants que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal: 1o Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultations; c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné; 2o Les questions doivent être adressées directement au Bulletin; 3o Nos avocats consultants ne sont tenus de répondre qu'aux questions ordinaires, usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et les avocats; 4o Si le correspondant désire une réponse immédiate, par lettre, nos avocats consultants peuvent exiger des honoraires.

**PENSION ALIMENTAIRE.**—(Réponse à J. A. D. H.)—Q. Combien doit fournir à son père incapable de travailler, l'enfant qui est capable de lui payer une pension? Qu'est-ce que l'on peut faire contre un enfant qui peut payer, mais qui ne veut pas payer les choses nécessaires à la vie de ses parents incapables? Un enfant mineur qui retire un salaire suffisant, est-il obligé de fournir sa part d'aliments nécessaires à ses parents?

R. Les articles 185 et suivants du code civil nous donnent les règles qui établissent le droit aux aliments: il n'y a pas de doute que les enfants doivent des aliments à leurs père et mère et autres ascendants qui sont dans le besoin; nous soulignons les mots "dans le besoin", parce que l'incapacité physique ou morale de travailler n'est pas suffisante; il faut que celui qui réclame des aliments soit dépourvu des choses nécessaires à la vie ou que ces revenus soient insuffisants pour lui donner la subsistance et l'entretien nécessaire.

Cependant, le code civil, avec beaucoup de sagesse, ordonne que le droit aux aliments soit limité par les moyens de celui qui les doit fournir et par les besoins de celui qui peut les exiger.

C'est ce que dit l'article 169 du code civil qui se lit comme suit: "Les aliments ne sont accordés que dans la proportion de celui qui les réclame, et de la fortune de celui qui les doit."

Et l'article 170 ajoute: "Lorsque celui qui fournit ou qui reçoit des aliments est remplacé dans un état tel que l'un ne puisse plus en donner, ou que l'autre n'en ait plus besoin, en tout ou en partie, la décharge ou réduction peut en être demandée."

Il va sans dire que cette obligation imposée aux enfants de fournir des aliments à leurs père et mère s'étend non seulement à tous les enfants capables de payer une telle pension, mais aussi aux gendres et belles-filles qui doivent, dans les mêmes circonstances, des aliments à leurs beaux-père et belle-mère.

Il y a deux obligations qui libèrent le gendre et la belle-fille de l'obligation de fournir des aliments, cette obligation cesse, comme dit le code civil:

1. Lorsque la belle-mère a convolé en secondes noces.  
2. Lorsque celui des deux époux qui produisait l'affinité et les enfants de son union avec l'autre époux sont décédés.

S'il arrive qu'un des enfants refuse de fournir sa part des choses qui sont nécessaires à leurs parents pour subsister, le père ou la mère indigent ont le droit de poursuivre cet enfant pour pension alimentaire et de le faire condamner par les Cours de justice, à payer la proportion qu'il doit ainsi que ses frères et sœurs.

**ENREGISTREMENT DE SOCIÉTÉ.**—(Réponse à C. O. P.)—Q. Deux frères font un commerce en société, ils expédient du foin aux États-Unis. Pour que ce commerce soit légal, faut-il qu'ils se fassent enregistrés comme faisant affaires en société? Dans l'affirmative, où doivent-ils s'adresser dans ce but, et quels déboursés cela entraîne-t-il?

R. Les Statuts Refondus de Québec, aux articles 7437 et suivants, exigent que toute personne entrant en société pour certaines fins, fasse une déclaration. Cette déclaration doit être faite devant témoins, et transmise au bureau du Prototaire de la Cour supérieure du district, en payant l'honoraire requis; copie de la déclaration doit être enregistrée au bureau d'enregistrement du district en payant également l'honoraire fixé. Voici d'ailleurs ce que disent les articles 7437 et 7438 dont nous avons parlé:

**ARTICLE 7437 S. R. Q.**—"1. La déclaration qui doit être transmise au protonotaire et au registraire au vertu du code civil, les personnes qui se réunissent en société, dans la province, pour des fins de commerce, de manufacture ou de mécanique, ou pour la construction de chemin, écluses, ponts, ou autres travaux, ou pour la colonisation, l'établissement ou la vente de terres doit être signée par les membres de la société; et, s'il y a des membres absents de la province à l'époque de cette signature, alors par les membres présents, en vertu d'une autorisation spéciale à cet effet."  
2. Cette déclaration doit être faite selon la teneur de la formule A et contenir le nom, prénom, qualité et résidence de chaque associé, et le nom, titre ou raison sous lesquels ils conduisent ou entendent conduire les affaires.

3. Elle doit faire mention du temps depuis lequel la société existe, et comporter que les personnes y dénommées sont les seuls membres de la société.

ESSEYEZ  
**MURINE**  
POUR LES  
YEUX  
IRRITÉES PAR LE  
Soleil, le Vent, la Poussière et la Cendre  
Ayez constamment les yeux propres et en santé, en employant MURINE.  
Les animaux souffrent des yeux comme l'être humain, or il ploye MURINE aussi pour les Chevaux, Vaches, Porcs, Chiens, et autres Animaux.  
Recommandé et vendu par les pharmaciens et les opticiens. Ecrivez pour avoir notre brochure sur les soins à donner aux yeux.  
MURINE EYE REMEDY Co.  
Eas Ohio St. Chicago, U. S. A.

4. La déclaration doit être déposée dans les soixante jours après la formation de la société, et une pareille déclaration doit être déposée de la même manière lorsqu'il y a quelque changement ou modification dans le personnel de la société ou dans le nom, titre ou raison sous lesquels la société entend conduire ses affaires.

**ARTICLE 7438 S. R. Q.**—"Nulle semblable déclaration ne peut être enregistrée, si elle donne à une société le nom, le titre ou la raison sociale d'une société existante, ou un nom, titre ou raison sociale y ressemblant tellement que la public pourrait être induit en erreur."  
Tout enregistrement fait contrairement aux dispositions du présent article peut être annulé par la cour supérieure du district sur requête, dont avis a été donné aux intéressés, au protonotaire, et au registraire.

**DROITS DE L'ACHETEUR DANS UNE VENTE.**—(Réponse à I. D.)—Q. J'ai acheté une terre qui se composait d'une maison et de ses dépendances, mais je n'ai pas fait l'acquisition du roulant. Le vendeur, pour me donner une position, a enlevé les meubles qui lui appartenaient, et avec eux, un charriot à foin, sa fourche et ses poulies étaient dans la grange à foin. Ces articles font-ils partie du roulant, ou le vendeur avait-il le droit de les enlever?

R. Lorsqu'un individu vend un immeuble, c'est-à-dire une propriété foncière, celui-ci peut enlever tout les objets qui sont misés, s'ils peuvent être enlevés sans briser ou détériorer les parties des bâtiments sur lesquelles ils sont attachés. On dit généralement que les parties qui sont placées avec des clous ou qui sont collées dans la chaux ou le ciment, de sorte que le propriétaire ne peut les enlever lorsqu'il n'y a pas de réserve sur son contrat; mais il nous semble que le charriot à foin et ses accessoires sont restés meubles, selon les termes de la loi, et qu'ils pouvaient être enlevés par leur propriétaire, sans que l'acheteur ne puisse rien réclamer.

Voici d'ailleurs ce que disent les articles 379 et 380 du code civil, au sujet des objets qui deviennent immeubles par la manière dont ils sont fixés:

**ARTICLE 379 C. C.**—"Les objets mobiliers que le propriétaire a placés sur son fonds à perpétuelle demeure, ou qu'il y a incorporés, sont immeubles par destination tant qu'ils y restent."  
Ainsi sont immeubles, sous ces restrictions, les objets suivants et autres semblables:

1. Les presses, chaudières, alambics, cuves et tonnes;  
2. Les ustensiles nécessaires à l'exploitation des forges, papeteries et autres usines.  
Sont aussi immeubles par destination les fumiers ainsi que les pailles et autres substances destinées à le devenir.

**ARTICLE 380 C. C.**—"Sont censés avoir été attachés à perpétuelle demeure les objets placés par le propriétaire qui tiennent à fer et à clous, qui sont scellés en plâtre, à chaux ou à ciment, ou qui ne peuvent être enlevés sans être fracturés, ou sans briser ou détériorer la partie du fonds à laquelle ils sont attachés."  
Les glaces, les tableaux et autres ornements sont censés mis à perpétuelle demeure, lorsque sans eux, la partie de l'appartement qu'ils couvrent demeurerait incomplète ou imparfaite.

**MAUVAISES HERBES.**—(Réponse à A. R.)—Q. Je possède une terre sur laquelle pousse de la marguerite. Croyez-vous que mon voisin puisse me faire couper mon foin avant sa maturité, pour que les mauvaises herbes ne se transportent pas chez-lui?

R. Les Statuts refondus de Québec (1909), permettent à un propriétaire d'exiger de son voisin la destruction de certaines mauvaises herbes sur le terrain de ce dernier, sous peine d'une amende à laquelle le juge de paix peut condamner une personne qui refuse de se rendre à une telle demande. Il faut nécessairement que ces mauvaises herbes se trouvent sur un terrain non ensemencé; lorsque le terrain porte une récolte, le propriétaire a le droit d'attendre que sa récolte soit entre avant de se rendre à l'avis en question, excepté les marguerites et la moutarde que le propriétaire peut être forcé d'arracher même dans un champ ensemencé.

Voici d'ailleurs ce que dit l'article 7353 S. R. Q.:  
"1. Toute personne peut réclamer, par un avis spécial, tout propriétaire, possesseur ou occupant de terrains ou communes non ensemencés, de couper, de détruire, entre le premier juin et le premier novembre, les marguerites, chardons, carduus sauvages, chicorées, chéridones et toutes autres mauvaises herbes reconnues comme telles qui croissent sur ces terrains ou communes."  
Dans le cas de refus ou de négligence, un juge de paix peut, huit jours après l'avis donné, condamner le délinquant sur plainte appuyée du serment d'un témoin digne de foi autre que le plaignant, ou sur la confession de la partie poursuivie, à une amende de quarante centins pour chaque jour de refus ou de négligence en sus des frais et des dépenses encourus pour obtenir tel jugement; et ce jugement est rendu d'une manière sommaire.

"Toute personne qui répand ou fait répandre des graines de mauvaises herbes, au préjudice d'un autre, encourt une amende de pas moins d'une, ni de plus de huit piastres."  
Toute personne peut, après avis spécial, contraindre son voisin à arracher la moutarde menacé, aussitôt après sa floraison sous l'amende imposée dans le paragraphe 3 du présent article.

**ARTICLE 7354 S. R. Q.**—"L'avis spécial exigé par l'article 7353 est de huit jours; et il est donné par écrit ou de vive voix par devant deux témoins, dont le témoignage en constitue la preuve."  
S'il est donné par écrit, aucune forme particulière n'est nécessaire; il suffit qu'il énonce d'une

## VOS IMPRIMÉS

POUR VOTRE COMMODITÉ

nous mettons à la disposition de la clientèle de la campagne et du district, notre service d'impressions. Nous sommes outillés pour exécuter tous travaux d'impressions, entre autres:

FORMULES,	LETTRES DE
EN-TÊTES DE LETTRES,	FAIRE-PART,
CIRCULAIRES,	FACTURES, etc., etc.

Nos prix sont modiques. Demandez cotations. Prompte livraison.

### LE "SOLEIL" Ltée

Département de l'imprimerie.

manière intelligible l'objet qu'il doit faire connaître, qu'il soit daté et attesté devant deux témoins ou un notaire, si la personne qui le donne ne peut signer, et qu'il mentionne, s'il en a la qualité officielle du Signataire."

**COURS D'EAU.**—(Réponse à C. F.)—Q. Quelques propriétaires cultivateurs, intéressés à l'entretien d'un cours d'eau circulant dans la paroisse et qui va se jeter dans une grande rivière après avoir passé dans le village ont déchargé leurs obligations se rapportant à ce cours d'eau, lors de la séparation des deux municipalités. Ils ont reçu dans la paroisse d'autres obligations équivalentes aux obligations primitives. Peut-on maintenant les obliger à partager avec les propriétaires du village qui ont des obligations dans ce cours d'eau, l'entretien de ce cours d'eau et les dépenses occasionnées par les travaux qu'il a causés lors d'un débordement durant un dégel de l'hiver. En un mot, peut-on redonner à ces cultivateurs leurs anciens devoirs tout en leur laissant leurs devoirs actuels. Si oui, qui a le droit d'imposer ces charges aux propriétaires de la paroisse dont il vient d'être question?


R. L'article 515 du Code municipal règle la proportion des travaux qui peuvent être exigés d'un contribuable sur un cours d'eau. Cet article

déclare: "Tout propriétaire ou occupant, dont le terrain est égoutté par un cours d'eau, peut être assujéti aux travaux de ce cours d'eau, en vertu d'un procès-verbal ou d'un règlement fait sous l'autorité de l'article 574. à raison de l'étendue en superficie de son terrain égoutté, dans la proportion établie par le surintendant spécial, le conseil ou le bureau des délégués, suivant le cas; mais lorsqu'il se rencontre une erreur de pas plus de six pour cent dans l'étendue du terrain égoutté, il n'en est pas tenu compte. La partie de terrain ainsi égoutté n'a pas besoin d'être désignée autrement que par l'indication de sa contenance et le numéro officiel du lot."

Donc, il est établi par l'article précité que les terres doivent être liées à l'entretien d'un cours d'eau en autant que ce cours d'eau les égoutte, et à raison de leur étendue en superficie.

La municipalité locale ou le conseil de comté peut imposer aux contribuables d'une municipalité l'obligation de faire tel travail à un cours d'eau. Mais les contribuables ne peuvent être forcés de travailler dans une municipalité ou sur un territoire voisin du leur et auquel ils n'appartiennent pas en vertu de la loi, à moins que le conseil de comté ne les y oblige.

(Suite à la page 592)



## EDWARDSBURG GLUTEN FEED

garantie contenir 27% DE PROTEINE

**La nourriture qui rapporte des revenus.**

Les meilleurs éleveurs du Canada disent: "La nourriture Gluten (Gluten Feed) est l'aliment le plus économique et le plus grand producteur de lait connu, sans compter qu'il tient les vaches laitières en bonne condition."

La nourriture Gluten d'Edwardsburg devrait être servie aux vaches en pâturage presque dans la même proportion qu'aux vaches en stabulation; elle remplace les aliments nutritifs voulus, cette force que le pâturage piétiné et desséché ne peut plus fournir.

En toute saison, pour obtenir les meilleurs résultats, les laitières ont un impérieux besoin de protéine, or la nourriture Gluten d'Edwardsburg contient 27% de protéine.

Demandez cette fameuse nourriture "GLUTEN FEED" à votre marchand général; écrivez-nous également pour avoir littérature et renseignements concernant une alimentation appropriée pour votre troupeau, avec un échantillon de "Edwardsburg Gluten Feed".

**NE MANQUEZ PAS DE NOUS MENTIONNER LE NOM DE VOTRE MARCHAND GÉNÉRAL**

### The Canada Starch Co., Ltd

Montréal, Canada.

# Service des Agronomes Officiels

Ce Service a été fondé en 1913 par le Ministère de l'Agriculture de la province de Québec, dans l'intérêt et pour le bénéfice des cultivateurs de la Province.

69 comtés ou divisions de comté dans la Province ont actuellement leur bureau d'agronome

- Abitibi-Ouest,**  
ALEXANDRE RIOUX,  
Macamic.
- Abitibi-Est,**  
FRANCE RRIEN,  
Amos.
- Argenteuil,**  
ALEXANDRE BOTHWELL,  
Lachute.
- Arthabaska,**  
HENRI LAUZIERE,  
Victoriaville.
- Bagot,**  
RAPHAEL ROUSSEAU,  
Acton-Vale.
- Beauce, Division No 1,**  
ALPHONSE LAFLAMME,  
Beauceville-Est.
- Beauce, Division No 2,**  
ROLLAND BRASSARD,  
St-Ephrem.
- Beauharnois,**  
SAUVEUR GOSSELIN,  
Valleyfield.
- Bellechasse**  
ULRIC BROWN,  
St-Raphael.
- Berthier**  
ELPHEGE MARSEILLE,  
Berthierville.
- Bonaventure**  
HECTOR LEBLANC,  
Maria.
- Brome**  
L.-D. McCLINTOCH,  
Knowlton.
- Chambly**  
ALPHONSE LAFRANCE,  
Longueuil.
- Champlain-Nord**  
C.-EUGENE RIOUX,  
St-Tite.
- Champlain-Sud**  
J.-A. FORTIN,  
Batiscan.
- Charlevoix**  
J.-L. LANGEVIN,  
La-Malbaie.
- Châteauguay**  
NOLASQUE APRIL,  
St-Martine.
- Chicoutimi**  
AVILA CHARBONNEAU,  
Chicoutimi.
- Compton**  
JOSEPH BERGERON,  
Cookshire.
- Deux-Montagnes,**  
NELSON COSSETTE,  
St-Eustache.
- Dorchester, Division No 1,**  
P.-A. BRUNEL,  
St-Henri.
- Dorchester, Division No 2,**  
ERN. MASSE,  
St-Germaine, St-  
Eustache.
- Drummond,**  
ARTHUR TREMBLAY,  
Drummondville.
- Frontenac,**  
FREDERIC POTHIER,  
Lac Mégantic.
- Gaspé,**  
ANDRE PARIS,  
Grande-Rivière.
- Hull, Division No 1,**  
WILFRID DELANEY,  
Hull.
- Hull, Division No 2,**  
J.-A. FILION,  
Métivick.
- Huntingdon,**  
L.-G. PELLETIER,  
Huntingdon.
- Joliette,**  
ANTHIME CHARBONNEAU,  
Joliette.

## EXTRAIT DU RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE 1923-1924

Nombre de lettres écrites par les agronomes pendant la décade 1913 à 1923.

1913-14	1622
1914-15	1627
1915-16	1615
1916-17	4093
1917-18	22,491
1918-19	23,938
1919-20	33,570
1920-21	48,093
1921-22	47,299
1922-23	61,425

### CONSEILS DE VOTRE AGRONOME POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE

L'abondance de la pluie que nous avons eue a amolli le sol dans les prairies. Il faut les protéger en évitant d'y envoyer les animaux.

Les premiers épis de blé-d'Inde seront bientôt mûrs, faites votre provision pour la semence du printemps prochain en choisissant les plus uniformes et les plus hâtifs.

Avec le mois de septembre commence la période active de la vente des produits. Pensez à la Coopérative Fédérée, servez-vous de son entremise pour expédier votre marchandise sur le marché.

Les cultivateurs qui ont acheté des béliers de race pure l'automne dernier se sont presque tous déclarés satisfaits de leur achat. Imitiez-les et avec des soins appropriés, vous aurez de bons résultats avec les brebis l'an prochain.

Il est grand temps de commencer à labourer, la terre s'y prête bien. Ne perdez pas un temps précieux.

Préparez-vous pour l'hivernement de vos habelles. Donnez leur la quantité nécessaire de nourriture, et renforcez les colonies faibles.

Prévenez la rouille de l'extracteur et des autres instruments métalliques.

Les collèges d'Agriculture ouvrent leur porte pendant ce mois-ci; pensez à vos fils qui montrent du goût pour l'Agriculture.

Les expositions battent leur plein: apportez-y vos produits, encouragez vos organisations agricoles, profitez des leçons qu'on y enseigne.

- Kamouraska,**  
PIERRE ST-HILAIRE,  
St-Pascal.
- Labelle,**  
GEO.-E. FOUCHER,  
Nemougue.
- Lac St-Jean, Division No 1,**  
GUSTAVE PRINCE,  
Hébertville Station.
- Lac St-Jean, Division No 2,**  
HENRI-J. PLOURDE,  
Roberval.
- L'Assomption,**  
R.-D. CARTIER,  
L'Assomption.
- Laprairie-Napierville,**  
ARTHUR LAMARRE,  
Laprairie.
- Lévis,**  
EDOUARD BRISEBOIS,  
St-Romuald.
- L'Islet,**  
J.-BRUNO POTVIN,  
St-Jean Port-Joli.
- Lotbinière,**  
EMILE ROY,  
St-Croix.
- Muskegon,**  
J.-ELZEAR ROY,  
Lousville.
- Matane,**  
J.-BTE MILLETTE,  
Matane.
- Matapédia,**  
JULES RINFRET,  
Val-Brillant.
- Mégantic,**  
ARMAND GELINAS,  
Plessisville.
- Missisquoi,**  
LUCIEN THERRIEN,  
Bedford.
- Montcalm,**  
L.-J. SYLVESTRE,  
St-Jacques-l'Achigan.
- Montmagny,**  
PAUL CARRIGNAN,  
Montmagny.
- Montmorency,**  
A.-P. PELLETIER,  
Château-Richer, village.
- Nicolet,**  
JOSAPHAT JOYAL,  
Nicolet.
- Papineau,**  
THOMAS ROLLIN,  
Papineauville.
- Pontiac,**  
T.-ED. McOUAT,  
Campbell's Bay.
- Portneuf, Division No 1,**  
J.-CHS MAGNAN,  
St-Casimir.
- Portneuf, Division No 2,**  
J.-A. PLANTE,  
St-Basile.
- Québec,**  
EMILE GAUTHIER,  
Charlesbourg.
- Richmond,**  
J.-A. PROULX,  
Richmond.
- Rimouski,**  
ULINY PHANEUF,  
Rimouski.
- Rouville,**  
GEO.-E. MAYRAND,  
Marieville.
- St-Hyacinthe,**  
LORENZO HAMELIN,  
St-Hyacinthe.
- St-Jean & Iberville,**  
J.-R. ST-ARNAUD,  
Iberville.

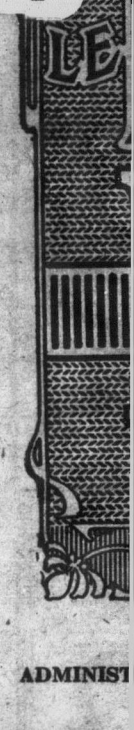
- St-Maurice,**  
J.-A. PARENTEAU,  
Yamachiche.
- Stanstead,**  
J.-ROMUALD BELZILE,  
Lennoxville.
- Shefford,**  
OSCAR DESCOSTES,  
Waterloo.
- Sherbrooke,**  
W.-G. MACDOUGALL,  
Lennoxville.
- Témiscamingue,**  
L.-JOS. BEGIN,  
Ville-Marie.
- Témiscouata, Division No 1,**  
DOMINA FORTIN,  
L'Isle-Verte.
- Témiscouata, Division No 2,**  
PHILIPPE LAMBERT,  
N.-D.-du-Lac.
- Terrebonne-Laval,**  
ARTHUR LANDRY,  
St-Thérèse.
- Vaudreuil-Soulanges,**  
HENRY REID,  
Vaudreuil-Station.
- Verchères-Richelieu,**  
JULES AUGER,  
Verchères.
- Wolfe,**  
EMILE LEMIRE,  
D'Isaac.
- Yamaska,**  
EUGENE BOIVIN,  
Pierreville.

Frorian Champagne, sous-inspecteur du district du bas de Québec, No 1. Résidence: Rimouski, P. Q.  
L. C. Roy, sous-inspecteur du district des cantons de l'Est. Résidence: Cookshire, P. Q.  
J.-A. Leclerc, sous-inspecteur du district de Montréal. Résidence: Laprairie, P.-Q.

Sociétés d'Agriculture, Cercles Agricoles, Sociétés d'élevage, Cercles de fermières, etc., etc.  
vos meilleurs conseillers sont vos agronomes: invitez-les à vos assemblées.



PER  
B-226  
S



ADMINISTR  
VOI